

Site Natura 2000 FR 2100290

Document d'objectifs
du Site Natura 2000 n°45

« PRAIRIES DE COURTERANGES »
(Aube)

Prairie inondée à Courteranges (C. Crespi)



Document de compilation

Décembre 2004

Site Natura 2000 FR 2100290

**Document d'objectifs
du Site Natura 2000 n°45**

**« PRAIRIES DE COURTERANGES »
(Aube)**

Document de compilation

Réalisation :

Charlotte CRESPI et Anne FERMENT, chargées de missions Aube du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.

Avec la collaboration : de la Cellule Etangs du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

Relecture :

Eric BELNOT, Directeur du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne et Thierry TOURNEBIZE, Directeur-adjoint du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

Pour le compte du :

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Financé par :

La Direction régionale de l'environnement de Champagne-Ardenne

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

**Site Natura 2000 n° 45
« Prairies de Courteranges » (Aube)**

Document de compilation (annexes du document de synthèse)

A – Informations générales sur le site :

Annexe 1 – Localisation générale du site Natura 2000

Annexe 2 – Limites du site Natura 2000

Annexe 3 – Localisation du site dans le parcellaire

Annexe 4 – Localisation du site sur la photo aérienne

B – Contexte écologique :

Annexe 5 – Localisation des habitats sur le site

Annexe 6 - Fiches descriptives des habitats de la Directive « Habitats-faune-Flore »

Annexe 7 –Espèces végétales rencontrées sur le site

Annexe 8 - Espèces animales rencontrées sur le site

Annexe 9 – Fiches descriptives des espèces de la Directive « Habitats-faune-Flore »

Annexe 10 – Localisation des habitats d'espèces sur le site

C – Contexte socio-économique

Annexe 11 – Concertation des acteurs locaux

Annexe 12 – Localisation des activités humaines sur le site

D – Gestion du site à mettre en oeuvre

Annexe 13 – Fiches descriptives des opérations à mener sur le site

Annexe 14 – Localisation des opérations à mener sur le site

Annexe 15 – Récapitulatif des objectifs et des opérations à mener sur le site en 6 ans

Annexe 16 – Calendrier prévisionnel et évaluation financière des opérations à mener sur le site

E – Administratif :

Annexe 17 – Fiches Natura 2000, ZNIEFF et RAMSAR concernant le site

Annexe 18 – Arrêtés préfectoraux de constitution du Comité de pilotage local

Annexe 19 - Relevés de conclusions des réunions du Comité de pilotage local

A – INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE

Annexe 1

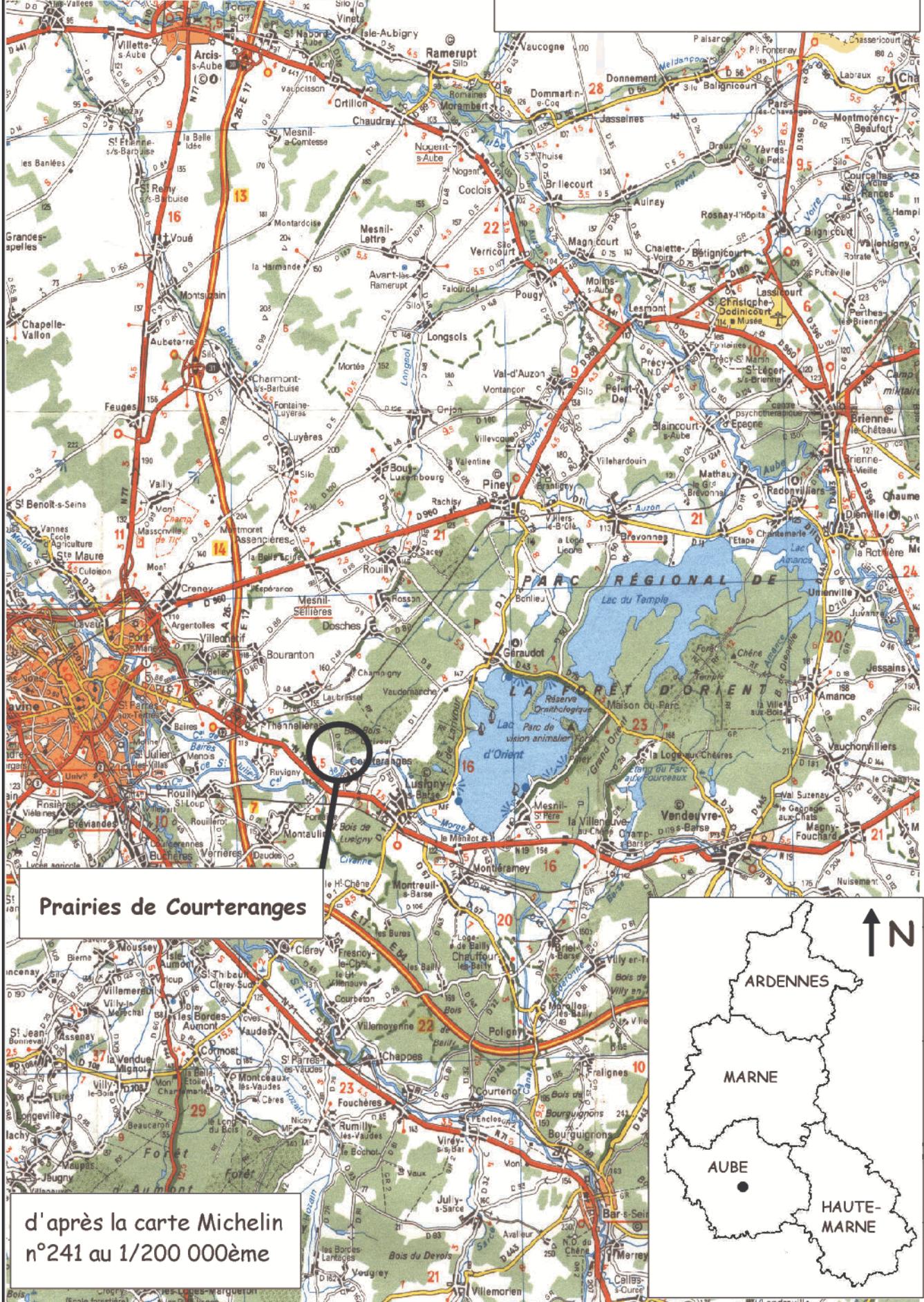
Localisation générale du site Natura 2000

- ✓ Carte Michelin 1/200 000 - n° 241



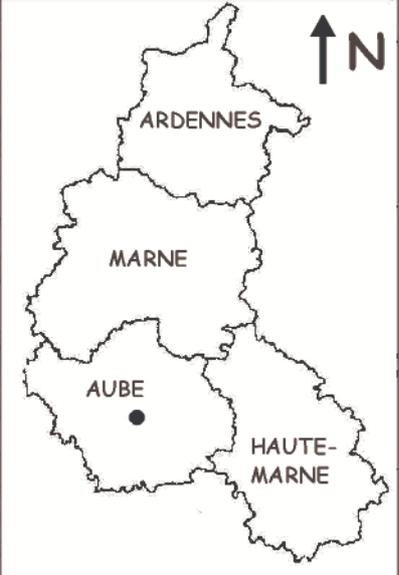
Site Natura 2000 n°45
"Prairies de Courteranges"

LOCALISATION DU SITE



Prairies de Courteranges

d'après la carte Michelin
n°241 au 1/200 000ème

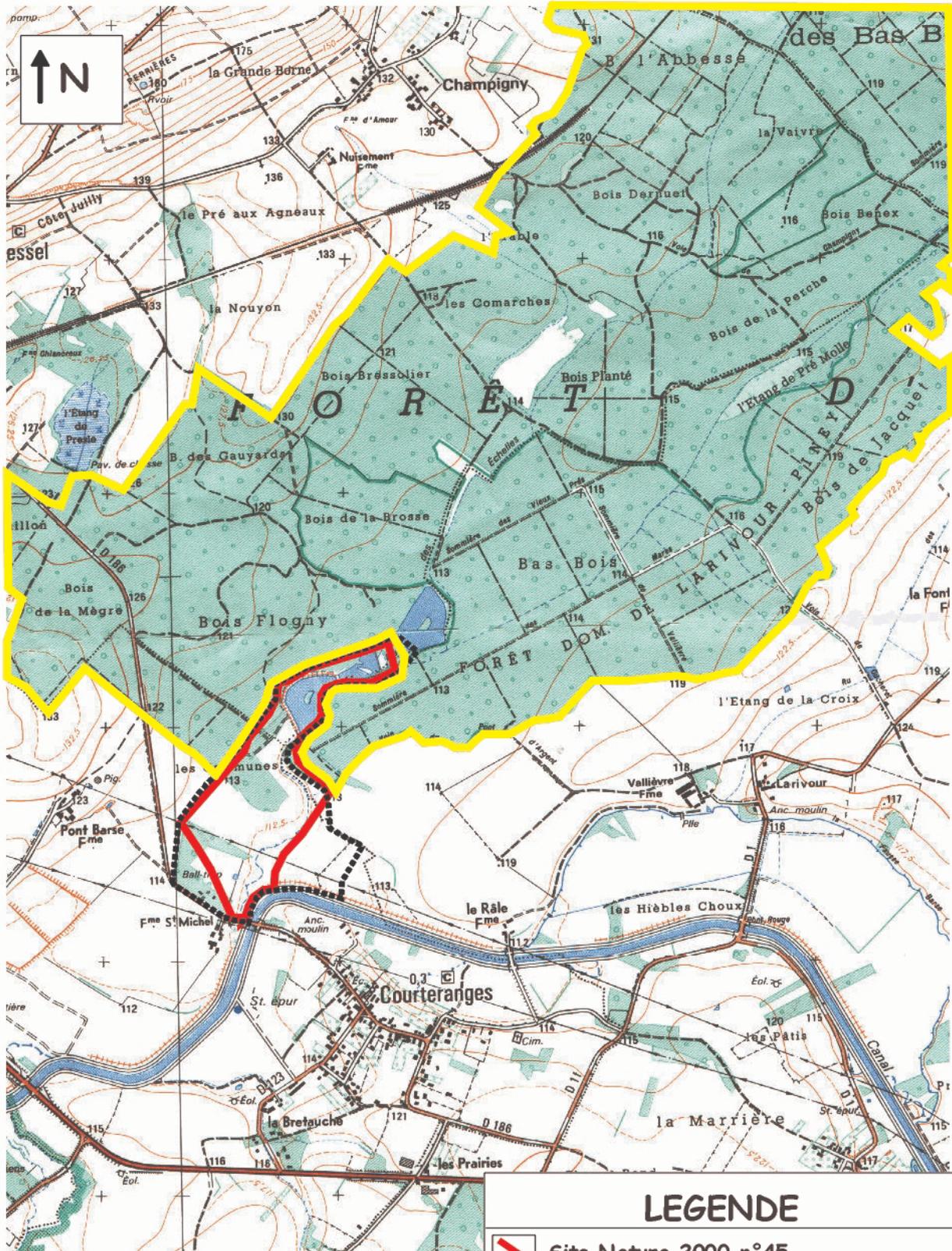


A – INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE

Annexe 2

Limites du site Natura 2000

- ✓ Carte IGN 1/25 000 2817 Est Lusigny-sur-Barse



d'après la carte IGN
n°2817 E au 1/25 000 ème

LEGENDE

-  Site Natura 2000 n°45
-  Site Natura 2000 n°64
-  ZNIEFF (nouveaux contours)

Echelle : 0 m  1 km

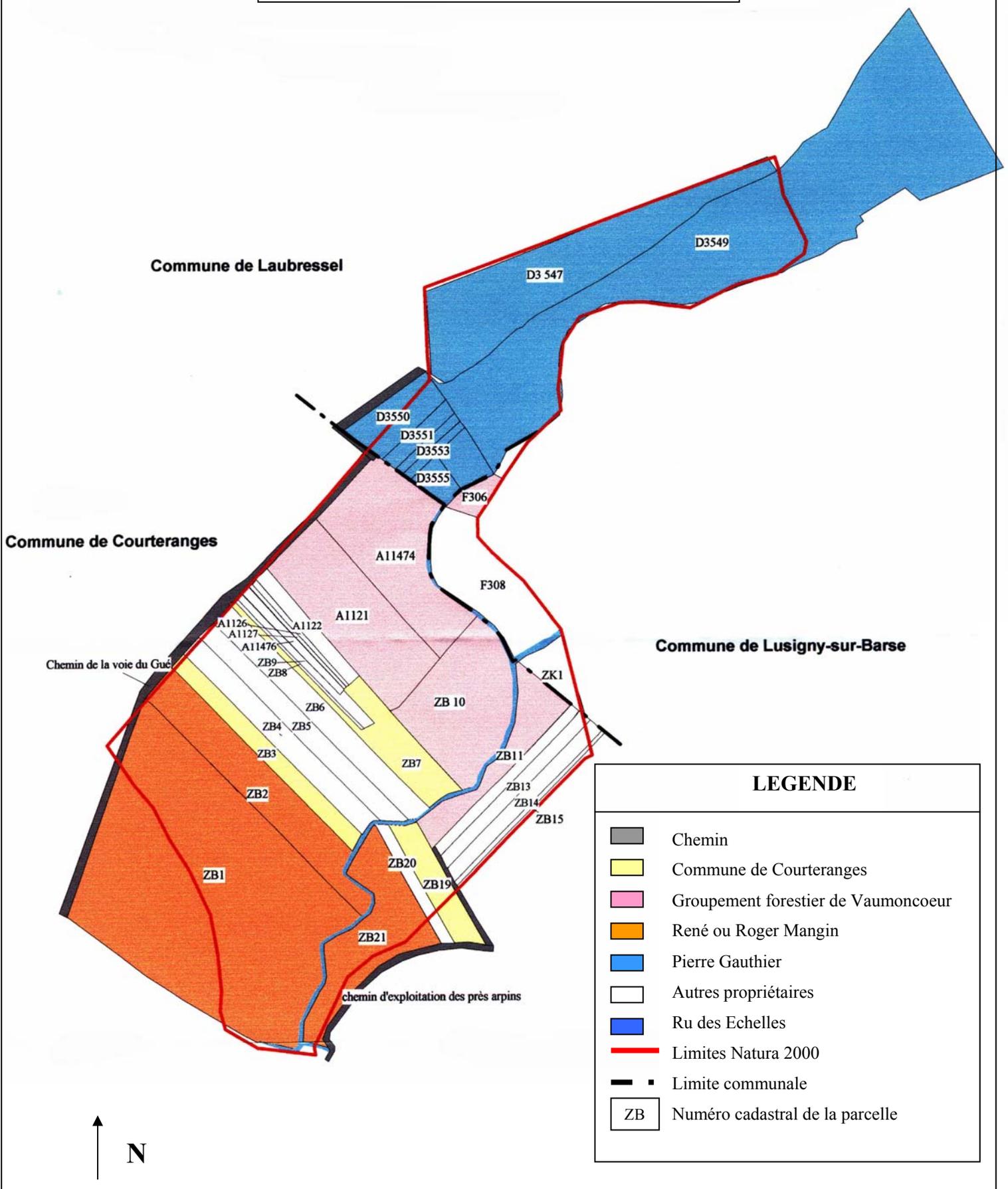
A - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE

Annexe 3

Localisation du site dans le parcellaire

- ✓ Carte du régime foncier
- ✓ Liste des parcelles cadastrales

LOCALISATION DU SITE DANS LE PARCELLAIRE



Liste des parcelles cadastrales concernées par le site Natura 2000 n°45

Commune de COURTERANGES

section	parcelle	Lieu-dit	superficie			Propriétaire (nom, prénom, nature de propriété)	Adresse du propriétaire (s'il n'habite pas la commune)
			ha	a	ca		
A1	1474	Le bas des communes	2	40	37	Groupement forestier de Vaumoncoeur M. Plauche Gillon	10, place de la carrière 54000 Nancy
A1	121	Le bas des communes	2	36	01	Groupement forestier de Vaumoncoeur M. Plauche Gillon	10, place de la carrière 54000 Nancy
A1	122	Le bas des communes		36	06	Les propriétaires du BNN	10 390 VERRIERES
A1	126	Le bas des communes		10	39	M JC Chanet	4, place Aimé Chanet 10270 Courteranges
A1	127	Le bas des communes		10	28	M Modeste Roze	10 270 Laubressel
A1	1476	Le bas des communes		19	26	Mme Louise Belin	2, rue Mauchauffé 10000 Troyes
ZB	1	Les pièces de l'hospice	9	30	21	M Roger Mangin M René Mangin M Eugène Mangin	1, rue colonel Briant 10000 Troyes 1, rue Lacoste 10 000 Troyes 10, route de Troyes 10190 Vauchassis
ZB	2	Les pièces de l'hospice	1	97	38	M Roger Mangin	1, rue colonel Briant 10000 Troyes
ZB	3	Le bas des communes		82	29	Commune de Courteranges	
ZB	4	Le bas des communes	1	01	77	Nu prop : Mme Marie Ledig Usuf : M et Mme Daniel Semence	11, rue de la Fontaine St Pierre 10270 Bouranton 29, rue du 14 juillet 10410 Thenellières
ZB	5	Le bas des communes	1	00	41	M Olivier Semence	18, rue du 14 juillet 10410 Thenellières
ZB	6	Le bas des communes	1	19	90	Mme Lucienne Renaudet	26, rue Naudet Lusigny/Barse
ZB	7	Le bas des communes	1	03	27	Commune de Courteranges	
ZB	8	Le bas des communes		8	70	M Modeste Roze	10 270 Laubressel
ZB	9	Le bas des communes		26	57	M Jean et Louise Belin Mme Odette Dupuy	2, rue Mauchauffé 10000 Troyes 15, rue Gautherin 10000 Troyes
ZB	10	Le bas des communes	2	16	20	Groupement forestier de Vaumoncoeur M. Plauche Gillon	10, place de la carrière 54000 Nancy
ZB	21	Les prés arpins	1	81	43	M Roger Mangin M René Mangin	1, rue colonel Briant 10000 Troyes 1, rue Lacoste 10 000 Troyes

SITE NATURA 2000 n° 45 « PRAIRIES DE COURTERANGES » (AUBE)

section	parcelle	Lieu-dit	superficie			Propriétaire (nom, prénom, nature de propriété)	Adresse du propriétaire (s'il n'habite pas la commune)
			ha	a	ca		
ZB	20	Les prés arpins		28	28	M Edmond Peter	Route de Baires 10 800 St Julien les villas
ZB	19	Les prés arpins		64	40	Commune de Courteranges	
ZB	11	Les prés arpins		86	72	Groupelement forestier de Vaumoncoeur M. Plauche Gillon	10, place de la carrière 54000 Nancy
ZB	12	Les prés arpins		36	26	Mme Marie Houriot Mme Gilberte Barret	9, rue des gravelles 10410 Villechétif 19, rue croix 10 410 Villechétif
ZB	13	Les prés arpins		45	79	M et Mme Guy Barret	19, rue croix 10 410 Villechétif
ZB	14	Les prés arpins		57	44	M et Mme Guy Barret	19, rue croix 10 410 Villechétif
ZB	15	Les prés arpins		14	76	M Guy Barret	19, rue croix 10 410 Villechétif
ZB	16	Les prés arpins	1	32	46	M Bernard Barret Mme Annick Viancin M Barret Jean-Marie	184, route nationale 10420 St Germain 29, rue chevalier 10600 Mergey 86, rue de Gaulle 10600 Mergey
ZB	17	Les prés arpins	5	86	23	Groupelement forestier de Vaumoncoeur M. Plauche Gillon	10, place de la carrière 54000 Nancy
ZB	18	Chemin d'exploitation dit des Prés Arpins		09	05	Association foncière de Courteranges	Mairie de Courteranges 2, place Aimé Chanet 10 270 COURTERANGES
ZB	22	Chemin d'exploitation dit du haut des Prés Arpins		29	32	Association foncière de Courteranges	Mairie de Courteranges 2, place Aimé Chanet 10 270 COURTERANGES

Commune de LAUBRESSEL

secti on	parcel le	Lieu-dit	superficie			Propriétaire (nom, prénom, nature de propriété)	Adresse du propriétaire (s'il n'habite pas la commune)
			ha	a	ca		
D3	550	Les vieux près		58	98	Pierre Louis GAUTHIER	13 Quaita Fontaine 10 000 TROYES
D3	551	Les vieux près		19	88	Pierre Louis GAUTHIER	13 Quaita Fontaine 10 000 TROYES
D3	552	Les vieux près		10	73	Pierre Louis GAUTHIER	13 Quaita Fontaine 10 000 TROYES
D3	553	Les vieux près		9	78	Pierre Louis GAUTHIER	13 Quaita Fontaine 10 000 TROYES
D3	555	Les vieux près		20	81	Pierre Louis GAUTHIER	13 Quaita Fontaine 10 000 TROYES
D3	554	Les vieux près		22	06	Pierre Louis GAUTHIER	13 Quaita Fontaine 10 000 TROYES
D3	549	Les vieux près	9	86	84	Pierre Louis GAUTHIER	13 Quaita Fontaine 10 000 TROYES
D3	547pp	Les vieux près	36	45	07	Pierre Louis GAUTHIER	13 Quaita Fontaine 10 000 TROYES

548, 547 sont des parcelles où se trouvent une partie d'étang selon le détail ci-dessous :

547 35ha 60a 07ca de bois et 85a d'étang

548 52a 61ca de bois et 12a d'étang

Commune de LUSIGNY-SUR-BARSE

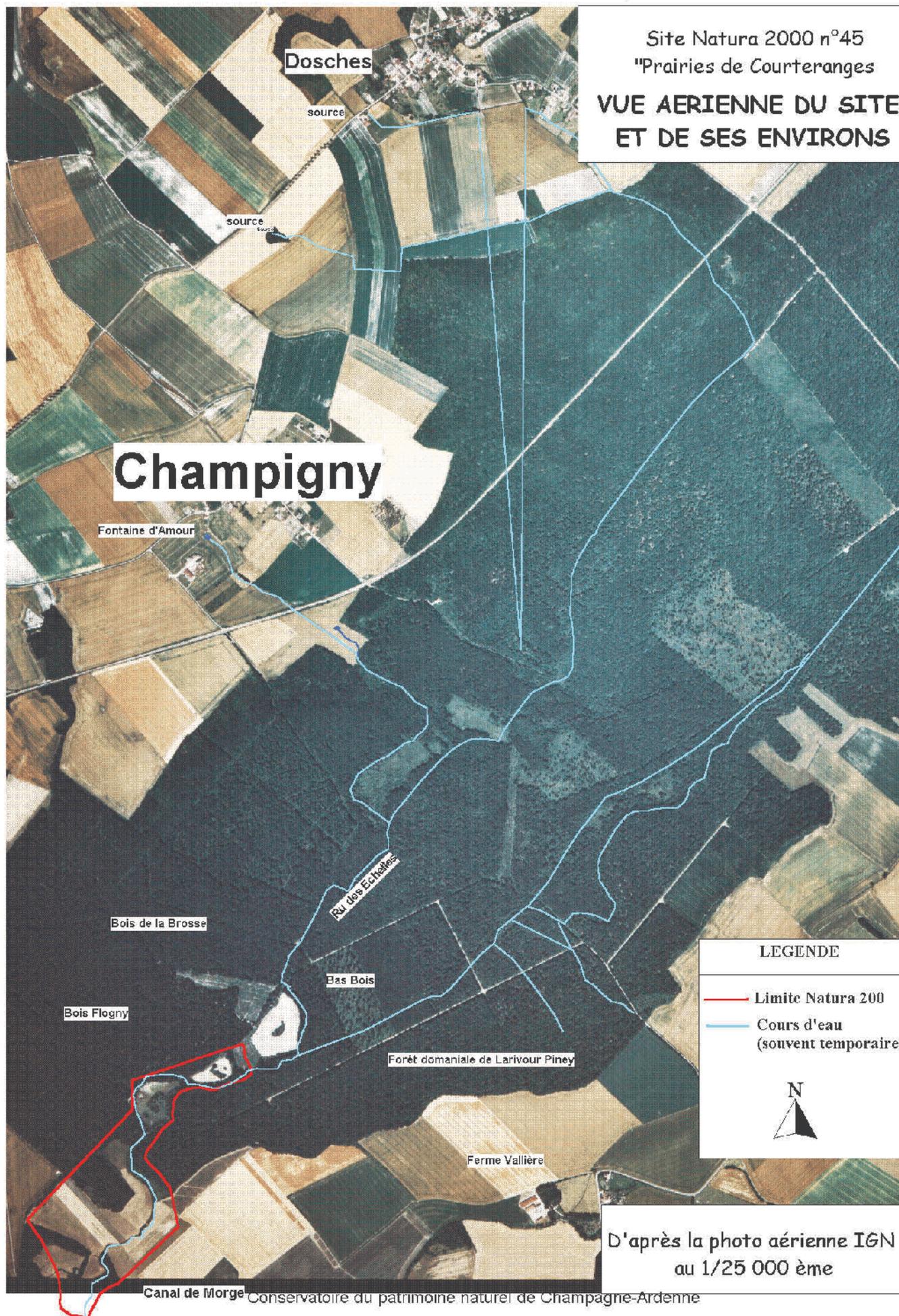
secti on	parcel le	Lieu-dit	superficie			Propriétaire (nom, prénom, nature de propriété)	Adresse du propriétaire (s'il n'habite pas la commune)
			ha	a	ca		
F	306	Le Buisson de la Reine		15	20	Groupement forestier de Vaumoncoeur	10 place de la carrière 54000 NANCY
F	308	Le Buisson de la Reine	1	22	40	Indivision : - PLAUCHE Henri ep. Marie Solms - PLAUCHE Odile - PLAUCHE Bernard ep Plessis d'Argentre	10 place de la carrière, 54000 NANCY 10 place de la carrière, 54000 NANCY 15 rue de la Ravinelle, 54000 NANCY
ZK	1pp	Ferme du rôle	2	89	28	GFA du Rasle	JONCQUET Philippe 11 rue Diderot 10000 TROYES

A – INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE

Annexe 4

Localisation du site sur la photo aérienne

Site Natura 2000 n°45
"Prairies de Courteranges"
**VUE AERIENNE DU SITE
ET DE SES ENVIRONS**

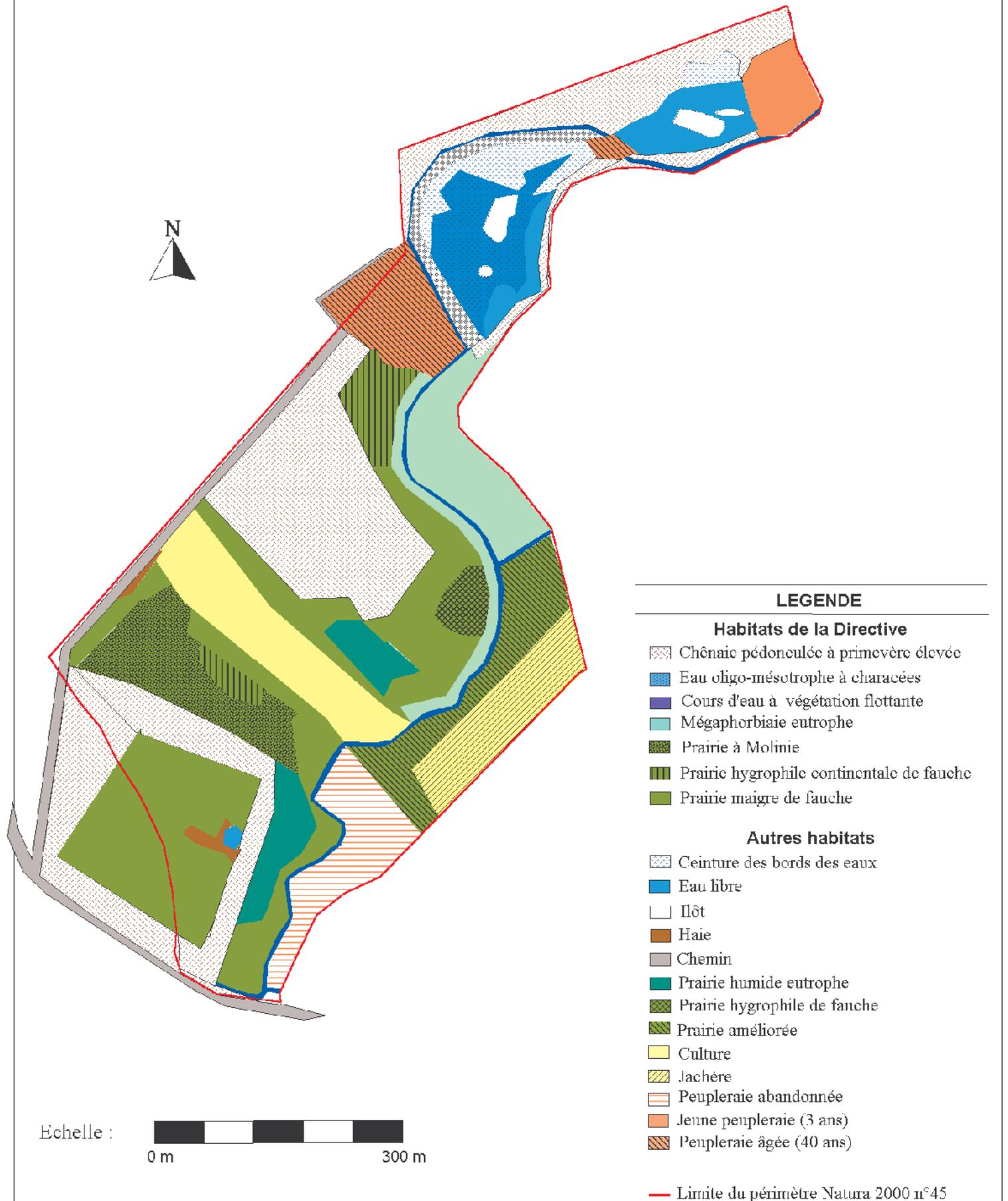


B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 5

Localisation des habitats sur le site

HABITATS NATURELS DU SITE



B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 6

Fiches descriptives des habitats Inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

Notes concernant les abréviations utilisées dans les fiches habitats

La détermination des habitats a été réalisée par C. CRESPI et J-M. ROYER, à partir des cahiers d'habitats (MATE).

DH II > Annexe II de la **Directive « Habitat-Faune-Flore »**

DH IV > Annexe IV de la **Directive « Habitat-Faune-Flore »**

DH V > Annexe V de la **Directive « Habitat-Faune-Flore »**

DO I > Annexe I de la **Directive « Oiseaux »**

PN > **Protection nationale**

PR > **Protection régionale**

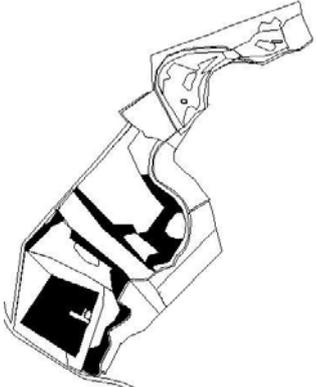
LRreg > **Liste rouge régionale**

LRnat > **Liste rouge nationale**

Code CORINE
BIOTOPES
38.22 x 38.23

**PRAIRIE MAIGRE DE
FAUCHE DE BASSE
ALTITUDE**

Code
NATURA 2000
65 10

Localisation des habitats	Caractéristiques
	<p><u>Pente et exposition</u> : pente faible</p> <p><u>Superficie</u> : 7,7 ha</p>

Cortège floristique caractéristique	
Composition floristique détaillée	Espèces guides
<p>La physionomie de cet habitat est celle d'une prairie dense à hautes graminées, tels le Fromental, la Fétuque, le Dactyle, la Houlque laineuse ou encore le Vulpin. Ce sont des prairies également extrêmement riches en plantes à fleurs colorées comme le Lychnis fleur de coucou ou la Pulicaire. Cette importante productivité est liée à la fertilisation occasionnelle de la prairie lors des inondations ou par apport artificiel.</p> <p>L'inondation modérée et la topographie plus élevée que sur les prairies adjacentes engendrent des conditions mésophiles favorisant l'installation du Fromental qui domine alors les autres graminées. La strate muscinale est absente et la plupart des plantes hygrophiles se font rares. En plus des graminées précédemment citées, les espèces rencontrées sont essentiellement, la Carotte, la Marguerite, le Bouton d'or, le Lotier corniculé.</p> <p>Certains secteurs proches des boisements et du ru des Echelles, se sont enrichis en matière organique et présentent des espèces de bordures forestières (Aigremoine eupatoire, Ronces, Sénéçon jacobée) ou des espèces nitrophiles¹ (Pulicaire, Ortie dioïque, Liseron des haies, Cirse des champs).</p>	<p>Ce groupement appartient à l'alliance phytosociologique de l'<i>Arrhenatherion elatioris</i>.</p> <p>Il s'apparenterait au groupement du CFP (<i>Colchico-Festucetum pratensis</i>) utilisé par Grevillot (GREVILLOT, 1996) pour décrire les prairies de la plaine alluviale de la Meuse.</p> <p><u>Les plantes guides de cet habitat sont :</u> <i>Arrhenatherum elatius</i> (Fromental) <i>Centaurea jacea</i> (Centauree de Jacée) <i>Avena pubescens</i> (Avoine pubescent) <i>Alopecurus pratensis</i> (Vulpin des près) <i>Leucanthemum vulgare</i> (Grande marguerite) <i>Heracleum sphondilium</i> (Grande Berce) <i>Silaum silaus</i> (Silaüs des près)</p>

¹ Nitrophile : Se dit d'une espèce croissant de préférence sur des substrats riches en composés azotés.

Gestion de l'habitat

Dynamique évolutive et gestion actuelle	Gestion à mener et actions à éviter
<p>Ces prairies sont conditionnées par la fauche laquelle stabilise la dynamique et empêche le retour de communautés pré-forestières, ourlets et mégaphorbiaies. Sur le site, elle est réalisée une fois par an entre juin et juillet.</p> <p>Un secteur est régulièrement labouré (tous les 2 ou 3 ans) et passe donc de la friche à la culture de maïs, sans laisser le temps aux espèces prairiales de s'exprimer.</p>	<p><u>Menaces</u> :</p> <p>L'existence de ces prairies, traditionnellement fauchées, peut être bouleversée si les parcelles sont mises en pâture, cultivées ou plantées.</p> <p><u>Gestion conseillée</u> :</p> <p>Il convient d'empêcher la trop grande fertilisation du sol, en contrant l'avancé des ligneux par une fauche régulière (de préférence tardive et avec exportation des produits de fauche), et en évitant le pâturage intensif. Dans le cas contraire, on obtiendrait des habitats de moindre valeur patrimoniale.</p>

Espèces patrimoniales	Statut
<p><u>Faune</u> :</p> <p>Cuivré des marais Pie grièche écorcheur Locustelle tachetée</p>	<p>PN / DH II et IV PN / DO I PN</p>

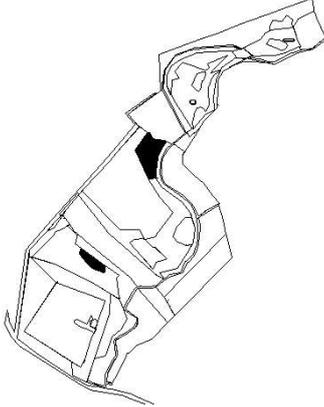
Etat de conservation 😊
Etat de conservation bon sur la majorité du site mais présentant des faciès enrichis sur certains secteurs.

Valeur patrimoniale ★★★
<p>Habitat inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore ».</p> <p>L'intérêt faunistique est marqué par la présence d'une espèce d'intérêt communautaire et d'autres espèces remarquables à l'échelle régionale.</p>

Code CORINE
BIOTOPES
37.23

**PRAIRIE HYGROPHILE
CONTINENTALE DE
FAUCHE**
(ou prairie alluviale inondable
du *Cnidion dubii*)

Code
NATURA 2000
64 40

Localisation de l'habitat	Caractéristiques
	<p><u>Pente et exposition</u> : localisé dans les dépressions</p> <p><u>Superficie</u> : 2 secteurs de superficie réduite, environs 1 hectare au total</p>

Cortège floristique caractéristique	
Composition floristique détaillée	Espèces guides
<p>L'aspect général est celui d'une prairie assez dense dominée par de nombreuses colonies de graminées et de carex telles la Baldingère, la Houlque laineuse, la Flouve odorante et la Fétuque. Cependant certains faciès sont dominés par le Jonc aggloméré, accompagnée de plusieurs pieds de Silaüs des près.</p> <p>Le tapis herbacé est coloré successivement par des floraisons vives de Cardamine des près, de Lychnis fleur de coucou, de Petite Douve et de Centaurée. Après la fauche, fleurissent tardivement les composés à rosettes comme la Porcelle enracinée ou le Leontodon d'automne.</p> <p>Les espèces rares du <i>Cnidion dubii</i>, sont très bien représentées sur le site avec notamment la plus grande station de Violette naine, des colonies plus ou moins étendues de Gratiolle officinale et de nombreux pieds d'Ail anguleux.</p>	<p>Habitat, associé à l'alliance du <i>Cnidion dubii</i> (ou <i>Cnidion venosi</i>). Dans la classification phytosociologique, cette alliance serait équivalente à celle du <i>Bromion racemosi</i>, décrit par Grevillot (GREVILLOT, 1996) pour la plaine alluviale de la Meuse et s'apparenterait au groupement du SOM (<i>Senecioni-Oenanthetum mediae</i>).</p> <p><u>Les groupements végétaux associés à cet habitat sont très riches en espèces rares</u> :</p> <p><i>Viola pumila</i> (Violette naine) <i>Allium angulosum</i> (Ail anguleux) <i>Gratiola officinalis</i> (Gratiolle officinale) <i>Inula britannica</i> (Inule des fleuves)</p> <p><u>On y trouve également des espèces hygrophiles</u> :</p> <p><i>Senecio aquaticus</i> (Séneçon aquatique) <i>Ranunculus flammula</i> (Petite douve) <i>Lythrum salicaria</i> (Salicaire) <i>Lychnis flos-cuculi</i> (Lychnis fleur de coucou) <i>Cardamine pratensis</i> (Cardamine des près)</p>

Gestion de l'habitat

Dynamique évolutive et gestion actuelle	Gestion à mener et actions à éviter
<p>Habitat considéré comme « probablement partiellement primaire », il peut dériver des végétations de hautes herbes (roselières et mégaphorbiaies) sous l'influence ancestrale du fauchage.</p> <p>Une inondation plus fréquente pourrait bloquer la transformation de la matière organique en matière minérale, privant ainsi les plantes d'éléments nutritifs. Ce stade correspondrait alors à du <i>Molinion</i>.</p> <p>Parcelles fauchées une fois par an, mais le caractère très humide de cet habitat est un facteur limitant pour l'exploitation.</p>	<p><u>Menaces :</u> Aujourd'hui, l'assèchement répété des prairies, leur remplacement par des cultures et les grands aménagements modifiant la dynamique fluviale sont une réelle menace pour cet habitat.</p> <p><u>Gestion conseillée :</u> Seule la fauche très tardive (mi-septembre) permettrait le maintien de cet habitat, le piétinement lié au pâturage intensif lui étant fatal.</p> <p>Une exportation des produits de fauche permettrait de limiter les risques d'eutrophisation.</p>

Espèces patrimoniales	Statut
<u>Flore :</u>	
Ail anguleux	PR / LRreg
Gratiolle officinale	PN / LRreg
Inule des fleuves	PR / LRreg
Ophioglosse	LRreg
Oenanthe à feuilles de Silaüs	PR / LRreg
Viola pumilla	Très rare en Champ-Ard.
Lathyrus palustris	PR / LRreg
<u>Faune :</u>	
Cuivré des marais	PN / DH II et IV
Pie grièche écorcheur	PN / DO I
Locustelle tachetée	PN

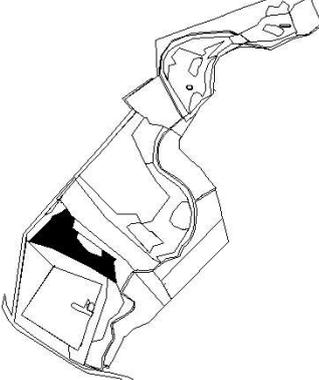
Etat de conservation ☺
Bon état de conservation mais sur des secteurs assez localisés. L'un à proximité d'une culture, l'autre adjacent à une peupleraie.

Valeur patrimoniale ★★★
Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » est le plus intéressant du site Natura 2000 n°45 et celui qui représente la plus grande valeur écologique. De plus, les cahiers d'habitats ne le localisaient jusqu'à présent que dans la vallée alsacienne du Rhin, « avec potentialités dans d'autres vallées de l'est de la France ». Il héberge de nombreuses espèces protégées ou remarquables.

Code CORINE
BIOTOPES
37.311

**PRAIRIE A MOLINIE
SUR CALCAIRE ET
ARGILE**

Code
NATURA 2000
64 10

Localisation de l'habitat	Caractéristiques
	<p><u>Pente et exposition</u> : topographie en dépression</p> <p><u>Superficie</u> : 1,9 ha</p>

Cortège floristique caractéristique

Composition floristique détaillée	Espèces guides
<p>Habitat typiquement prairial à herbes basses et vivaces, marqué par la dominance du Jonc aggloméré et en sous-étage, celle de la Pulicaire.</p> <p>Dans cet habitat, se mêlent :</p> <ul style="list-style-type: none">- des espèces de prairies hygrophiles (Jonc à fruits luisants, Jonc épars, Agrostis stolonifère, Renoncule rampante, Séneçon aquatique),- des espèces de prairies plus longuement inondées (Gaillet des marais, Lysimaque nummulaire, Menthe aquatique, Véronique en écusson, Ail anguleux, Laîche distique),- des espèces de roselières (Carex des rives, Lycopode d'Europe, Lysimaque vulgaire)- des espèces de sols paratourbeux (Carex cuivré, Jonc aggloméré, Silaüs des près). Cette grande ombellifère marque fortement par endroit le faciès de cette prairie confirmant le passage vers des groupements proches des bas marais oligotrophes. <p>Cependant, du fait de la faible disponibilité des éléments minéraux dans ce milieu, ce groupement est essentiellement riche en espèces oligotrophiques³ du <i>Molinion caerulea</i>.</p>	<p>Habitat correspondant à l'alliance du <i>Molinion caerulea</i>.</p> <p><u>Espèces indicatrices de cet habitat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"><i>Cirsium tuberosum</i> (Cirse tubéreux)<i>Carex panicea</i> (Laîche bleuâtre)<i>Carex tomentosa</i> (Laîche tomenteuse)<i>Ophiglossum vulgatum</i> (Ophioglosse commune)<i>Scorzonera humilis</i> (Scorzonère humble)<i>Silaum silaus</i> (Silaüs des près)<i>Succisa pratensis</i> (Succise des près)<i>Viola elatior</i> (Violette élevée)<i>Molinia caerulea</i> (Molinie bleue) - non recensée sur le site

³ Oligotrophique : ce dit d'une espèce croissant en milieu pauvre en matière organique, c'est-à-dire en éléments minéraux qu'elle peut assimiler.

Gestion de l'habitat

Dynamique évolutive et gestion actuelle	Gestion à mener et actions à éviter
<p>La dynamique naturelle se fait vers le boisement par les Saules, précédant une forêt alluviale à Aulne glutineux, Frêne commun et Ormes.</p> <p>Les parcelles sont fauchées une fois par an en juin.</p>	<p><u>Menaces</u> :</p> <p>L'arrêt de l'entretien par la fauche aboutirait à un appauvrissement de la flore, les petites espèces sensibles à la concurrence des espèces sociales disparaissant.</p> <p>Habitat sensible aux variations du niveau de la nappe et donc menacé par des interventions tel que le drainage.</p> <p>Un enrichissement du milieu par écobuage ou fertilisation pourrait engendrer l'apparition et la colonisation du milieu par la Molinie.</p> <p><u>Gestion conseillée</u></p> <p>Le niveau de la nappe doit être géré et contrôlé régulièrement, en raisonnant à l'échelle locale en fonction de la topographie.</p> <p>Une fauche tardive plus ou moins régulière avec exportation des produits de fauche est recommandée pour maintenir la diversité floristique et faunistique.</p>

Espèces patrimoniales	Statut
<p><u>Faune</u> :</p> <p>Cuivré des marais</p> <p>Pie grièche écorcheur</p> <p>Locustelle tachetée</p>	<p>PN / DH II et IV</p> <p>PN / DO I</p> <p>PN</p>

Etat de conservation 😊

Etat de conservation moyen car le drainage a modifié les conditions hydriques idéales.

Valeur patrimoniale ★★★

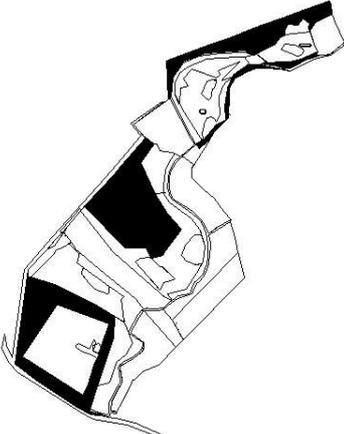
Cet habitat, inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore », est localement très rare.

Dans un bon état de conservation, il peut présenter une flore vraiment remarquable, ce qui n'est pour l'instant pas le cas, sur le site.

Code
CORINE
BIOTOPES
91.60

**CHENAIE PEDONCULEE
NEUTROPHILE A
PRIMEVERE ELEVEE**

Code
NATURA 2000
41 24

Localisation de l'habitat	Caractéristiques
	<p><u>Pente et exposition</u> : quasiment nulle <u>Superficie</u> : 10,7 ha</p> <p>① Secteur au milieu des prairies humides : 4,42 ha ② Secteur autour des étangs : 2,6 ha ③ Secteur autour du ball trap : 3,7 ha</p>

Cortège floristique caractéristique	
Composition floristique détaillée	Espèces guides
<p>- Il s'agit d'une forêt composée <u>dans sa partie arborée</u>, essentiellement de Chênes pédonculé et de quelques rares Peupliers grisards. L'inondation ne semble pas suffisante pour permettre l'installation d'Aulnes ; le Frêne est quant à lui, présent en petite quantité et à l'état arbustif seulement.</p> <p>- <u>La strate arbustive</u>, très dense, se compose de Prunellier, d'Aubépine monogyne et d'Aubépine à 2 styles, de Cornouiller mâle et de Cornouiller sanguin, de Neprun purgatif, de Noisetiers, de Charmes et de quelques Ormes champêtres.</p> <p>- <u>La strate herbacée</u> est quant à elle dominée dans les clairières par la Laîche des marais. Dans des zones plus fermées, cette Laîche est encore bien présente, accompagnée de nombreuses pousses de ligneux (Viorne obier, Eglantier, Bouleau, Peuplier grisard et Tremble, Cerisier de Sainte Lucie...) et de mousses. Les autres plantes observées sont l'Arum tacheté, la Primevère élevée, la Benoîte, la Canche cespiteuse. En de rares endroits se trouve la Fougère mâle.</p>	<p>Habitat correspondant à l'alliance du <i>Primulo elatiori-Quercetum roboris</i>.</p> <p><u>Espèces caractéristiques de cet habitat</u> :</p> <p><i>Quercus robur</i> (Chêne pédonculé) <i>Fraxinus excelsior</i> (Frêne commun) <i>Primula elatior</i> (Primevère élevée) <i>Ranunculus ficaria</i> (Ficaire) <i>Ranunculus acris</i> (Renoncule à tête d'or) <i>Sanicula europaea</i> (Sanicle d'Europe) - non recensé sur le site <i>Adoxa moschatelina</i> (Moschateline) - non recensé sur le site</p> <p><u>Nombreux arbustes calcicoles</u> :</p> <p><i>Cornus sanguinea</i> (Cornouiller sanguin) <i>Ligustrum vulgare</i> (Troène) <i>Crataegus monogyna</i> (Aubépine à 1 style) <i>Lonicera xylosteum</i> (Camerisier) <i>Evonymus europaeus</i> (Fusain) <i>Viburnum opulus</i> (Viorne obier)</p> <p>La strate herbacée présente un fort recouvrement avec un cortège végétal variable. Le tapis muscinal est fourni.</p>

<p>Plusieurs zones sont à distinguer :</p> <p>① <u>Secteur au milieu des prairies humides</u> Du fait de sa petite surface, et de la présence de nombreuses clairières (exploitation récente, chablis), les strates arbustives et herbacées sont extrêmement denses et hébergent une grande variété d'espèces.</p> <p>② <u>Secteur autour des étangs</u> Ce secteur est inclus dans un massif forestier de 50 ha, soumis à un Plan Simple de Gestion. La strate arbustive est plus dispersée du fait d'une gestion régulière afin de réaliser du bois d'œuvre de Chênes.</p> <p>③ <u>Secteur autour du ball trap</u> Ce boisement correspond à une bande de faible largeur, laissée en protection par le propriétaire, lors de la création du ball trap. Comme pour le faciès①, le sous-étage est très dense et s'apparente à une fruticée à cause des effets de lisière.</p>	
--	--

Gestion de l'habitat	
Dynamique évolutive et gestion actuelle	Gestion à mener et actions à éviter
<p>Ces boisements sont issus de prairies maigre de fauche, plus ou moins humides qui se sont peu à peu transformées en mégaphorbiaies ou en prairies fraîches pré-forestières.</p> <p>Si les habitats en contact (mégaphorbiae, prairies humides de fauche) avec la chênaie pédonculée ne faisaient plus l'objet d'une gestion, cet habitat s'étendrait.</p>	<p><u>Menaces :</u> Le deux grands risques de détérioration de cet habitat sont le tassement du sol lors de l'exploitation et l'introduction d'essences non adaptées à la station.</p> <p><u>Gestion conseillée</u> La valeur biologique de ces forêts semble élevée et la sylviculture peut être orientée vers une production de bois d'œuvre de qualité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est recommandé de ne planter ou de ne favoriser le développement que d'essences autochtones et propres à l'habitat (Chêne pédonculé, Frêne, Merisier, Erable sycomore). - Un couvert minimum doit être maintenu et les ouvertures brutales doivent être évitées afin d'empêcher l'émergence d'un sous-étage très envahissant (mort-bois calcicoles) et la remontée brutale de la nappe après une coupe. - Les traitements les plus adaptés sont la futaie irrégulière, la futaie par bouquets ou par parquets afin de conserver un mélange d'espèces avantageux (diversité et stabilité des peuplements). - L'enrichissement en chêne pédonculé est conseillé si l'essence est en voie de régression car elle se régénère beaucoup moins vite que l'Erable ou le Frêne. - Limiter l'utilisation de produits agropharmaceutiques lors de l'entretien des plants. Dégagement de préférence mécanique ou manuel. - Maintenir un maximum d'essences d'accompagnement (Erable, Tilleul, Orme, Charme) et conserver des arbres morts ou déperissant (1 à 5/ ha). <p>Voir aussi les conseils de gestion indiqués pour <i>l'unité stationnelle 11</i> du « guide pour l'identification des stations de Champagne humide » (CFPPA, 2002).</p>

Espèces patrimoniales	Statut
<u>Faune :</u> Grenouille agile Milan noir Sonneur à ventre jaune	PN / DH IV PN / DO I PN / DH II et IV

Etat de conservation ☹️

Bon état dans les parcelles soumises à un Plan simple de gestion et exploitée pour le bois d'œuvre ; Etat dégradé mais en cours de régénération dans les parcelles exploitée en taillis tous les 30 ou 40 ans.

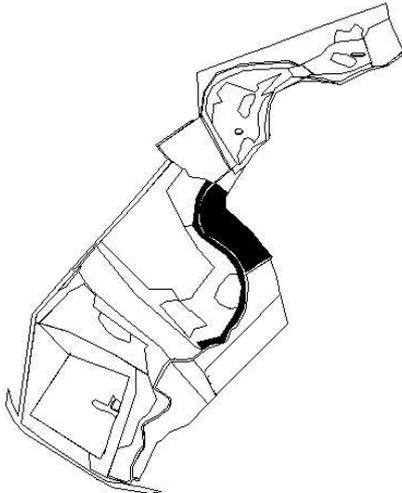
Valeur patrimoniale ★★

Bien que ce type d'habitat soit assez fréquent en Champagne-Ardenne, il reste localisé et caractéristique au nord-est de la France et peut donc héberger des espèces rares à l'échelle nationale.

Code CORINE
BIOTOPES
37.71

**MEGAPHORBIAIE
EUTROPHE DES
RIVIERES
RUISSEAUX ET
PLANS D'EAU**

Code
NATURA 2000
64 30

Localisation de l'habitat	Caractéristiques
	<p><u>Pente et exposition</u> : relativement plat</p> <p><u>Superficie</u> : 2,7 ha</p>

Cortège floristique caractéristique

Composition floristique détaillée	Espèces guides
<p>Localisé le long du ru des Echelles, cette prairie naturelle à hautes herbes est constituée de nombreuses espèces sociales très dynamiques.</p> <p>De nombreux jeunes arbres et arbustes poussent également ça et là le long du ru, témoin de la dynamique des ligneux sur ce milieu.</p> <p>Les plantes de mégaphorbiaies types observées sur ce secteur sont la Guimauve officinale, l'Angélique des bois, le Cirse des marais, l'Epilobe hirsute, l'Eupatoire chanvrine, l'Euphorbe des marais.</p> <p>Depuis l'abandon de la fauche sur ces berges, les espèces relictuelles de prairie humide ou de bas-marais font défaut, hormis la Pulicaire qui est parfois encore présente. La physionomie des parcelles diverge donc selon l'importance prise par des espèces prairiales ou par des plantes de mégaphorbiaies.</p> <p>A ces différents faciès peut être associé un profil de cariçaie ou de saulaie formant une mosaïque avec la mégaphorbiaie.</p>	<p>Ce groupement des berges de cours d'eau appartient à l'alliance du <i>Calystegion sepium</i>.</p> <p><u>Espèces caractéristiques de l'habitat</u> :</p> <p><i>Calystegia sepium</i> (Grand liseron) <i>Urtica dioica</i> (Ortie dioïque) <i>Phalaris arundinacea</i> (Baldingère) <i>Eupatorium cannabinum</i> (Eupatoire chanvrine) <i>Symphytum officinale</i> (Consoude officinale) <i>Epilobium hirsutum</i> (Epilobe hirsute) <i>Epilobium parviflorum</i> (Epilobes à petites fleurs) <i>Iris pseudacorus</i> (Iris faux acore) <i>Gallium palustre</i> (Gaillet des marais) <i>Stachys palustris</i> (Epiaire des marais)</p>

Gestion de l'habitat

Dynamique évolutive et gestion actuelle	Gestion à mener et actions à éviter
<p>Ces formations eutrophes primitives, constituent les associations initiales de la plupart des groupements associés aux milieux humides.</p> <p>Elles dérivent des anciennes forêts alluviales souvent détruites par l'homme. Si aucune pratique de fauche, de pâturage ou d'écobuage n'est réalisée, la mégaphorbiaie fera son apparition puis se boisera pour devenir une saulaie et enfin une aulnaie-frênaie.</p>	<p><u>Menaces :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La gestion des berges par le feu (opération réalisée sur le site à certains endroits) est à proscrire car elle accentuerait la prédominance de certaines espèces nitrophiles. - La mise en place d'un pâturage régulier s'avèrerait destructeur pour la mégaphorbiaie, sensible au piétinement. - Une plantation de peupliers peut contribuer à faire régresser certaines populations mais maintient l'habitat si aucun produit phytosanitaire ou fertilisant n'est utilisé et si le sol n'est pas travaillé. - Tous travaux amenant une réduction du champ d'inondation (drainage, empiérement des berges, canalisation..) entraîneraient progressivement la disparition de cet habitat. - Attention aux espèces exotiques invasives <p><u>Gestion conseillée :</u></p> <p>Sous l'action d'exploitations régulières comme la fauche, elles se 'dégradent' en prairies hygrophiles méso-eutrophes, lesquelles peuvent évoluer vers des groupements oligotrophes dont une description des habitats (inscrits à la Directive européenne) a été faite précédemment. Cette évolution peu donc être envisagée.</p> <p>Une gestion par fauche ou broyage, espacée dans le temps (tous les 3 ou 5 ans), permettrait de maintenir cet habitat dans sa forme la plus typique tout en évitant la progression des ligneux.</p>

Espèces patrimoniales	Statut
<p><u>Flore :</u></p> <p>Euphorbe des marais Violette élevée</p> <p><u>Faune :</u></p> <p>Couleuvre à collier Cuivré des marais Locustelle tachetée Héron cendré</p>	<p>LR PN / LRreg</p> <p>PN / LRnat PN / DH II et IV PN PN</p>

Etat de conservation ☺

Il est relativement bon mais la colonisation des ligneux et surtout la prédominance de certaines espèces comme le Carex des rives, la Baldingère et la Pulicaire menacent l'existence des espèces d'intérêt patrimonial.

Valeur patrimoniale ★★

Le fond floristique est plutôt composé d'espèces relativement communes et la diversité floristique reste faible. Cependant, la présence de la Violette élevée, espèce protégée à l'échelle nationale, en fait un milieu phare. La hauteur et la densité de la végétation ainsi que la présence de nombreuses plantes nectarifères, sont sans doute utilisées par d'importantes espèces animales comme la couleuvre à collier ou certains insectes comme les papillons et les libellules.

Code CORINE
BIOTOPES
22.44

**EAUX OLIGO-
MESOTROPHES
AVEC VEGETATION
BENTHIQUE**

Code
NATURA 2000
31 40

Localisation de l'habitat	Caractéristiques
	<p><u>Pente et exposition</u> : formation immergée sur les étangs.</p> <p><u>Superficie</u> : Seul le premier étang est concerné par cet habitat d'une superficie de 1,5 ha</p>

Cortège floristique caractéristique	
Composition floristique détaillée	Espèces guides
<p>Les tapis végétal flottant à immergé, se composent des espèces suivantes: Une Renoncule aquatique, la Callitriche des eaux, le Myriophylle en épi ainsi qu'une algue du genre Chara n'ayant pas fait l'objet d'une détermination.</p>	<p>Ce groupement formant un tapis immergé de Characées, appartient à la classe du <i>Charetea fragilis</i>.</p> <p>Le tapis d'algues est généralement composé des genres <i>Chara</i> et <i>Nitella</i>.</p>

Gestion de l'habitat	
Dynamique évolutive et gestion actuelle	Gestion à mener et actions à éviter
<p>Cette formation végétale ne se développe qu'au sein de masses d'eaux non polluées. Le premier étang concerné par cet habitat, a été créé vers 1960.</p> <p>A ces formations algales peuvent s'associer des végétaux supérieurs, formant alors des milieux de transition vers les associations végétales de bords des eaux.</p>	<p>Cet habitat est très dépendant des facteurs physiques et chimiques (granulométrie, profondeur, luminosité, pollution notamment par une trop forte concentration de phosphates...) En présence d'eutrophisation, les charophycées vont être concurrencées par les macrophytes aquatiques.</p> <p>Au niveau de la gestion, ces formations sont dépendantes des pratiques d'entretien des plans d'eau : gestion des niveaux d'eau, de l'envasement, de l'utilisation de ces milieux aquatiques par l'homme, des ceintures ripariales.</p> <p>La création de milieu neuf (mares, gravières...) permet parfois l'installation de nouvelles végétation.</p>

Espèces patrimoniales	Statut
A rechercher	

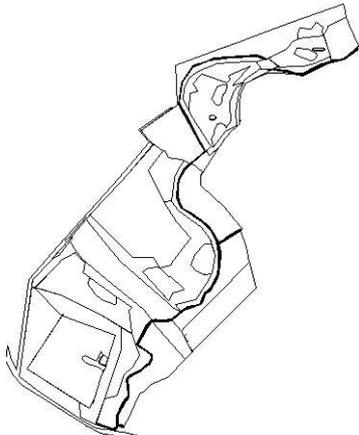
Etat de conservation ☺
Bon état de conservation, mais ce milieu pionnier reste éphémère et évolue assez rapidement vers d'autres types de milieux.

Valeur patrimoniale ★
Ce type de végétation est le signe d'une bonne qualité des eaux physico-chimique de l'eau.

Code CORINE
BIOTOPES
24.4

**COURS D'EAU :
VEGETATION FLOTTANTE
DE RENONCULES DES
RIVIERES**

Code
NATURA 2000
32 60

Localisation de l'habitat	Caractéristiques
	<p>Pente et exposition : pente quasiment nulle Superficie : environs 90 a</p>

Cortège floristique caractéristique	
Composition floristique détaillée	Espèces guides
<p>Cet habitat est présent dans le ru des Echelles, qui traverse les prairies et le massif forestier. La végétation immergée se présente en filaments verts et denses, mouvants entre deux eaux ou en amas sur le fond.</p> <p>Ces formations en colonies sont composées de la Renoncule flottante, du Rubaniér rameux et d'une Callitriche, dont l'espèce n'a pas été déterminée.</p>	<p><u>Cet habitat se rattache à l'alliance du <i>Ranunculion fluitantis</i> :</u> <i>Ranunculus</i> spp. <i>Potamogeton</i> spp. <i>Callitriche</i> ssp. <i>Myriophyllum</i> ssp...</p>

Gestion de l'habitat	
Dynamique évolutive et gestion actuelle	Gestion à mener et actions à éviter
<p>Sur le site, le ru des Echelles est peu profond et se trouve à sec à certains endroits, en été. Cet étroit ruisseau a été recreusé il y a près de 40 ans par le propriétaire des étangs afin de constituer l'aboutissement de son réseau de drainage.</p> <p>La partie aval du ruisseau a été curée récemment, comme en témoignent les remblais de terre non encore totalement colonisés par la végétation (Greffé, 2001).</p>	<p><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'eutrophisation (due à l'agriculture intensive, aux rejets domestiques et industriels), et notamment l'enrichissement en orthophosphates, est le risque majeur de régression de ces communautés, avec une élimination des espèces oligotrophes ou mésotrophes, et notamment une régression des renoncules aquatiques et le remplacement par des espèces pollu-tolérantes. ➤ Destruction de la ripisylve (par incendie par exemple) ➤ Curage trop fréquent et trop profond <p><u>Gestion conseillée</u></p> <p>Cet écosystème présente une certaine autonomie fonctionnelle régulée par le cycle hydrologique.</p> <p>A l'échelle locale du site, les pratiques d'entretien du ru, peuvent</p>

cependant faire l'objet d'une surveillance ou d'une amélioration afin d'éviter la dégradation des formations végétales des rives et des berges, accompagnant cet habitat.
 Une surveillance des populations d'Elodée du Canada est nécessaire car cette espèce est considérée comme invasive dans certains secteurs.

Espèces patrimoniales	Statut
<u>Faune :</u> Agrion de Mercure	DH II et IV / PN / LRreg
Couleuvre à collier	PN / LRnat
Martin pêcheur	D.O I

Etat de conservation ☺

Bon
 Sur le secteur aval, où l'eau était la plus profonde, l'Agrion de Mercure avait été identifié il y a quelques années. Le curage récent, semble avoir altéré le biotope de cette espèce qui n'a pas été revue en 2001 (Greffé, 2001).
 Sur ce même secteur, la végétation rivulaire est en régression en raison de l'écobuage réalisé en complément du labour des terres voisines.

Valeur patrimoniale ★★

La présence de cet habitat est caractéristique d'une bonne qualité des eaux. Il peut être considéré comme le seul milieu aquatique permanent du site, refuge pour de nombreuses espèces.
 La présence d'une végétation rivulaire riche, complémentaire à celle de la mégaphorbiaie jouxtant le ru, fait de cet habitat, une zone de nourrissage pour le Cuivré des marais.
 Les zones ensoleillées et en eau en permanence, constituent un biotope adapté à l'Agrion de Mercure.

B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 7

Les espèces végétales rencontrées sur le site

- ✓ Liste des espèces végétales rencontrées sur le site

Notes concernant les données de la liste botanique

Observations réalisées par :

- S. CORITON (1998)
- J.M. ROYER et C. CRESPI (2001)

Critères de rareté provenant de :

"Degré de rareté" = degré de fréquence pour le district champenois d'après :
DE LANGHE, JE., DELVOSALLE, L., DUVIGNAUD, J., LAMBINON, J., 1992. -
Nouvelle flore de la Belgique, du Grand-Duché du Luxembourg, du Nord de la
France et des régions voisines. Patrimoine du jardin botanique de Belgique. 4ème
édition. 1092 p.

Nomenclature du degré de rareté :

CC : très commun C : commun AC : assez commun
AR : assez rare R : rare **RR : très rare**

Mesure de protection :

PN: protégée nationale
PR: protégée régionale
LRreg : liste rouge régionale

*Note : la présence de *Latyrus palustris* reste à confirmer

**Inventaire botanique du site
Natura 2000 n° 45
"prairies de Courteranges"**

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	degré de rareté dans le district Champenois	Statut
<i>Achillea ptarmica</i>	Achillée sternutatoire		
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Erable faux platane		
<i>Achillea millefolium</i>	Achillé millefeuilles		
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine		
<i>Agrostis canina</i>	Agrostis des chiens		
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostis stolonifère		
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampant		
<i>Alisma lanceolatum</i>	Plantain d'eau à feuilles lancéolées		
<i>Alisma plantago-aquatica</i>			
Allium angulosum	Ail anguleux	RR	PR / LRreg
Alopecurus geniculatus	Vulpin genouillé	RR	
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des près		
<i>Althaea officinalis</i>	Guimauve officinale		
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidale		
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique des bois		
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante		
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental		
<i>Arum maculatum</i>	Arum tacheté		
<i>Aster lanceolatus</i>	Aster à feuilles lancéolé		
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée vulgaire		
<i>Bellis perennis</i>	Paquerette		
<i>Betula alba</i>	Bouleau blanc		
<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode penné		
<i>Briza media</i>	Amourette commune		
<i>Bromus commutatus</i>	Brome variable		
<i>Bromus racemosus</i>	Brome en grappe		
<i>Calamagrostis epigeois</i>	Calamagrostis commun		
Callitriche stagnalis	Callitriche des eaux stagnantes	RR	
<i>Calystegia sepium</i>	Grand liseron		
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des près		
<i>Carex acuta</i>	Laïche aiguë		
<i>Carex acutiformis</i>	Laïche des marais		
<i>Carex disticha</i>	Laïche distique		
<i>Carex flacca</i>	Laïche glauque		
<i>Carex hirta</i>	Laïche hérissée		
<i>Carex otrubae</i> ou <i>Carex vulpina</i>	Laïche cuivrée		
<i>Carex panicea</i>	Laïche bleuâtre		
<i>Carex riparia</i>	Laïche des rives		
<i>Carex spicata</i>	Laïche en épi		
<i>Carex tomentosa</i>	Laïche tomenteuse		
<i>Carex vesicaria</i>	Laïche vésiculeuse		

Site Natura 2000 n°45 "Prairies de Courteranges"

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	degré de rareté dans le district Champenois	Statut
<i>Carpinus betulus</i>	Charme		
<i>Centaurea jacea</i>	Centaurée jacée		
<i>Centaureum erythraea</i>	Erythrée petite centaurée		
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commun		
<i>Chara sp</i>			
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	R-RR	
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs		
<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais		
<i>Cirsium tuberosum</i>	Cirse tubéreux		
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun		
<i>Colchicum autumnale</i>	Colchique automnale		
<i>Conyza canadensis</i>	Erigeron du Canada		
<i>Cornus mas</i>	Cornouiller mâle		
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin		
<i>Crataegus laevigata</i>	Aubépine à 2 styles		
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style		
<i>Crepis biennis</i>	Crépis des près		
<i>Crepis capillaris</i>	Crépis à tige capillaire		
<i>Cynoglossum germanicum</i>	Cynoglosse		
<i>Cynosurus cristatus</i>	Crételle		
<i>Dactylorhiza majalis</i>	Orchis incarnatée		
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré		
<i>Danthonia decumbens</i>	Sieglingie décombante		
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage		
<i>Deschampsia cespitosa</i>	Canche cespiteuse		
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère		
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle		
<i>Eleocharis palustris</i>	Scirpe des marais		
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent commun		
<i>Epilobium hirsutum</i>	Epilobe hérissé		
<i>Epilobium parviflorum</i>	Epilobe à petites fleurs		
<i>Epilobium tetragonum</i>	Epilobe à tige carrée		
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe		
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire à feuilles de chanvre		
<i>Euphorbia brittingerii</i>	Euphorbe verruqueuse		
<i>Euphorbia exigua</i>	Euphorbe exiguë		
<i>Euphorbia palustris</i>	Euphorbe des marais	RR	LRreg
<i>Festuca pratensis</i>	Fétuque des près		
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque roseau		
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des près		
<i>Fraxinus exelsior</i>	Frêne commun		
<i>Gallium palustre</i>	Gaillet des marais		
<i>Gallium saxatile</i>	Gaillet du Harz		
<i>Gallium verum</i>	Gaillet jaune		
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium à feuilles découpées		
<i>Geranium molle</i>	Géranium mollet		
<i>Geranium robertianum</i>	herbe à Robert		
<i>Glyceria maxima</i>	Grande glycérie		
<i>Gratiola officinalis</i>	Gratiolle officinale	AR	PN / Lrreg

Site Natura 2000 n°45 "Prairies de Courteranges"

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	degré de rareté dans le district Champenois	Statut
<i>Hedera helix</i>	Lierre terrestre		
<i>Heracleum sphondylium</i>	Grande berce		
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse		
<i>Hypericum quadrangulum</i>	Millepertuis à quatre ailes		
<i>Hypochoeris radicata</i>	Porcelle enracinée		
<i>Inula britannica</i>	Inule des fleuves	RR	PR / Lrreg
<i>Inula salicina</i>	Inule à feuilles de Saule		
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux acore		
<i>Juncus acutiflorus</i>	Jonc à tépales aigus		
<i>Juncus articulatus</i>	Jonc à fruits luisants		
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré		
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars		
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque		
<i>Lathyrus palustris</i>*	Gesse des marais	RR	PR / Lrreg
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des près		
<i>Lathyrus tuberosus</i>	Gesse tubéreuse		
<i>Leontodon autumnalis</i>	Leontodon d'automne		
<i>Leontodon saxatilis</i>	Thrinclie		
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Marguerite		
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun		
<i>Lolium perenne</i>	Ray grass commun		
<i>Lonicera xylosteum</i>	Camerisier		
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé		
<i>Lychnis flos-cuculi</i>	Lycnis fleurs de coucou		
<i>Lycopus europeus</i>	Lycophe d'Europe		
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire		
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimache commune		
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire		
<i>Medicago lupulina</i>	Myosotis cespiteux		
<i>Melilotus officinalis</i>	Mélicot officinal		
<i>Mentha aquatica ou arvensis</i>	Menthe aquatique		
<i>Myosotis cespitosa</i>	Myosotis cespiteux		
<i>Myosotis scorpioides</i>	Myosotis des marais		
<i>Myriophyllum spicatum</i>	Myriophylle en épi		
<i>Oenanthe aquatica</i>	Oenanthe aquatique		
<i>Oenanthe fistulosa</i>	Oenanthe fistuleuse		
<i>Oenanthe media ou silaifolia</i>	Oenanthe à feuilles de Silaüs	RR	PR / Lrreg
<i>Ononis spinosa</i>	Bugrane épineuse		
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse	RR	Lrreg
<i>Orchis morio</i>	Orchis bouffon		
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais sauvage		
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère		
<i>Phragmites australis</i>	Roseau		
<i>Picris hieracoides</i>	Picris fausse épervière		
<i>Picris echinoides</i>	Picris fausse vipérine		
<i>Plantago intermedia</i>	Plantain à feuilles moyenne		
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé		
<i>Plantago major</i>	Plantain à larges feuilles		
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel		

Site Natura 2000 n°45 "Prairies de Courteranges"

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	degré de rareté dans le district Champenois	Statut
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun		
<i>Poa palustris</i>	Pâturin des marais		
<i>Polygonum amphibium</i>	Renouée amphibie		
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc		
<i>Potentilla anserina</i>	Potentille des oies		
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante		
<i>Primula elatior</i>	Primevère élevée		
<i>Primula veris</i>	Primevère officinale		
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune		
<i>Prunus mahaleb</i>	Cerisier de Sainte Lucie		
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier		
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique		
<i>Pyrus communis</i>	Poirier cultivé		
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile		
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé		
<i>Ranunculus acris</i>	Bouton d'or		
<i>Ranunculus ficaria</i>	Ficaire		
<i>Ranunculus flammula</i>	Petite douve		
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante		
<i>Ranunculus serpens ssp polyanthemoides</i>		à confirmer	
<i>Rorripa amphibia</i>	Rorippe amphibie		
<i>Rorripa anceps</i>	Rorippe hybride		
<i>Rosa canina</i>	Eglantier commun		
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleue		
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce		
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille sauvage		
<i>Rumex conglomeratus</i>	Patience agglomérée		
<i>Rumex crispus</i>	Patience crépue		
<i>Rumex sanguineus</i>	Patience sang-de-dragon		
<i>Salix alba</i>	Saule blanc		
<i>Salix capraea</i>	Saule marsault		
<i>Salix viminalis</i>	saule des vanniers		
<i>Scorzonera humilis</i>	Scorzonère humble		
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire aquatique		
<i>Scutellaria galericulata</i>	Scutellaire toque		
<i>Senecio aquaticus</i>	Seneçon aquatique		
<i>Senecio jacobea</i>	Seneçon jacobée		
<i>Silaum silaus</i>	Silaus des près		
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce amère		
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux		
Sparganium emersum	Rubanier simple	RR	
<i>Stachys palustris</i>	Epiaire des marais		
<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminées		
Stellaria palustris	Stellaire des marais	RR	Lrreg
<i>Succisa pratensis</i>	Succise des près		
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale		
<i>Taraxacum gr officinale</i>	Pissenlit		
<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamont jaune		
<i>Torilis japonica</i>	Torilis anthesis		
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des près		

Site Natura 2000 n°45 "Prairies de Courteranges"

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	degré de rareté dans le district Champenois	Statut
<i>Trifolium dubium</i>	Petit Trèfle jaune		
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des près		
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant		
<i>Typha latifolia</i>	Massette à larges feuilles		
<i>Ulmus campestris</i>	Orme champêtre		
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque		
<i>Valeriana dioica</i>	Valériane dioïque		
<i>Valeriana officinalis</i>	Valériane officinale		
<i>Valeriana repens</i>	Valériane rampante		
<i>Veronica scutellata</i>	Véronique en écusson		
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane		
<i>Viburnum opulus</i>	Viorne aubier		
<i>Vicia cracca</i>	Vesce des crapauds		
<i>Vicia tetrasperma</i>	Vesce à quatre graines		
<i>Viola elatior</i>	Violette élevée	RR	PN / Lrreg
<i>Viola pumila</i>	Violette naine	RR	

B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 8

Les espèces animales rencontrées sur le site

- ✓ Liste des espèces animales rencontrées sur le site
 - **Les lépidoptères**
 - **Les odonates**
 - **Les autres ordres d'insectes**
 - **Les arachnides**
 - **Les amphibiens**
 - **Les reptiles**
 - **Les oiseaux**
 - **Les mammifères**

- ✓ Etude du GREFFE 2001 sur les odonates et les lépidoptères du site

Notes concernant les données de la liste faunistique

Observations réalisées par :

- S. CORITON (1998)
- C. CRESPI (2001)
- G. COPPA (2001) pour les données odonates et lépidoptères

Nomenclature utilisée pour les statut de protection :

DH II : Annexe II de la **Directive « Habitat-Faune-Flore »**

DH IV : Annexe IV de la **Directive « Habitat-Faune-Flore »**

DH V : Annexe V de la **Directive « Habitat-Faune-Flore »**

DO I : Annexe I de la **Directive « Oiseaux »**

DO II1 ou DO II2 : Annexe II parties 1 ou 2 de la **Directive « Oiseaux »**

DO III1 ou DO III2 : Annexe III parties 1 ou 2 de la **Directive « Oiseaux »**

BII : Annexe II de la **Convention de Berne**

BIII : Annexe III de la **Convention de Berne**

bl : Annexe I de la **Convention de Bonn**

bII : Annexe II de la **Convention de Bonn**

Rappel des textes internationaux et nationaux relatifs à la protection de la faune

Directive « Habitat-Faune-Flore » (92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992) concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

⇒ **Annexe II** : espèces dont les habitats doivent faire l'objet de désignation de zones spéciales de conservation.

⇒ **Annexe IV** : espèces strictement protégées.

⇒ **Annexe V** : espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Directive « Oiseaux » (CE. 79/409 du Conseil du 2 avril 1979) concernant la conservation des oiseaux sauvages.

⇒ **Annexe I** : espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale).

⇒ **Annexe II parties 1 ou 2** : espèces pouvant être chassées

⇒ **Annexe III parties 1 ou 2** : espèces pouvant être commercialisées

Convention de Berne (19/9/79) relatif à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

⇒ **Annexe II** : espèces strictement protégées.

⇒ **Annexe III** : espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée.

Convention de Bonn (23/6/79) relatif à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (*JORF* du 28/08/90 et du 20/08/96)

⇒ **Annexe I** : espèces migratrices menacées, en danger d'extinction, nécessitant une protection immédiate

⇒ **Annexe II** : espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

Convention de Washington (03/03/73) sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). (*JORF* du 07/09/78 et du 22/03/96)

⇒ **Annexe I** : espèces menacées d'extinction pour lesquelles le commerce ne doit être autorisé que dans des conditions exceptionnelles

⇒ **Annexe II** : espèce vulnérable dont le commerce est strictement réglementé.

Règlement communautaire de la CITES (CEE n° 3626/82 du Conseil du 3 décembre 1982, modifications *JOCE* 10/03/1995)

⇒ **Annexe C1** : espèces menacées d'extinction dont le commerce à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union Européenne est interdit, sauf dans des conditions exceptionnelles.

Protection nationale des insectes : Arrêté du 22/07/93 (*JORF du 24 septembre 1993*)

Protection nationale des oiseaux : Arrêté du 17/04/81 (*JORF du 19 mai 1981*)

⇒ Article 1 : Sont interdits en tout temps et sur tout le territoire national, pour les spécimens vivants, la destruction ou l'enlèvement des œufs, des larves et des nymphes, la destruction, la capture ou l'enlèvement, la préparation aux fins de collections ; pour les spécimens vivants ou morts, le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat.

Protection nationale des mammifères : Arrêté du 17/04/81 (*JORF du 19 mai 1981*)

⇒ Article 1 : Sont interdits en tout temps et sur tout le territoire national, pour les spécimens vivants, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la naturalisation ; pour les spécimens vivants ou morts, le transport, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat.

**Liste des espèces animales recensées sur le site
Natura 2000 n°45 "prairies de Courteranges"**

Nom scientifique	Nom vernaculaire	statut européen	Abondance sur le site
Mammifères			
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil		
<i>Oryctolagus cuniculatus</i>	Lapin de Garenne		
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier		
Oiseaux			
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	BIII	
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	BIII / DO II2	
<i>Alcedo atthis</i>	Martin pêcheur d'Europe	DO I / BII	faible
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	BII	faible
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	BIII	
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	BIII	forte
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	BII	
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe		
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	DO II1 / DO III1	
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	DO I / BII	faible
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	BII	
<i>Emberiza schoenicus</i>	Bruant des roseaux	BII	
<i>Hippolaïs polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	BII	
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle des cheminées	BII	
<i>Lanius collurio</i>	Pie grièche écorcheur	DO I / BII	faible
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée	BII	faible
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomène		
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	DO I / BII / bII	faible
<i>Oriolus oriolus</i>	Loriot d'Europe	BII	
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	BII	
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	BII	
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	BII	
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grise	BII	
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	DO II2 / BIII	
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	DO II2 / BIII	
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	DO II2 / BIII / bII	
Reptiles			
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	BIII	forte (zones denses à Laîche)
Batraciens			
<i>Bombina variegata</i>	Sonneur à ventre jaune	DH II / DH IV / BII	faible
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	DH IV / BII	faible
<i>Rana esculenta</i>	Grenouille verte	DH V / BIII	
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	DH V / BIII	faible

Site natura 2000 n°45 "Prairies de Courteranges"

Nom scientifique	Nom vernaculaire	statut européen	Abondance sur le site
Arthropodes			
Arachnides			
<i>Araneus diadematus</i>			
<i>Argiope bruennichi</i>			
<i>Dolomedes fimbriatus</i>	Dolomède	rare	faible
<i>Pisaura mirabilis</i>			
<i>Xysticus cristatus</i>			
Insectes			
Coléoptères			
<i>Nicrodes littoralis</i>			
<i>Nicrophorus interruptus</i>			
<i>Nicrophorus investigator</i>			
<i>Nicrophorus vespilloides</i>			
<i>Oiceoptoma thoracicum</i>			
<i>Rhagonycha fulva</i>			
<i>Xylodrepa quadripunctata</i>			
Hétéroptères			
<i>Hydrometra stagnorum</i>	Hydromètre		
Lépidoptères			
<i>Aglais urticae</i>	Petite tortue		
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan		
<i>Aporia crataegi</i>	Gazé		
<i>Carterocephalus palaemon</i>	Hespérie du brome		
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Pamphile		forte
<i>Cupido minimus</i>	Argus frêle		faible
<i>Cyaniris semiargus</i>	Demi-argus		faible
<i>Gomnopteryx rhani</i>	Citron		
<i>Hesperia comma</i>	Virgule		faible
<i>Inachis io</i>	Paon du jour		
<i>Leptidae sinapis</i>	Piérade du Lotier		
<i>Lycaena dispar</i>	Cuivré des marais	DH II / DH IV	faible (2 ind)
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil		
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil		
<i>Ochlodes venatus</i>	Sylvaine		faible
<i>Papilio machaon</i>	Machaon		moyenne
<i>Pieris napi</i>	Piérade du navet		
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave		
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane		
<i>Polygonia c-album</i>	Gamma		
<i>Thymelicus lineolus</i>	Hespérie du Dactyle		faible
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houlique		faible
<i>Tyria jacobaeae</i>	Ecaille du Sénéçon		
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain		
<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygène de la Filipendule		
Odonates			
<i>Aeshna affinis</i>	Aeschne affine		faible

Site natura 2000 n°45 "Prairies de Courteranges"

Nom scientifique	Nom vernaculaire	statut européen	Abondance sur le site
<i>Aeshna mixta</i>			
<i>Aeshna cyanea</i>			
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur		faible
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant		faible
<i>Calopteryx virgo</i>			forte
<i>Cordulia aenea</i>			
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	DH II	non observé en 2001
<i>Coenagrion puella</i>			moyenne
<i>Crocothemis erythraea</i>			
<i>Enallagma cyathigerum</i>			moyenne
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe		
<i>Gomphus vulgatissimus</i>			
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant		moyenne
<i>Lestes sponsa</i>			
<i>Libellula depressa</i>			
<i>Libellula fulva</i>			
<i>Libellula quadrimachulata</i>			
<i>Onychogomphus forcipatus</i>			
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthetrum réticulé		
<i>Orthetrum brunneum</i>			
<i>Orthetrum albistylum</i>			
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe à corps de feu		moyenne
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes		moyenne
<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun		faible
<i>Sympetrum flaveolum</i>	Sympetrum jaune d'or		moyenne
<i>Sympetrum meridionale</i>			
<i>Sympetrum striolatum</i>			
Orthoptères			
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre		
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte		

B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 9

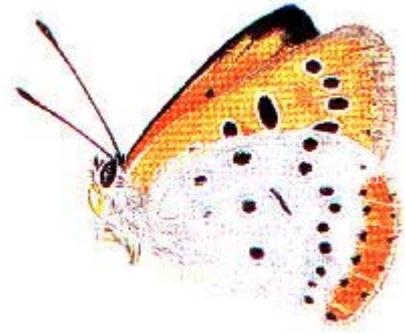
Fiches descriptives des espèces inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

- Le Cuivré des marais,
- L'Agrion de Mercure,
- Le Sonneur à ventre jaune

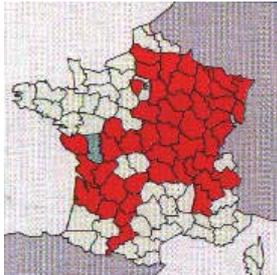
LE CUIVRE DES MARAIS

(*Thermoslycaena dispar*) - Papillon

Code Natura 2000 : 1060



Observations sur le site : 2001 - COPPA (GREFFE),
1998 - CORITON (stagiaire de l'université d'Orsay
au PNRFO)



Source : Inventaire de la faune
menacée de France

Statut légal :

- Annexes II et IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore »
- Annexe II Convention de Berne
- Liste rouge mondiale : quasi menacé
- Liste rouge nationale : en danger
- Protection nationale des insectes : Article 1

État de conservation :

➤ En France, le Cuivré des marais est globalement moins menacé que d'autres espèces de Lépidoptères liées aux zones humides et il est présent sur l'ensemble de la région Champagne-Ardenne.

➤ Sur le site, deux individus ont été observés mais la recherche des larves s'est avérée négative. Aucune preuve formelle de reproduction sur le site n'est donc disponible pour l'instant.

Ecologie de l'espèce

Le vol a lieu de mi-mai à mi-septembre en 2 générations. Chaque génération vole pendant 4 à 6 semaines et la durée de vie d'un imago est de 8 à 10 jours. Ils butinent les plantes nectarifères telles que les Menthes et les Pulicaires.

Les œufs sont pondus isolément par 2-4 sur les feuilles, la tige et l'inflorescence, verte ou desséchées d'Oseilles sauvages (genre *Rumex*) avec semble-t-il une préférence pour *Rumex hydrolapathum* (présent sur le site) *R. crispus*, *R. conglomeratus*, *R. pulcher* et *R. aquaticus*.

La chenille se nourrit du limbe foliaire de la plante ôte des œufs et sont actives de juin à avril. Elle s'alimente exclusivement de plantes du genre *Rumex*, également très présentes sur le site (*Rumex crispus*, *R. conglomeratus*, *Rumex aquaticus*, *Rumex obtusifolius*, *Rumex acetosa*...). « Les plantes consommées par la chenille pourraient être différentes entre les générations printanière (mai-juin) et automnale (août-septembre) » (GREFFE, 2001).

La chrysalide, accrochée tête en bas à la base de la végétation, elle est visible d'avril à août. L'hivernage de l'espèce a lieu au stade d'œufs ou bien aux premiers stades de chenille.

Le papillon adulte se nourrit du nectar de nombreuses plantes observées sur le site comme les Menthes, la Gesse des prés, la Pulicaire dysentérique très abondante, la Salicaire, le Cresson amphibie ou l'Eupatoire chanvrine.

Habitats

L'espèce se rencontre principalement en plaine dans des prairies humides avec une hauteur d'herbe variable (0,20 à 1,50 m) et bordées de zones à phragmites. Les milieux doivent être ouverts et ensoleillés. Dans de nombreuses zones, suite à une fragmentation importante de l'habitat potentiel, les populations se limitent à de petits îlots le long de fossés humides rarement fauchés.



Sur le site, les habitats inscrits à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » nécessaires à cette espèce sont :

- la mégaphorbiaie (code Natura 2000 64 30)
- la prairie maigre de fauche (code Natura 2000 65 10)
- la prairie hygrophile continentale de fauche (code Natura 2000 64 40)
- la prairie à molinie sur calcaire et argile (code Natura 2000 64 10)

Sur le site, les autres habitats nécessaires à cette espèce sont :

- la prairie hygrophile de fauche
- la prairie humide eutrophe
- la prairie améliorée
- la végétation de ceinture des bords des eaux

Menaces

- L'assèchement des zones humides a été responsable du déclin de cette remarquable espèce.
- Localement, la plantation de peupliers est le principal obstacle au maintien des populations. Ces plantations modifient la couverture végétale très rapidement (en 7 à 10 ans). L'extension des zones ombragées liées à un assèchement et une modification du pH de la couche superficielle du sol, entraînent la disparition progressive des *Rumex* (Bink F.A., 1986) et des plantes nectarifères.
- La fauche des bords des routes ou des chemins ainsi que le curage des fossés de drainage, mal positionnée dans le temps, peuvent provoquer la disparition de micro-milieux favorables à l'établissement de petits îlots de population. Ces micro-milieux sont indispensables à l'établissement de corridors de communication entre populations plus importantes.
- Le pâturage intensif des prairies par des bovins provoque une eutrophisation du milieu néfaste aux populations (Lhonoré J., 1996).

Recommandations de gestion

- Pour stopper la régression des populations, il faut maintenir les milieux ouverts avec un pastoralisme traditionnel (les refus de pâturage étant constitués d'espèces peu appétantes tels que les oseilles sauvages).
- Dans les tourbières et les marécages, l'habitat du Cuivré des marais est réduit à des zones de transition constituées de Laîches ou de petites roselières.
- Des travaux de fauche et d'étrépage sont donc nécessaires afin de réhabiliter ces formations végétales.

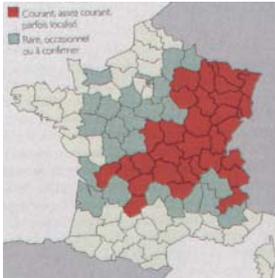
LE SONNEUR A VENTRE JAUNE

(*Bombina variegata*) - Batracien

Code Natura 2000 : 1193

Observations sur le site : 1998 - CORITON

(Stagiaire de l'université d'Orsay au PNRFO)



Statut légal :

Protection nationale

Liste rouge nationale : espèce vulnérable

Liste rouge régionale : en régression

Annexe II et IV de la Directive « Habitats-faune-flore »

Annexe II de la convention de Berne

Source : Inventaire de la faune menacée de France

État de conservation :

➤ Le Sonneur est en régression généralisée en Europe et l'espèce est quasiment éteinte aux Pays-Bas et en Belgique. En France, on le signale en régression dans de nombreuses régions.

➤ Les populations auboises correspondent au prolongement vers le sud des populations de la Marne. Elles se trouvent sur la plaine de Brienne et en Champagne-Ardenne. L'espèce est totalement absente dans le nord-ouest du département.

Sur le site, la population se trouve dans une ornière située dans le prolongement du chemin rural (la voie du gué).

Ecologie de l'espèce

Cette espèce est presque exclusivement aquatique mais passe la journée caché sous les pierres ou les souches.

Ils hibernent d'octobre à mars, enfoui dans la vase ou la terre, sous les pierres ou les racines.

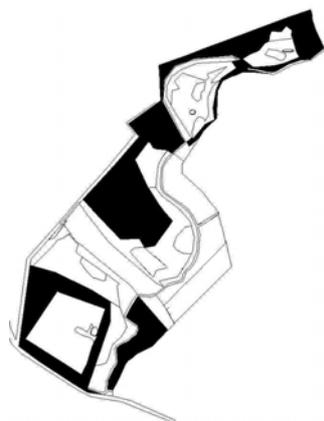
Sa nourriture se constitue de vers de terre, d'insectes, et surtout de petits mollusques terrestres et aquatiques.

La reproduction a lieu d'avril à juin mais peut se poursuivre jusqu'en août. La ponte est composée d'une centaine d'œufs qui éclosent au bout de 8 jours. La métamorphoses des têtards a lieu fin juillet ou en septembre-octobre. Ce qui rend l'espèce vulnérable à la sécheresse estivale.

Menaces

En milieu forestier, la raréfaction des biotopes de reproduction les rend vulnérables (comblement des mares, curage des fossés, débardage en période de reproduction, destruction des têtards dans les ornières), c'est ce qui a pu être constaté dans l'est de la France depuis une trentaine d'années.

Habitats



Dans la région, il occupe essentiellement les ornières forestières, mais on le trouve également dans les mares, les petites dépressions en bordure de forêts et les flaques d'eau temporaires. Le Sonneur occupe généralement des eaux stagnantes peu profondes, bien ensoleillées ou du moins non ombragées en permanence. Les berges doivent être peu pentues pour qu'il puisse accéder facilement au point d'eau. Il tolère les eaux boueuses ou légèrement saumâtres, mais n'apprécie pas les eaux courantes.

Sur le site, les micro-habitats nécessaires à l'espèce peuvent se trouver dans l'habitat inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » :

➤ **chênaie pédonculée à primevère élevée (code Natura 2000 91 60)**

Sur le site, l'autre habitat nécessaire à cette espèce est :

➤ **la peupleraie à hautes herbes**

Recommandations de gestion

Protection appropriée des petites pièces d'eau, contrôle des opérations de curage et de drainage, interdiction de débardage en période de reproduction.

Voir par exemple le plan de conservation du Sonneur à ventre jaune passé entre l'ONF et le Conservatoire des sites dans l'Allier

Création d'un réseau de petites mares ou fossés à pentes douces.

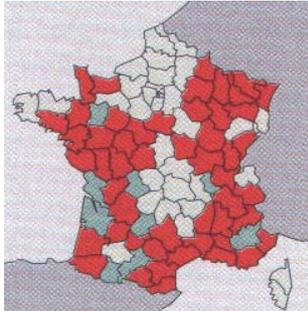
L'AGRION DE MERCURE

(*Coenagrion mercuriale*) - Odonate zygoptère

Code Natura 2000 : 1044

Observations sur le site : 1998 - CORITON

(Stagiaire de l'université d'Orsay au PNRFO)



Statut légal :

Annexe II de la Directive « Habitats-faune-flore »

Annexe II de la convention de Berne

Protection nationale

Liste rouge régionale : en danger dans le Nord de la France



Source : Inventaire de la faune menacée de France

État de conservation :

➤ Dans la région, l'espèce est surtout localisée dans l'Argonne, sur les marais de St Gond et dans le sud de la Haute-Marne.

➤ « Cette espèce avait été observée sur ce site, mais n'a pas été revue en 2001. Il semble que le biotope ait été profondément altéré lors du curage du fossé où se trouvait cette espèce, particulièrement dans sa partie aval. Elle était localisée dans la partie la plus profonde du fossé. » (GREFFE, 2001).

Ecologie de l'espèce

• Reproduction

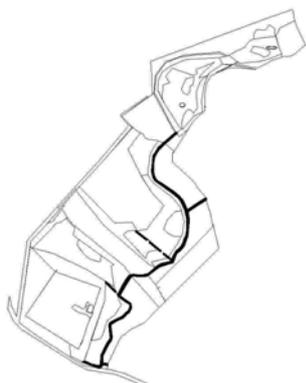
Une génération par an. La ponte s'effectue à l'intérieur des végétaux. Le couple vole en tandem, la femelle peut totalement s'immerger alors que le mâle ne trempe que l'abdomen.

Les larves se tiennent dans la végétation, soit parmi les racines des végétaux riverains, soit dans les plantes aquatiques. La présence de la végétation amphibie est notée de façon constante ; elle est composée préférentiellement de la *Mentha aquatica*, *Veronica beccabunga*, *Nasturtium officinalis*, *Myosotis palustris*.

• Période de vol

De juin à août, le maximum à la mi-juillet.

Habitats



L'espèce affectionne les eaux courantes plus ou moins vives, de faible importance, généralement ensoleillées, riches en végétation aquatique et situées sur des terrains calcaires ou tourbeux.
Ne semble pas présente au-dessus de 700.

Sur le site, les micro-habitats sont localisés
➤ le long du ru des Echelles, uniquement sur les secteurs ensoleillés (végétation de ceinture des bords des eaux).
➤ Dans les anciens fossés de drainage traversant les secteurs de prairies.

Sur le site, l'habitat inscrit à l'annexe I de la Directive « Habitats-Faune-Flore » nécessaire à cette espèce est :

➤ **le cours d'eau à végétation flottante à renoncules des rivières (Code Natura 2000 n° 32 60)**

Sur le site, l'autre habitat nécessaire à cette espèce est :

➤ **la végétation de ceinture des bords des eaux**

Menaces

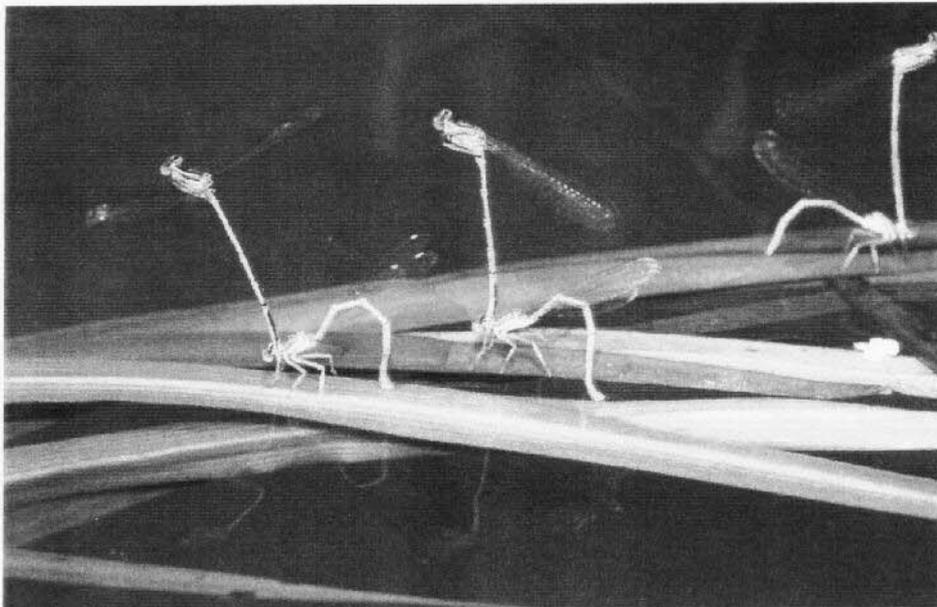
La pollution due aux activités agricoles en amont de la rivière, ainsi que les curages des cours d'eau, menacent directement les populations d'Agrion de Mercure.

Cette espèce est très sensible aux modifications de son biotope, et les effectifs des populations sont souvent restreints.

Recommandations de gestion

Toute opération de gestion portant sur les cours d'eau risque d'avoir des conséquences néfastes sur la population et doit faire l'objet d'une étude préalable.

**Inventaire des Odonates et des papillons de jour
des prairies de Courterange.**
(département de l'Aube).



Platycnemis pennipes (Pallas, 1771),
un odonate abondant sur le ruisseau.
(Photo : Coppa Gennaro).

Etude de terrain et rédaction du rapport.

Coppa Gennaro.

Gennaro.Coppa@wanadoo.fr

Octobre 2001.

11 pages

1. Objectifs de l'étude :

Réaliser un inventaire des Odonates et des papillons rhopalocères.

Mettre en évidence s'il y a lieu la présence d'espèces d'intérêt régional ou national.

Préciser l'écologie des espèces les plus remarquables.

2. Présentation des milieux :

2.1. Les milieux aquatiques :

Le fossé est le seul milieu aquatique permanent. Il a été curé récemment sur une partie, comme en témoignent les remblais de terre non encore totalement colonisés par la végétation.

Une petite dépression tourbeuse localisée près du fossé Nord constitue le deuxième milieu aquatique. Elle s'étend sur une vingtaine de mètres de long et quelques mètres de large. Cette dépression essentiellement colonisée par *Oenanthe sp.* est en eau jusqu'en mai, voire début du mois de juin. Sa remise en eau s'effectue lors des pluies d'automne. Il s'agit donc d'un milieu temporaire hivernal à printanier. La hauteur d'eau est d'environ 15 centimètres.

Plusieurs autres petites dépressions analogues à la précédente sont réparties sur le site, mais leurs dimensions sont extrêmement réduites (de l'ordre de quelques mètres carrés) et elles s'assèchent plus rapidement.

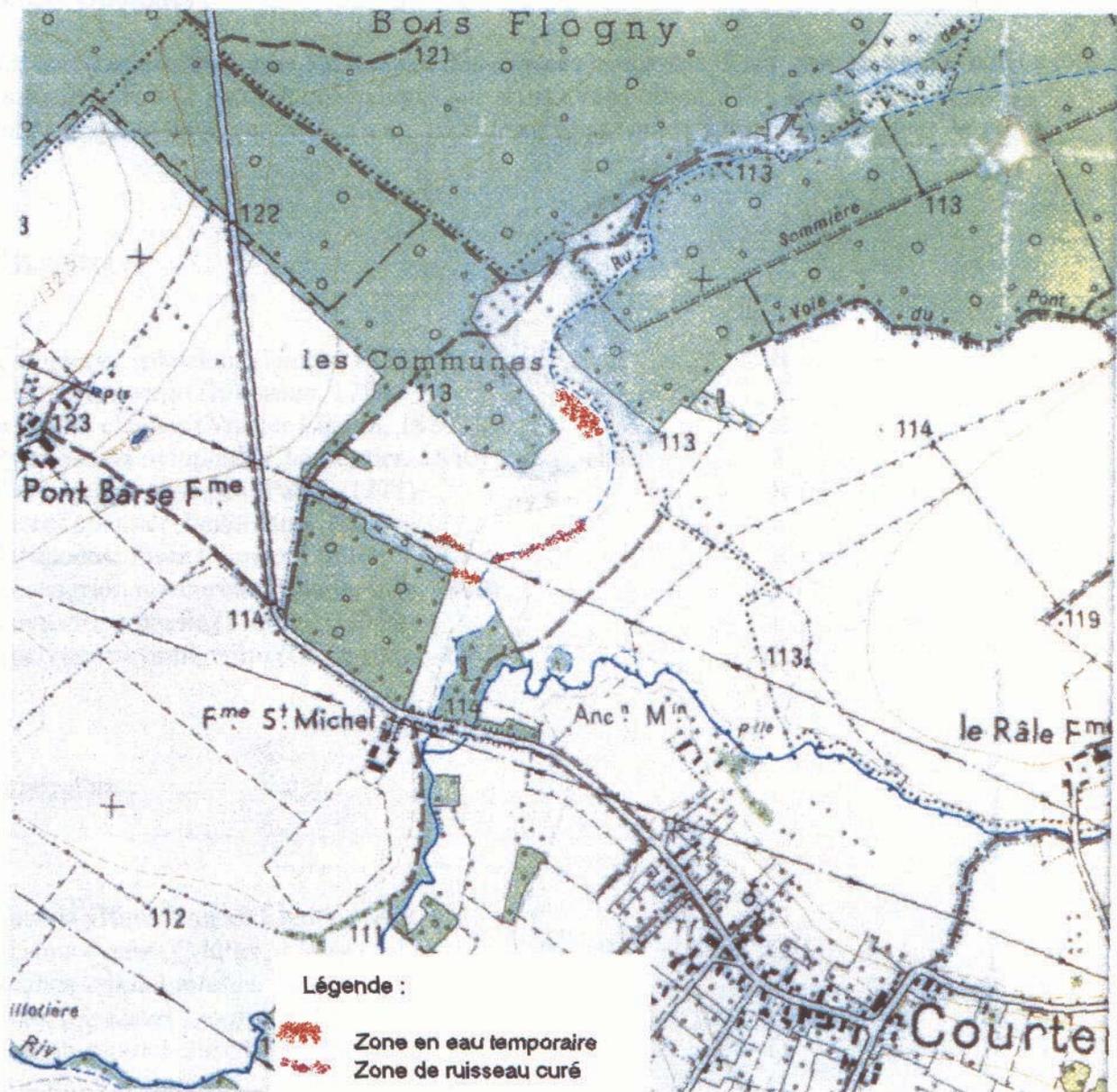
2.2. Les prairies :

Les prairies sont relativement sèches durant les périodes printanière et estivale, à l'exception de quelques petites zones para-tourbeuses inondées en hiver.

La végétation est assez haute au printemps et l'on observe à cette époque peu de plantes à fleurs. Les principales plantes fleuries sont *Lychnis flos-cuculi*, *Ranunculus sp.*, *Cirsium dissectum*, *Leucanthemum vulgare*. Les graminées et les *Carex* sont dominants.

Les floraisons du regain sont plus importantes.

Inventaire des Odonates et papillons de jour de prairies situées à Courterange (Aube)



Localisation des milieux aquatiques.

Le ruisseau permanent apparaît en bleu sur le fond de carte.

3. Les Odonates :

La liste ci-dessous dresse l'inventaire des espèces observées. Pour chaque espèce nous avons fait suivre soit la lettre R qui indique que nous avons observé des émergences in situ soit la lettre O qui indique que nous n'avons pas de certitude quant à la reproduction sur le site.

Zygoptera :

<i>Calopteryx splendens</i> (Harris, 1782)	R
<i>Calopteryx virgo</i> (Linnaeus, 1758)	R
<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	R
<i>Pyrrhosoma nymphula</i> Charpentier, 1840)	R
<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	R
<i>Lestes sponsa</i> (Hansemann, 1823)	R
<i>Sympecma fusca</i> (Vander Linden, 1820)	R
<i>Coenagrion mercuriale</i> (Charpentier, 1840)	R (?)
<i>Coenagrion puella</i> (Linnaeus, 1758)	R
<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)	R

Anisoptera :

<i>Aeshna affinis</i> Vander Linden, 1823	O
<i>Aeshna cyanea</i> (Müller, 1764)	O
<i>Aeshna mixta</i> Latreille, 1805	O
<i>Anax imperator</i> Leach, 1815	O
<i>Gomphus pulchellus</i> Sélys, 1840	O
<i>Gomphus vulgatissimus</i> (Linnaeus, 1758)	O
<i>Onychogomphus forcipatus</i> (Linnaeus, 1758)	O
<i>Crocothemis erythraea</i> (Brullé, 1832)	O
<i>Libellula depressa</i> Linnaeus, 1758	R
<i>Libellula fulva</i> Müller, 1764	O
<i>Libellula quadrimaculata</i> Linnaeus, 1758	O
<i>Orthetrum brunneum</i> (Fonscolombe, 1837)	O
<i>Orthetrum cancellatum</i> (Linnaeus, 1758)	O
<i>Orthetrum albistylum</i> (Sélys, 1848)	O
<i>Cordulia aenea</i> (Linnaeus, 1758)	O
<i>Sympetrum meridionale</i> (Sélys, 1841)	O
<i>Sympetrum sanguineum</i> (Müller, 1764)	R
<i>Sympetrum striolatum</i> (Charpentier, 1840)	R

3.1. Les zygoptères :

On remarque que tous les zygoptères se reproduisent sur le site.

Calopteryx virgo est un zygoptère des ruisseaux froids et bien oxygénés. La population est assez prospère puisque nous avons dénombré une centaine d'individus sur l'ensemble du ruisseau-fossé.

Cette espèce est assez largement répartie en Champagne-Ardenne mais tend à régresser dans les grandes zones agricoles et dans les cours d'eau subissant des pollutions organiques importantes.

Calopteryx splendens est bien moins nombreux que *Calopteryx virgo* puisque nous n'avons observé qu'une quinzaine d'individus. Ce *Calopteryx* est plus eurytherme que le précédent et est largement plus répandu en Champagne-Ardenne.

Coenagrion mercuriale est suivi d'un point d'interrogation. En effet cette espèce de la Directive Habitat avait été observée il y a quelques années sur ce site. Ce *Coenagrion* n'a pas été revu en 2001, mais nous craignons que le biotope ait été profondément altéré par le curage du fossé, particulièrement dans la partie aval. L'espèce était localisée à la partie la plus profonde du ruisseau.

Sympecma fusca est un zygoptère discret qui dans la région forme rarement d'importantes populations. Seulement quelques individus sont observés dans la végétation du bord du fossé.

Ischnura elegans, *Pyrrhosoma nymphula*, *Platycnemis pennipes*, *Coenagrion puella*, *Enallagma cyathigerum* sont relativement abondants sur les rives du ruisseau.

Toutes ces espèces sont largement réparties en Champagne-Ardenne.



Coenagrion mercuriale (Charpentier, 1840),
espèce de la Directive Habitat, non revue en 2001.
(Photo : Coppa Gennaro).

3.2. Les anisoptères :

La reproduction sur le site est attestée uniquement pour 3 espèces. Ce sont *Libellula depressa*, *Sympetrum sanguineum*, *Sympetrum striolatum*. Ces trois espèces ont en commun la possibilité de pouvoir effectuer leur cycle larvaire sur une période courte. Ce sont des espèces fréquentes dans les milieux temporaires et assez largement présentes en Champagne-Ardenne.

Les autres anisoptères observés sur le site proviennent des milieux aquatiques voisins ou peut-être aussi de zones éloignées. Ces grandes libellules ont de bonnes capacités de vol et peuvent s'éloigner nettement de leur lieu d'émergence. Certaines effectuent d'ailleurs des déplacements lointains du type "migratoire". C'est notamment le cas des *Aeshnidae* et des *Sympetrum*. Nous savons d'après nos observations qu'*Aeshna affinis*, *Crocothemys erythraea*, *Sympetrum meridionale* sont très fréquents sur les bords des réservoirs Seine et Aube. Il est possible que ces espèces viennent de ces milieux aquatiques ou des étangs proches.

Onychogomphus forcipatus est une espèce rhéophile qui provient probablement de la rivière Seine. Nous savons qu'elle y est bien présente, tout comme *Gomphus vulgatissimus* qui est un autre *Gomphidae* sténotherme.

A noter l'observation d'*Orthetrum albistylum* immature, ce qui indique que l'espèce se reproduit à proximité du site. Ces observations sont situées sur les marges Nord de son aire de répartition (cf. carte in Dommanget 1994, coord.). L'espèce est occasionnellement observée plus au Nord, ce qui pourrait indiquer une extension d'aire (observations personnelles dans le Sud du département de l'Aisne).

L'abondance de ces grandes libellules est remarquable compte tenu de la faible superficie des milieux aquatiques. On constate que ces libellules passent de longs moments en vol au dessus des prairies de fauche. L'essentiel de l'activité est consacré à la quête alimentaire. Il est assez frappant de constater qu'il y a très peu d'odonates survolant les prairies juste après l'exportation de l'herbe. Il semble évident que les Odonates se déplacent et parfois se concentrent sur certaines zones, afin de collecter leur alimentation si indispensable lors de leur phase de maturation. Les prairies humides de fauche sont probablement de bonnes zones de chasse, au moins à certains moments, en raison de leur importante productivité entomologique (nombreux insectes de petite taille dont des diptères). Inversement, on peut aussi expliquer le peu d'Odonates observés sur les prairies rases ou pâturées par la faible ressource alimentaire.



Libellula depressa Linnaeus, 1758, un anisoptère qui se reproduit dans les dépressions d'eau temporaires. (Photo : Coppa Gennaro).

4. Les papillons de "jour" :

La liste ci-dessous dresse l'inventaire des espèces observées.

Carterocephalus palaemon (Pallas, 1771)
Thymelicus lineolus Ochsenheimer, 1808
Thymelicus sylvestris Poda, 1761
Hesperia comma (Linnaeus, 1758)
Ochlodes venatus Brem. Et Gray, 1857
Papilio machaon (Linnaeus, 1758)
Leptidae sinapis (Linnaeus, 1758)
Gomnopteryx rhani (Linnaeus, 1758)
Aporia crataegi (Linnaeus, 1758)
Pieris rapae (Linnaeus, 1758)
Pieris napi (Linnaeus, 1758)
Polygonia c-album Linné, 1758
Inachis io Linné, 1758
Aglais urticae Linné, 17758
Coenonympha pamphilus Linné, 1758
Aphantopus hyperantus Linné, 1758
Maniola jurtina Linné, 1758
Lycaena dispar (Haworth, 1803)
Cupido minimus Fuessli, 1775
Cyaniris semiargus (Rottenbourg, 1775)

20 espèces sont observées sur l'ensemble des prairies.

Lycaena dispar est la seule espèce protégée au niveau français et inscrite sur la liste de la Directive Habitat. Ce papillon vit principalement sur les prairies de fauches, mégaphorbiaies, marais pâturés, ...

La larve se nourrit des diverses espèces du genre *Rumex*. *Rumex hydrolaphatum* est l'espèce la plus fréquemment citée dans la littérature, mais Lhonoré (1996) fait justement remarquer que ce papillon est bien présent sur des sites exempts de ce grand rumex des zones inondées. Lhonoré (1996) cite aussi comme plante hôte de la chenille : *Rumex aquaticus*, *Rumex obtusifolius*, *Rumex conglomeratus*, *Rumex acetosa*, *Rumex pulcher*, Les plantes consommées par la chenille pourraient être différentes entre la génération printanière (mai-juin) et la génération automnale (août-septembre).

Comme tous les papillons cités dans la liste précédente, l'adulte de *Lycaena dispar* a besoin de plantes à fleurs afin de satisfaire ses besoins alimentaires. Certaines plantes seraient plus régulièrement visitées : *Mentha*, *Pulicaria*, *Lythrum*, *Eupatorium*.

Deux individus ont été observés sur la partie Nord des prairies. La recherche des larves s'est avérée négative. Aucune preuve formelle de reproduction sur le site n'est donc disponible pour l'instant.

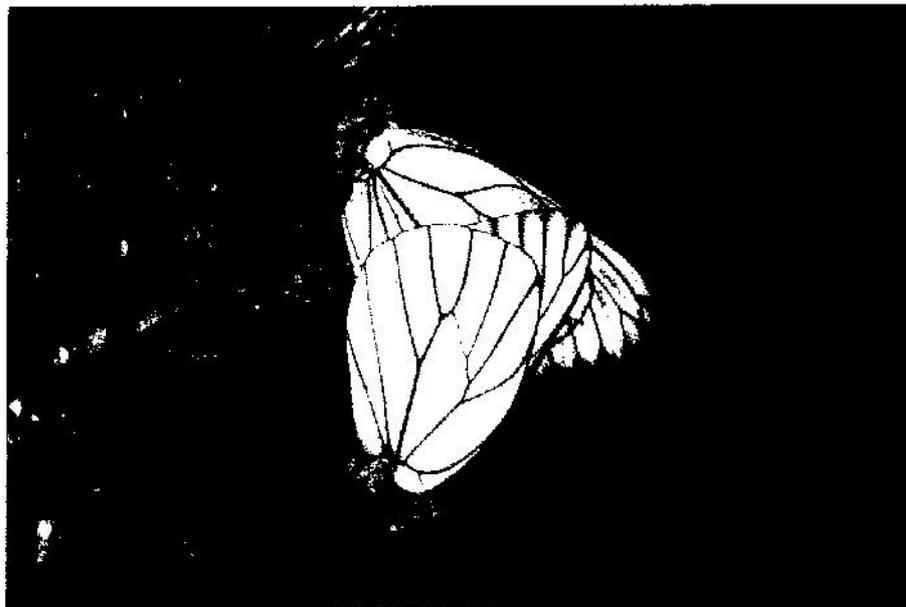
Les autres papillons observés sur ces prairies sont plus communs.

Carterocephalus palaemon est un *Hesperiidae* souvent localisé à des lisières forestières fraîches ou sèches. La chenille de ce papillon se nourrit de différentes espèces de graminées. Cette Hespérie n'est pas rare en Champagne-Ardenne mais est absente de certains secteurs. Ses populations ne sont jamais importantes. Il s'agit donc vraisemblablement d'une espèce sensible à l'évolution de son biotope. Les adultes sont observés butinant sur les prairies à *Lychnis*.

Quatre autres *Hesperiidae* sont notés. Ce sont *Thymelicus lineolus*, *Thymelicus sylvestris*, *Hesperia comma*, *Ochlodes venatus*. *Thymelicus lineolus* est certainement le moins fréquent des quatre. Ses biotopes peuvent être secs ou humides et ont pour constante la présence d'une végétation pas très dense. Les larves de ces quatre papillons se nourrissent de graminées.

Les populations de ces différentes espèces d'*Hesperiidae* semblent peu importantes et sont évaluées à quelques dizaines d'individus pour l'espèce la plus nombreuse (*Thymelicus sylvestris*).

Quelques individus d'*Aporia crataegi* sont observés butinant sur les *Cirsium*. Ce papillon est en déclin assez net dans les plaines agricoles. Sa reproduction pourrait se réaliser ici sur les lisières et les haies. En effet, la chenille se nourrit de prunellier et d'aubépine.



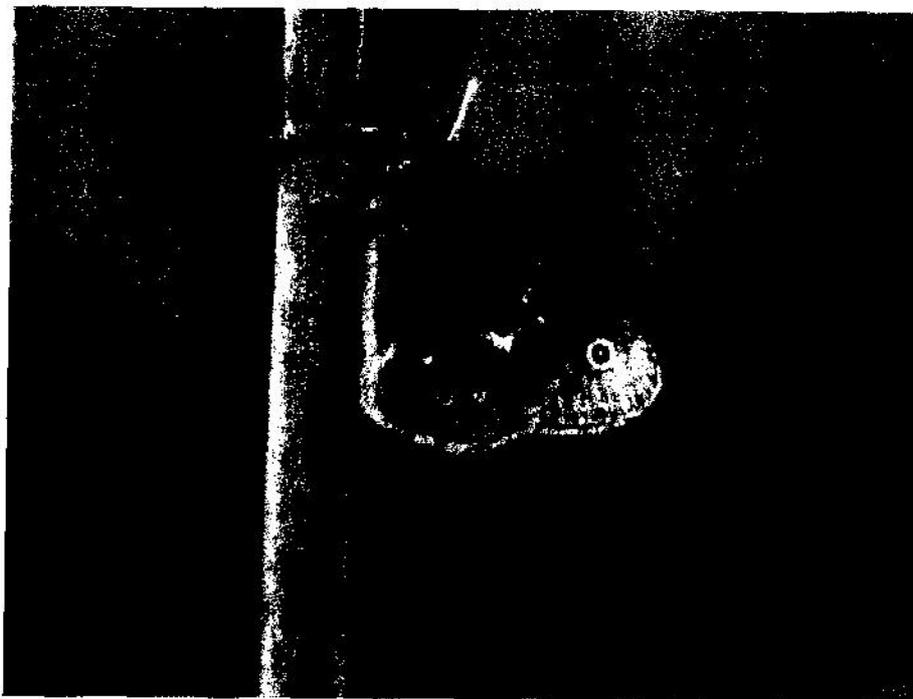
Aporia crataegi (Linnaeus, 1758) est un papillon en déclin dans les régions d'agriculture intensive.
(Photo : Coppa Gennaro)

Papilio machaon (le Machaon) est régulièrement noté. Sa reproduction sur place est attestée par la découverte de plusieurs chenilles. Celles-ci se nourrissent de différentes espèces d'ombellifères (*Silaum*, *Peucedanum*, *Daucus*, ...).

Coenonympha pamphilus est de loin l'espèce la plus abondante puisque l'on dénombreait plus d'une centaine d'individus lors des prospections de la fin du mois de juin. La larve de ce *Coenonympha* se nourrit de plantes très diverses : plantains, graminées.

Les populations de *Cupido minimus* et de *Cyaniris semiargus* présentent des effectifs peu importants. Ce sont des papillons régulièrement observés sur les prairies de fauche. Une des principales plantes hôtes de la chenille de ces deux espèces est *Anthyllis vulneraria*. D'autres légumineuses sont vraisemblablement utilisées comme support de pontes.

Les autres papillons observés sur ces prairies sont des espèces à vaste distribution et sont relativement communs. Ils forment le fond de la faune des milieux mésophiles. Ces espèces sont *Leptidae sinapis*, *Gomnopteryx rhamni*, *Pieris rapae*, *Pieris napi*, *Polygonia c-album*, *Inachis io*, *Aglais urticae*, *Aphantopus hyperantus*, *Maniola jurtina*.



Coenonympha pamphilus Linnaeus, 1758, est une espèce très abondante sur les prairies de Courterange.
(Photo : Coppa Gennaro)

5. Conclusion :

L'inventaire des Odonates et des papillons de jour a permis de mettre en évidence la présence de deux espèces de la Directive Habitat : *Coenagrion mercuriale* (Odonata) et *Lycaena dispar* (Lepidoptera).

Les observations réalisées en 2001 n'ont pas permis de confirmer la présence de *Coenagrion mercuriale*. Des travaux de curage du fossé pourraient être à l'origine de cette absence. Nous savons que l'espèce peut coloniser des milieux fraîchement créés. Sa ré-implantation pourra se réaliser naturellement s'il existe encore d'autres stations dans un environnement proche.

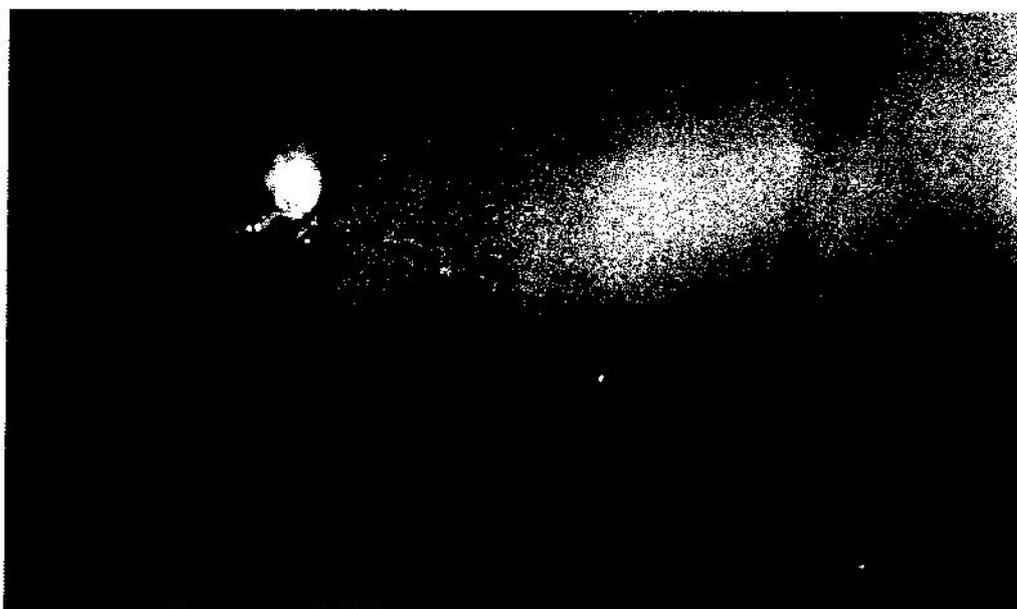
L'abondance de *Calopteryx virgo* atteste de la bonne qualité physique et chimique de l'eau, ce qui renforce l'idée qu'une réimplantation de *Coenagrion mercuriale* est possible.

De nombreuses espèces d'Odonates fréquentent ces prairies afin de s'alimenter.

La population de *Lycaena dispar* semble peu importante, ce qui est assez fréquent sur les prairies de fauche de la région (observations personnelles). Aucune certitude de reproduction sur le site n'a pu être apportée.

Le fond de la faune des papillons de jour est constitué d'espèces à large spectre écologique. L'abondance de *Coenonympha pamphilus* doit être soulignée. Nous avons vu lors d'une étude réalisée à la ferme de l'Apostolle que ce papillon supportait mal le giro-broyage automnal. Il semble donc qu'une fauche printanière (ici au début du mois de juin) ne nuise pas à son cycle larvaire.

Inversement nous avons vu lors de l'étude de la ferme de l'Apostolle que *Thymelicus lineolus* était l'espèce la plus abondante en juillet sur ces parcelles en jachère. Nous constatons que ce *Thymelicus* est rare à Courterange. Il est légitime de se demander dans quelles mesures les fauches de printemps perturbent son cycle larvaire.



Ponte se *Sympetrum* sp. au dessus

**Inventaire des Odonates et papillons de jour de prairies situées à Courterange (Aube)
des prairies légèrement inondées.
(Photo : Coppa Gennaro).**

Publications consultées :

Coppa G., 1990 : Eléments cartographiques et écologiques sur les Odonates de Champagne-Ardenne. AGURNA (Troyes) : 92 p et 11 pages en annexe.

Dommanget J.L., (Coord.) 1994 : Atlas préliminaire des Odonates de France. Etat d'avancement au 31/12/93. Coll. Patrimoines Naturels, vol 16. Paris SFF/MNHN, SFO et Min. Env. : 80 p.

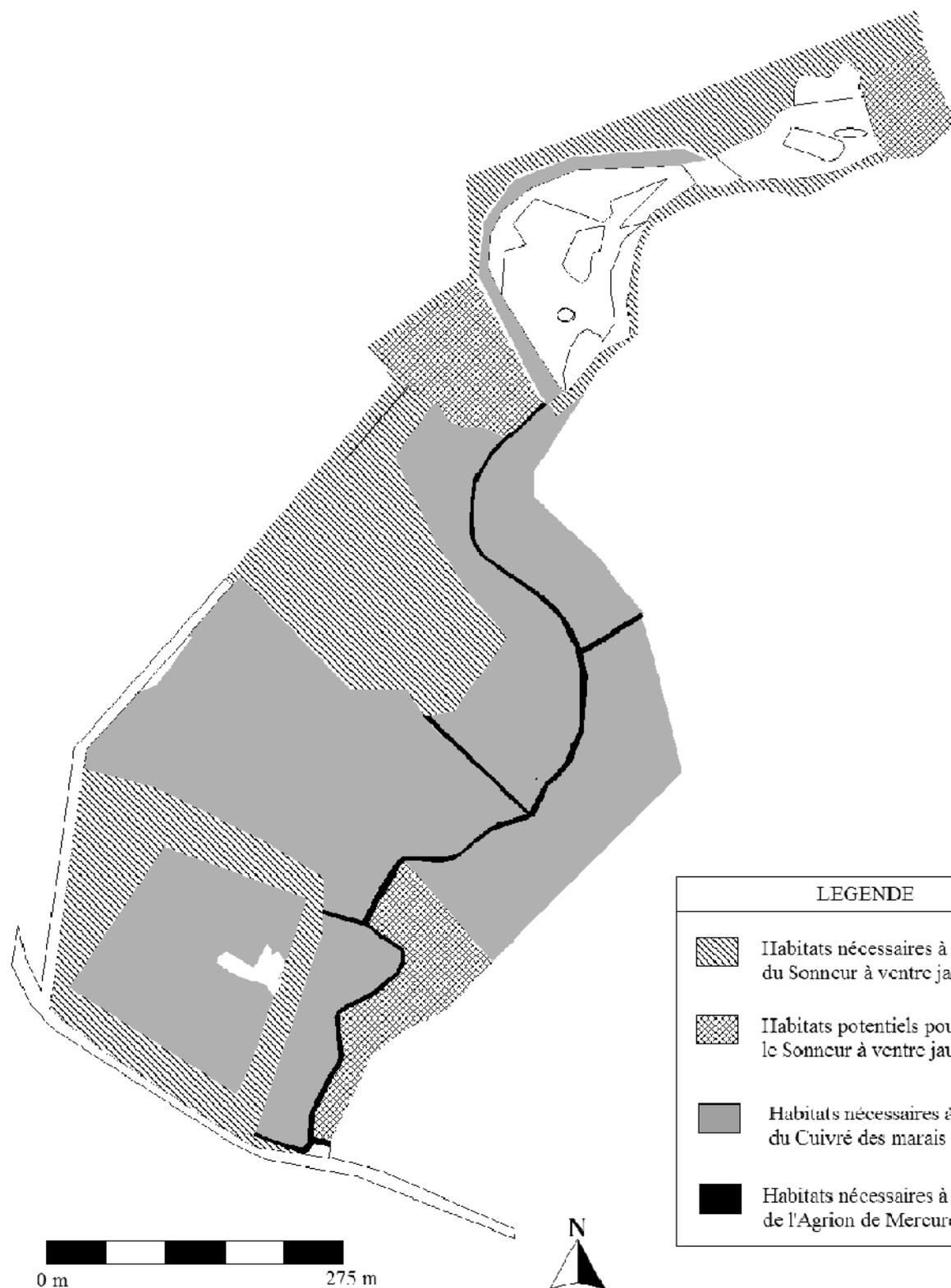
Lhonoré J., 1996 : La biologie, l'écologie et la répartition de quatre espèces de Lépidoptères rhopalocères protégés (Lycaenidae, Satyridae) dans l'Ouest de la France. Comité Ecologique et Gestion du Patrimoine Naturel, Ministère de l'Environnement et OPIE, Guyancourt 78041 : 68 p et 7 annexes.

B – CONTEXTE ECOLOGIQUE

Annexe 10

Localisation des habitats d'espèces sur le site

HABITATS NECESSAIRES A LA SURVIE DES ESPECES DE LA DIRECTIVE



C – CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Annexe 11

Concertation des acteurs locaux

- ✓ Calendrier des étapes de la concertation
- ✓ Feuille de présence et bilan de la réunion d'information aux propriétaires
- ✓ Questionnaire envoyé aux propriétaires
- ✓ Bilan de la concertation auprès des propriétaires
- ✓ Infosite n°1 sur le site Natura 2000 envoyé aux propriétaire

**Concertation-Animation du DOCOB n°45
« Les prairies de Courteranges »**

Date	Evènement / réunion	Personnes concernées
28 juillet 2000	Signature de l'arrêté n°3860A et lancement de la rédaction du DOCOB	Comité départemental N2000
6 octobre 2000	1er Comité de pilotage: - installation des comités - désignation officielle des opérateurs - questions diverses	Membre des comités de pilotage
8 janvier 2001	Modification de l'arrêté n° 3860A remplacé par l'arrêté n° 01-0054 A	DDAF, préfecture
31 janvier 2001	Signature de la convention d'étude PNRFO/Conservatoire	PNRFO, Conservatoire
Juin - septembre 2001	Réalisation de l'inventaire entomologique (rhopalocère, odonate) par le GREFFE	G. Coppa
14 juin 2002	Courrier de présentation du Conservatoire envoyé aux propriétaires	Conservatoire, propriétaires concernés par N2000
28 août 2002	Courrier d'invitation à la réunion d'information, envoyé aux propriétaires	Conservatoire, propriétaires concernés par N2000
11 septembre 2002	Réunion d'information des propriétaires à la mairie de Courteranges	PNRFO, Conservatoire, Maire de Courteranges, propriétaires concernés par N2000
24 septembre 2002	Questionnaire envoyé aux propriétaires	Conservatoire, propriétaires concernés par N2000
Mai 2003	Rencontre de plusieurs exploitants et grands propriétaires	Conservatoire, propriétaires concernés par N2000
5 septembre 2003	Modification de l'arrêté n° 01-0054A, remplacé par l'arrêté n° 03-3114 A	DDAF, préfecture
10 octobre 2003	Modification de l'arrêté n° 03-3114A, remplacé par l'arrêté n° 03-3611 A	DDAF, préfecture
20 octobre 2003	2 nd Comité de pilotage local : Présentation et validation des parties A et B du DOCOB	Membre des comités de pilotage



CONSERVATOIRE
DU PATRIMOINE NATUREL
DE CHAMPAGNE-ARDENNE



Parc
naturel
régional

de la Forêt d'Orient

Communiqué de presse

Vendredi 6 septembre 2002

Reçu le 19 SEP. 2002

La préservation des prairies de Courteranges

INFOS
PRESSE

**Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et le
Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne
organisent une réunion d'information
à propos du site Natura 2000 « Les prairies de Courteranges »**

INFOS
PRESSE

Les prairies humides de Courteranges, au même titre que toutes les zones humides, sont de formidables réservoirs de biodiversité et jouent un rôle primordiale dans la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau.

Côté flore, les prairies, partiellement inondées l'hiver, développent au début de l'été une foison de plantes et de fleurs curieuses et rares comme l'ophoglossie appelé aussi langue de serpent, les violettes naine et élevée, l'ail anguleux et bien d'autres... sur lesquelles viendra se nourrir le cuivré des marais, petit papillon orangé, menacé dans toute l'Europe qui pond sur certaines plantes des prairies humides.

INFOS
PRESSE

Les prairies humides de Courteranges attirent une multitude d'oiseaux venus des grands lacs de la Forêt d'Orient pour s'alimenter. Elles sont fréquentées régulièrement par le héron cendré, le vanneau huppé, la mouette rieuse, le milan royal...

INFOS
PRESSE

Ces milieux prairiaux ont été maintenus depuis des siècles grâce aux pratiques agricoles traditionnelles : fauche et pâturage. Mais aujourd'hui, ils sont menacés de disparition. Depuis 1970, la surface des prairies présentes dans le Parc a été réduite quasiment de moitié suite aux drainages, la mise en culture, la plantation de peupliers...

INFOS
PRESSE

Désireuse de préserver cet ensemble prairial, la commune de Courteranges proposait son intégration au réseau Natura 2000 dès 1996.

L'objectif de la réunion publique de mercredi est de répondre aux questions que les propriétaires et les usagers sont en droit de se poser sur les conséquences de l'intégration des prairies de Courteranges dans le réseau Natura 2000. Une présentation de la richesse biologique du site sera suivie d'explications sur le fonctionnement du réseau Natura 2000. Ce sera également l'occasion de recueillir des informations sur les usages actuels et de réfléchir en concertation avec les propriétaires et les exploitants aux moyens de gestion à mettre en œuvre pour préserver ces prairies.

INFOS
PRESSE

INFOS
PRESSE

Cette réunion se déroulera le mercredi 11 septembre 2002 à 19h à la mairie de Courteranges.

Renseignements : Anne Ferment, tél. : 03 25 29 18 60.

**Recueil des témoignages des propriétaires de Courteranges
(Réunion du 11 septembre)**

Bilan après la réunion du 11 septembre 2002

1 - Feuille de présence

Nom - prénom	Qualité	Coordonnées
Anne FERMENT	Conservatoire	
Thierry TOURNEBIZE	PNRFO	
Serge SPILMANN	Maire de Courteranges	
Philippe DUPUY	Représentant Mme DUPUY/BELIN Odette (décédée)	82 bis mail des charmilles 10 000 TROYES 06 88 23 21 94
Edmond PETER	retraité	50 route de BAIRES 10 800 ST JULIEN LES VILLAS 03 25 49 23 44
Pierre GAUTHIER	Retraité / exploitant forestier	13 quai la Fontaine 10 000 TROYES 03 25 81 04 24
Jean-Claude CHANET	Retraité / maçon	4 place Aimé Chanet 10 270 COURTERANGES 03 25 41 20 59
Jean-Claude RENAUDET	Exploitant	LAUBRESSEL 03 25 41 53 90
André LEDIG		11, rue de la Fontaine ST Pierre 10 270 BOURANTON 03 25 80 95 90
Gilberte BARRET	retraité	VILLECHETIF 03 25 81 26 19
Raymond LECURU	Retraité / président de la société de chasse de Courteranges ?	COURTERANGES 03 25 43 81 54
Bernard MOIRE	retraité	Rue du commandant Gagnière 10 270 COURTERANGES 03 25 41 26 85
Roger MANGIN (père)	retraité	TROYES 03 25 73 14 11
René MANGIN (fils1)	Commandant de bord	1 rue Jean Lacoste 10 000 TROYES 03 25 78 21 03

2 – Vérification du parcellaire et des usages

Nom - prénom	parcelles	usages
Philippe DUPUY	Fils d'Odette BELIN (décédée) et de Robert BELIN Parcelle ZB 9 (26a 57ca)	Pas de gestion sur cette parcelle boisée
Edmond PETER	Parcelle ZB 20 (28a 28ca)	Souhaite vendre
Pierre GAUTHIER	Parcelles D3 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555	Voir avec Thierry Tournebize pour visite des étangs
Jean-Claude CHANET	Parcelle A1 126 (10a 39ca)	Parcelle boisée coupée tous les 40 ans. Elle a été coupée il y a 2 ou 3 ans.
Jean-Claude RENAUDET	Fils de Lucienne RENAUDET (décédée) Parcelle ZB 6 (1ha 19a 90ca)	Prairie auparavant en culture de maïs et d'orge maïs aujourd'hui en jachère depuis 3 ans. Broyée chaque année. M. RENAUDET exploite également depuis 3 ans les parcelles ZB 5 et ZB4
André LEDIG	Epoux de Chantal SEMENCE (ZB4 de 1ha 01a 77ca) et beau-frère d'Olivier SEMENCE (ZB5 de 1ha 00a 41ca)	ZB4 et ZB5 exploités depuis 3 ans par M. RENAUDET
Gilberte BARRET	Parcelles ZB 12,13,14,15 (1ha 54a 25ca)	Auparavant cultivés en blé et orge et aujourd'hui laissés en jachère depuis 1998. Le sol est trop humide et les rendements étaient trop faibles. Voir son fils pour des précisions sur la fauche. La parcelle ZB16 appartient à un de leur cousin (JM BARRET résidant à Mergéy et à Bernard BARRET résidant à St Germain (Chevillé)
Bernard MOIRE	Famille de Louise BELIN ZB 1476 (19a 26ca)	Souhaite vendre ?
Roger MANGIN (père)	ZB 1, 2, 21 (12 ha 09 selon cadastre maïs 13 ha 09 selon taxe foncière)	M. MENARD exploitant fauche l'ensemble des parcelles une fois par an afin d'obtenir du foin pour ses chevaux. Pour M. MANGIN, les bouts de parcelles autour du ball-trap forment une zone de sécurité lorsqu'il tire. La partie du ball trap la plus au sud, là où se trouve les stands de tir est fauchée plusieurs fois par an. Il existe une mare où viennent se nourrir les hérons dans le ball trap.
René MANGIN (fils1)	Il possède la moitié de la parcelle ZB 21 avec son frère Roger MANGIN (fils2)	Il souhaite construire une maison pour sa retraite dans la partie sud du Ball trap (hors site N2000). Il existe une bande constructible à ce niveau là. Il veut cultiver en maïs les parcelles ZB 1 et 2.

3 – Propriétaires et exploitants restant à interroger

Nom et prénom	Parcelles	Coordonnées
M. PLAUCHE GILLON (Groupement forestier de Vaumoncoeur)	A1 1474, 121, ZB 10, 11, 17 (13 ha 65a 53ca) Certaines parcelles sont en cours d'acquisition par la commune (ZB10 et ZB11 ?)	10, place de la carrière 54 000 NANCY
Commune de Courteranges	Voir pour achat des parcelles (environs 4 ha dans les années 90 et achat de 6 ha en cours) Voir pour exploitation par 2 personnes différentes (M. MESNARD et M. LEGUET ?)	Mairie de Courteranges
JM BARRET résidant à Mergey et Bernard BARRET résidant à St Germain (Chevillé)	ZB 16 (1 ha 32a 46ca)	Bernard BARRET 184, route nationale 10 420 St GERMAIN Jean-Marie BARRET 86, rue de Gaulle 10600 MERGEY
?	ZB23 (voir au cadastre)	?
Propriétaires du BND	A1 122 (36a 06ca)	10 390 VERRIERES
Modeste ROZE	A1 127 (10a 28ca)	10 270 LAUBRESSSEL



Contact :
Anne FERMENT
Chargée de missions Aube
03-25-29-18-60

Objet : questionnaire destiné aux propriétaires
concernés par un futur site Natura 2000

Bar sur Seine, le 23 septembre 2002

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion d'information sur Natura 2000 de septembre, je vous fais parvenir ce questionnaire qui me permettra d'intégrer au document d'objectifs l'ensemble des pratiques ayant lieu sur le site sans commettre d'erreur.

J'espère que vous trouverez le temps d'y répondre assez rapidement, une enveloppe timbrée étant jointe à la présente. Une première version du document d'objectifs sera déposée en mairie afin que vous puissiez la consulter, d'ici la fin de l'année.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce questionnaire, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La chargée de missions Aube,
Anne FERMENT



**CONSERVATOIRE
DU PATRIMOINE NATUREL
DE CHAMPAGNE-ARDENNE**

**Questionnaire destiné aux propriétaires
des parcelles incluses dans un site Natura 2000**

N° de parcelle (s) vous appartenant :

Nom du (des) propriétaire (s) :

.....

Nom des usufruitier (s) :

.....

Activités ayant lieu sur vos parcelles (exploitation agricole, chasse, pêche, activité touristique...) et nom des organismes ou des personnes pratiquant ces activités (société de chasse, pêcheurs, exploitants) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Gestion passée des parcelles vous appartenant (anciennes cultures, anciennes friches, anciennes pâtures, autres....) :

.....

.....

.....

Gestion actuellement menée sur vos parcelles. Indiquer le type de gestion (fauche, pâturage, broyage, fertilisation...), le type de matériel utilisé (type de fertilisant, de machine...) ainsi que la fréquence d'intervention et la date d'intervention chaque année :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Gestion envisagée dans le futur :

.....

.....

.....

.....

.....

La mise en place du réseau Natura 2000 prévoit la signature de contrats avec les gestionnaires ou les propriétaires des parcelles. Les questions suivantes nous permettront donc de savoir ce qui peut vous intéresser en matière de contrats.

Seriez-vous intéressé pour vendre vos parcelles ?

Seriez-vous intéressé pour louer vos parcelles à un organisme tel que le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne afin que celui-ci en assure la gestion* ?

.....

.....

.....

Seriez-vous d'accord pour modifier vos pratiques de gestion (si celles-ci vont à l'encontre de la protection du milieu naturel) moyennant des indemnités prévues par les contrats Natura 2000 ?

.....

.....

.....

Que représente pour vous le milieu naturel dont vous êtes propriétaire ?

.....

.....

.....

* un exemple de bail emphytéotique (location) ainsi qu'un exemple de convention de gestion sont joints à cet envoi afin de vous montrer ce que propose habituellement le Conservatoire aux propriétaires ou aux exploitants.

Usages sur les parcelles boisées

N° de massif forestier	propriétaire	Parcelle et surface de forêt	Gestion actuelle	habitats	Espèces remarquables	Type de végétation	
Forêt 1	René et Roger MANGIN	ZB 21 (?)		- ancienne peupleraie (chênaie pédonculée potentielle)		Peupliers ?	
Forêt 2	René et Roger MANGIN	ZB 1 (?)		- Chênaie pédonculée (Stellario Carpinietum) - N2000 41 24			
Forêt 3	Groupement forestier de Vaumoncoeur	ZB 121 (2 ha 36 a 01 ca)		- Chênaie pédonculée (Stellario Carpinietum) - N2000 41 24			
	Groupement forestier de Vaumoncoeur	A1 1474 (?)					
	Propriétaires de la BND	A1 122 (36 a 06 ca)					
	JC CHANET	A1 126 (10 a 39 ca)	Parcelle coupée tous les 40 ans. Elle a été coupée il y a 2 ou 3 ans				
Forêt 4	Pierre GAUTHIER	D3 550, 551, 552, 553, 554, 555 (1 ha 42 a 24 ca)		- peupleraie			
Forêt 5	Pierre GAUTHIER	D3 549, 548		- Chênaie pédonculée (Stellario Carpinietum) - N2000 41 24			

Usages sur les parcelles en prairies

Prairie n° (voir référence S. CORIT ON)	propriétaire	Parcelle et surface de prairie concernée	Gestion actuelle	habitats	Espèces remarquables	Type de végétation
Prairie 1 (1,3 ha)	Roger MANGIN	ZB 1 partie (1 ha 10 a)	Fauche (mai > juillet)	- Prairie humide (<i>Bromion racemosi</i> / <i>Oenanthion fistulosae</i>) – SOM - Prairie maigre de fauche de basse altitude (<i>Arrhenatherion elatioris</i>) – CFP – N2000 65 10	98 espèces : <i>Gratiola officinalis</i> <i>Allium angulosum</i> <i>Inula britannica</i> <i>Ophioglossum vulgatum</i> <i>Stellaria palustris</i> <i>Euphorbia palustris</i> Grenouille verte Grenouille rousse Locustelle tachetée Lapin de garenne	<i>Alopecurus pratensis</i>
	Roger et René MANGIN	ZB 21 partie (20 a)	Fauche (mai > juillet)			<i>Phalaris arundinacea</i>
Prairie 2 (3,4 ha)	Roger MANGIN	ZB 1 (90 a)	Fauche (mai > juillet) par M. MESNARD pour ses chevaux	- Prairie à Molinie sur calcaire et argile (<i>Molinion caerulea</i>) – N2000 54 10 - Prairie maigre de fauche de basse altitude (<i>Arrhenatherion elatioris</i>) – CFP – N2000 65 10 - Prairie hygrophile continentale de fauche (<i>Cnidion venosi</i>) – N2000 64 40	124 espèces <i>Gratiola officinalis</i> <i>Allium angulosum</i> <i>Ophioglossum vulgatum</i> <i>Euphorbia palustris</i> <i>Stellaria pallustris</i> <i>Cirsium tuberosum</i> <i>Scorzonera humilis</i> <i>Oenanthe media</i> <i>Viola pumila</i>	Ourlet nitrophile. Groupement mésohygrophile eutrophisé
	Roger MANGIN	ZB 2 (1 ha 65 a)	Ancien labour réensemencé il y a 10 ans			
	Commune de Courteranges	ZB 3 (82 a 29 ca)	Pas d'amendement			Caricaie enfrichée

				- haie et chênaie pédonculée	Dolomède Machaon Locustelle tachetée Pipit des rabres Hypolaïs polyglotte Sonneur à ventre jaune	
Prairie 3 (2,2 ha)	Roger MANGIN	ZB1 (2 ha 20 a) (Ball trap)	Fauche 1 à 2 fois par an	- Prairie maigre de fauche de basse altitude (<i>Arrhenatherion elatioris</i>) – CFP – N2000 65 10 - mare (eau libre)	86 espèces <i>Cuscuta epithymum</i> (zone de tir) <i>Ophrys apifera</i>	Une zone mésophile Une zone plus humide
Prairie 4 (96, 30 a)	Roger MANGIN	ZB 21 (03 a 62 ca)	Labourée et réensemencée il y a 3 ans (1 à 2 fauche / an)	- prairie artificielle (prairie maigre de fauche de basse altitude potentielle) - culture	21 espèces et valeur écologique faible	Poacées dominantes mais la remontée de la nappe permet l'installation d'hygrophiles (<i>Pulicaria dysenterica</i> , <i>Achillea ptarmica</i> ..)
	Edmond PETER	ZB 20 (28 a 28 ca)				
	Commune de Courteranges	ZB 19 (64 a 40 ca)				
Prairie 5 (87 a)	Groupement forestier de Vaumoncoeur)	ZB 11 (86 a 72 ca)	Fauche 2 fois par an Fertilisée régulièrement	- prairie artificielle (prairie maigre de fauche de basse altitude potentielle)	56 espèces mais valeur écologique assez faible	
Prairie 6 (1, 38 ha)	Commune de Courteranges	ZB 7 (1 ha 03 a 27 ca)	1 fauche par an	- 2 fossés et quelques dépressions - - Prairie maigre de fauche de basse altitude (<i>Arrhenatherion elatioris</i>) – CFP – N2000 65 10 - Prairie humide (<i>Bromion racemosi</i> / <i>Oenanthon fistulosae</i>) – SOM	85 espèces et valeur écologique forte <i>Oenanthe fistulosa</i> <i>Gratiola officinalis</i> <i>Galium palustre</i> <i>Carex otrubae</i> <i>Ranunculus repens</i> <i>Carex disticha</i>	Diverses stations hygrophiles (<i>Holcus lanatus</i> , <i>Phalaris arundinacea</i> , <i>Alopecurus pratensis</i>) et mésophiles (le long du bois)
	Modeste ROZE	ZB 8 (8 a 70 ca)				
	Philippe DUOUY	ZB 9 (26 a 57 ca)				

				- Mégaphorbiaie eutrophe (<i>Filipendulion</i>) – N2000 64 30	<i>Gratiola officinalis</i> <i>Stellaria palustris</i> <i>Allium angulosum</i> <i>Orchis morio</i>	
Prairie 7 (3,86 ha)	Groupement forestier de Vaumoncoeur	ZB 10 (2 ha 16 a 20 ca)	Loué par la société de chasse communale au gros gibier	- - Prairie maigre de fauche de basse altitude (<i>Arrhenatherion elatioris</i>) – CFP – N2000 65 10	98 espèces et valeur écologique très forte	
	Groupement forestier de Vaumoncoeur	A1 121 (1 ha 70 a)	Fauche 2 fois/an Fertilisée	- - Mégaphorbiaie eutrophe (<i>Filipendulion</i>) – N2000 64 30 - Prairie hygrophile de fauche (<i>Oenanthion fistulosae</i>) - Prairie hygrophile continentale de fauche (<i>Cnidion venosi</i>) – N2000 64 40	<i>Oenanthe fistulosa</i> <i>Carex disticha</i> <i>Myotis cespitosa</i> Renoncule rampante <i>Viola pumila</i>	
Prairie 8 (1 ha)	Commune de Lusigny sur Barse	?	Abandon de l'exploitaton il y a ? Pas de gestion actuellement	- Mégaphorbiaie eutrophe (<i>Filipendulion</i>) – N2000 64 30	48 espèces et valeur écologique assez forte <i>Viola elatior</i> <i>Euphorbia palustris</i> Couleuvre Chevreuil	<i>Carex riparia</i> , <i>Phalaris arundinacea</i> , <i>Pulicaria dysenterica</i>



INFOSITE

Bulletin d'information des sites Natura 2000



N°1—Septembre 2002

Site Natura 2000 n°45 « Les prairies humides de Courteranges »

EDITORIAL

Connaître pour
comprendre, apprécier
et protéger.

Les châteaux, églises ou constructions remarquables reçoivent quand il n'est pas trop tard les fonds nécessaires à leur survie. Ils sont notre environnement tout comme d'autres choses, espèces végétales ou animales. Le problème c'est que l'homme, trop longtemps, ne s'est pas soucié de ces dernières.

Heureusement des dispositions spécifiques sont apparues dans la Directive « Habitats » que chacun connaît mieux sous le nom de Natura 2000.

Nous travaillons depuis de longues années à la mise en place d'un programme de conservation, souvent difficilement.

Notre problème peut être simplement exposé; savoir: Elaborons ensemble un mode de gestion durable pour les prairies humides et clairières, reconnues pour leurs richesses, en maintenant les us et coutumes locales.

Serge SPILMAN,
Maire de Courteranges.

SOMMAIRE

Le Réseau Natura 2000

Le cadre juridique
La mise en œuvre de la Directive
« Habitats » :
Le document d'objectifs (DOCOB)
Les contrats Natura 2000

Actualités du site

Historique du site
L'opérateur local du DOCOB

L'intérêt écologique du site



Prairie humide

Bulletin INFOSITE

Opérateur local

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne
Château de Val Seine 10110 Bar-sur-Seine
Tél : 03.25.29.18.60 - Fax : 03.25.29.81.32
E-mail : cpnca.10.52@wanadoo.fr

Opérateur délégué

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
10220 PINEY
Tél : 03.25-43-81-90 - Fax: 03-25-41-54-09



Mairie de Courteranges
Place Aimé Chanet
10 270 COURTERANGES
Tél : 03.25-41-20-89 - Fax: 03-25-41-54-03



LE RÉSEAU NATURA 2000

LE CADRE JURIDIQUE

L'union européenne a adopté deux Directives, l'une en 1979 et l'autre en 1992. Il s'agit de munir les pays européens d'un cadre commun d'intervention en faveur de la préservation des milieux naturels et des espèces qui y sont associées.

La Directive du 2 avril 1979, dite **Directive « Oiseaux »**, concerne la conservation des oiseaux sauvages. Elle prévoit le classement en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** de sites nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle européenne (ces espèces sont qualifiées d'intérêt communautaire).

La Directive du 21 mai 1992, dite **Directive « Habitats, faune, flore »**, a pour objet la conservation de certains milieux naturels. Elle prévoit la création de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** pour les sites présentant des habitats d'intérêt communautaire, c'est-à-dire, des milieux hébergeant des espèces animales et végétales rares ou menacées à l'échelle européenne.

A partir de ces ZPS et de ces ZSC, se constituera alors un réseau européen de sites remarquables, le futur « **réseau Natura 2000** »



LA MISE EN ŒUVRE DE LA DIRECTIVE « HABITATS »

Le document d'objectifs

- L'Etat est le maître d'ouvrage responsable de l'application de ces Directives sur son territoire. Tous les 6 ans, il rendra compte à la Commission européenne de l'état de conservation du « réseau Natura 2000 ».

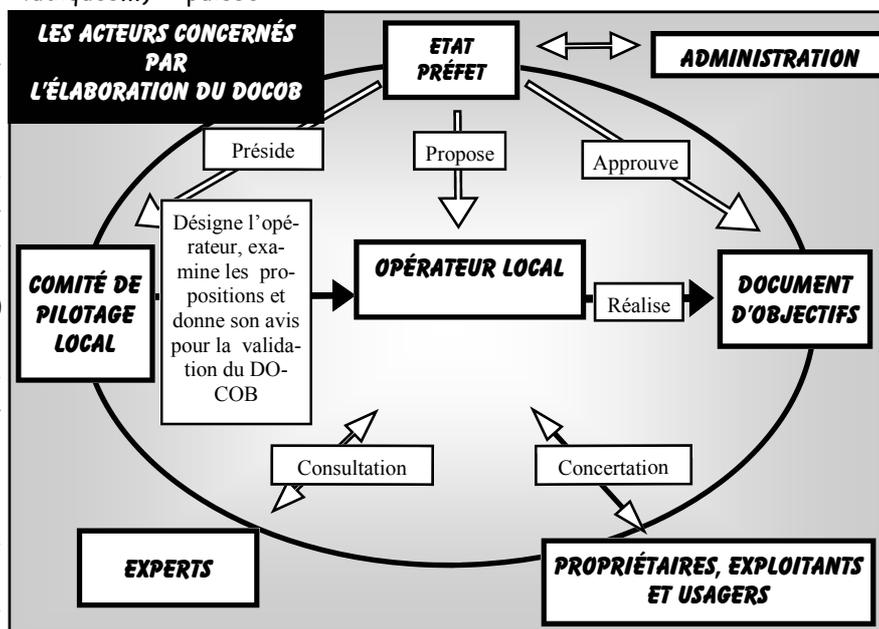
- Sur chaque site, le préfet installe un **comité de pilotage** qu'il préside. C'est l'organe central de la concertation entre tous les acteurs impliqués dans la gestion du site. **Des groupes de travail thématiques** peuvent cependant être instaurés afin que chacun des groupes d'acteurs (propriétaires, gestionnaires forestiers, agriculteurs, responsables d'activités ludiques...) puisse correctement rendre compte de ses activités et de ses attentes vis-à-vis du site proposé comme site Natura 2000.

- Le préfet désigne alors, après avis du comité de pilotage, un **opérateur local** (Chambre d'agriculture, Office national des forêts, collectivités, associations...), chargé d'élaborer et d'animer le **document d'objectifs (DOCOB)** du site.

Ce document définit les orientations de gestion, leurs modalités de mise en œuvre (actions, mesures), et les moyens financiers prévisionnels de l'Etat et de ses partenaires éventuels. Le comité de pilotage, assisté des groupes de travail, amende puis valide le contenu du document proposé par l'opérateur. Le préfet prend alors un arrêté approuvant le document d'objectifs du site.

Les « contrats Natura 2000 »

L'adhésion individuelle au document d'objectifs des acteurs qui ont en charge la gestion et l'entretien des milieux naturels se fera sous la forme de **contrats Natura 2000**. Ces contrats permettront aux signataires (propriétaires, agriculteurs, forestiers, chasseurs, associations, communes...) d'être rémunérés pour les travaux et les services rendus à la collectivité.



HISTORIQUE DU SITE

C'est en 1985 que la richesse écologique des prairies humides de Courteranges est révélée par B. Didier appartenant au Groupement régional d'études de la faune et de la flore (GREFFE) et permet au site de figurer parmi les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). D'autres naturalistes confirmeront plus tard l'intérêt biologique de ce milieu et en informeront alors la mairie de Courteranges ainsi que le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

La commune de Courteranges décide d'acquérir certaines parcelles afin de préserver ce milieu naturel particulier. Ainsi près de 4 hectares ont été achetés et 6 ha environs (en partie dans le site Natura 2000) sont actuellement en projet d'acquisition.

Dans le même souci de préservation du patrimoine naturel, la commune propose en 1996 d'intégrer ce site au futur réseau européen Natura 2000 (Directive « Habitat, faune, flore »).

En 1998, Sylvain Coriton, rattaché à l'Université d'Orsay, réalise un diagnostic des prairies de Courteranges, et émet des propositions de gestion pour le compte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. Situées sur les communes de Courteranges et de Laubressel, entre le canal de restitution et le bois de la Brosse, elles recèlent entre autres merveilles, la Gratiolle officielle et la Violette élevée en abondance, ainsi que la seule station d'Ail anguleux du Parc et la troisième station champardenaise de Violette naine.

Enfin, le 28 juillet 2000, le Préfet signe l'arrêté permettant le lancement de la rédaction du document d'objectifs du site n°45, des « prairies humides de Courteranges ». Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient sera désigné officiellement comme opérateur local le 6 octobre 2000 lors de la réunion du 1er Comité de pilotage.

Le 31 janvier 2001, le Parc et le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne signent une convention d'étude où le Conservatoire, spécialisé dans la conservation et la gestion des espaces naturels, se voit confier la réalisation du document d'objectifs, le Parc se chargeant de son animation avec l'appui du Conservatoire.

Au cours de l'année 2001, le Groupement régional d'étude faune, flore et écosystèmes (GREFFE) réalisera, sur pour le compte de la Direction régionale de l'environnement (DIREN), un inventaire complémentaire des libellules et papillons présents sur le site.

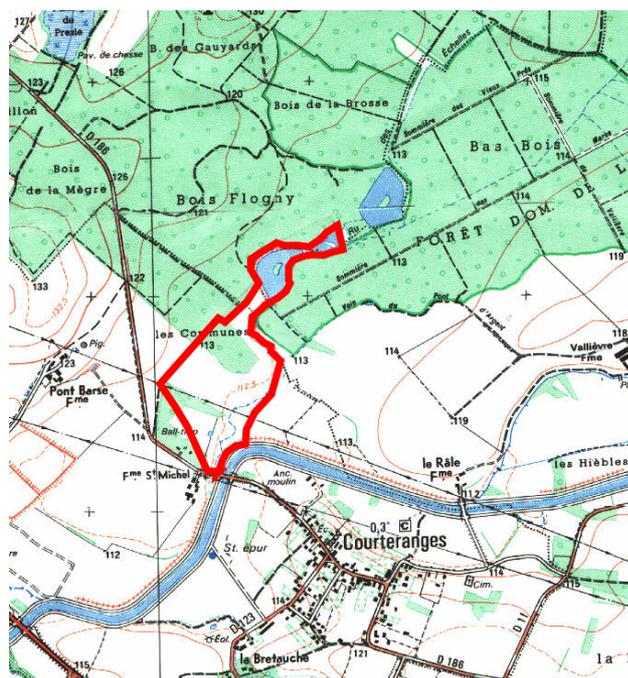
Aujourd'hui, l'ensemble des propriétaires et usagers concernés par le futur site Natura 2000 des prairies humides de Courteranges sont sollicités afin de connaître les usages et les objectifs de gestion à prendre en compte dans le document d'objectifs.

L'OPÉRATEUR LOCAL ET L'OPÉRATEUR DÉLÉGUÉ DU DOCOB

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient a été créé il y a 32 ans dans le souci de protéger et de valoriser un patrimoine tant culturel que naturel. A l'ouest de ce territoire de 70 000 hectares, entre la commune de Courteranges et celle de Laubressel, s'étendent de rares prairies humides remarquables par la flore qu'elles hébergent. Dans le cadre du réseau Natura 2000, le Parc a donc été tout naturellement désigné comme opérateur local de ce site. C'est donc lui qui réalise l'**animation du document d'objectifs** et informe les propriétaires et usagers.

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne est une association loi 1901 créée en 1988 qui a pour but de protéger et gérer les milieux naturels et les espèces menacées notamment grâce à la maîtrise foncière des sites (acquisition, location ou convention) et qui aujourd'hui gère plus de 1500 hectares répartis sur 101 sites. De part cette expérience en matière de gestion des milieux naturels, le Conservatoire a été choisi par le Parc pour être opérateur délégué et ainsi **rédiger le documents d'objectifs**.

LOCALISATION DU SITE NATURA 2000 N° 45 « LES PRAIRIES DE COURTERANGES »



L'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE DU SITE

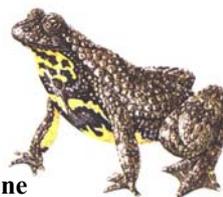
Les zones humides sont des milieux remarquables à plusieurs titres:

- d'une part pour les nombreuses richesses naturelles qu'elles hébergent (oiseaux, batraciens et plantes très particuliers). En France, 50 % des espèces d'oiseaux et 30 % des espèces végétales menacées sont inféodées aux zones humides.

- d'autre part, marais et prairies humides régulent le niveau des cours d'eau de façon non négligeable. En se comportant comme des éponges, ils absorbent le trop plein d'eau lors des grosses pluies et évitent ainsi les crues. Ils jouent également le rôle d'auto-épurateur en absorbant certaines substances toxiques, et alimentent les eaux souterraines.

A Courteranges, la flore exceptionnellement riche est liée à la diversité des habitats (jachères, prairies fauchées, inondation plus ou moins marquée...).

Espèces	Statut de protection	Statut européen	Abondance sur le site
Martin pêcheur d'Europe	Protégée nationale	Directive Oiseaux	faible
Pic noir	Protégée nationale	Directive Oiseaux	faible
Pie grièche écorcheur	Protégée nationale	Directive Oiseaux	faible
Milan noir	Protégée nationale	Directive Oiseaux	faible
Sonneur à ventre jaune	Protégée nationale	Directive habitat	faible
Grenouille agile	Protégée nationale	Directive habitat	forte
Cuivré des marais	Protégée nationale	Directive habitat	Non définie
Couleuvre à collier	Protégée nationale	Directive habitat	forte dans certains secteurs



Sonneur à ventre jaune

Espèces	Statut régional	Abondance sur le site
Ail anguleux	Protégée régionale	Assez commune
Petite Cuscute	Très rare en Champagne-Ardenne	Très rare, 1 seule station
Euphorbe des marais	Très rare en Champagne-Ardenne	Assez commune
Gratiolle officinale	Protégée nationale	Assez rare
Inule des fleuves	Protégée régionale	Très rare, 1 seule station
Gesse des marais	Protégée régionale	Présence à confirmer
Oenanthe à feuilles de Silaüs	Protège régionale	Très rare, 2 pieds observés
Ophioglosse ou Langue de serpent	Très rare en France	rare
Stellaire glauque	Très rare en Champagne-Ardenne	Assez commun
Violette élevée	Protégée régionale	Très rare, 1 seule station
Violette naine	Très rare en Champagne-Ardenne	Rare, 3 stations



Gesse des marais

Gratiolle officinale

LES OBJECTIFS DE CONSERVATION

Les prairies humides se composent d'un ensemble de plantes à fleurs et « d'herbes » (graminées) qui se développent sur sols relativement pauvres en nutriments, mais qui doivent présenter une certaine humidité, voire être inondés. Ces milieux se maintiennent grâce à l'action de l'homme qui en fauchant ou en installant des herbivores, favorise les espèces prairiales et augmente la diversité floristique. Cette diversité est accrue grâce aux variations topographiques du sol (butte, dépression...) qui permettent à des plantes mais également à des animaux de s'installer quelque soit leur exigence en eau.

Si ces pratiques disparaissent, la prairie évolue en zone boisée en commençant par l'implantation des saules. Depuis 1970, la surface des prairies présentes dans le PNRFO a été réduite quasiment de moitié. Les prairies humides ont régressé naturellement mais surtout parce qu'elles ont été retournées et drainées pour être mises en cultures, puis amendées, ou encore plantées en peupliers.

Ainsi, le PNRFO et le Conservatoire ont entre autre pour objectif d'encourager le maintien des activités agricoles traditionnelles avec des aides techniques et financières (Contrats Natura 2000, Contrats Territoriaux d'Exploitation) et de faire en sorte que les prairies traditionnelles soient conservées.



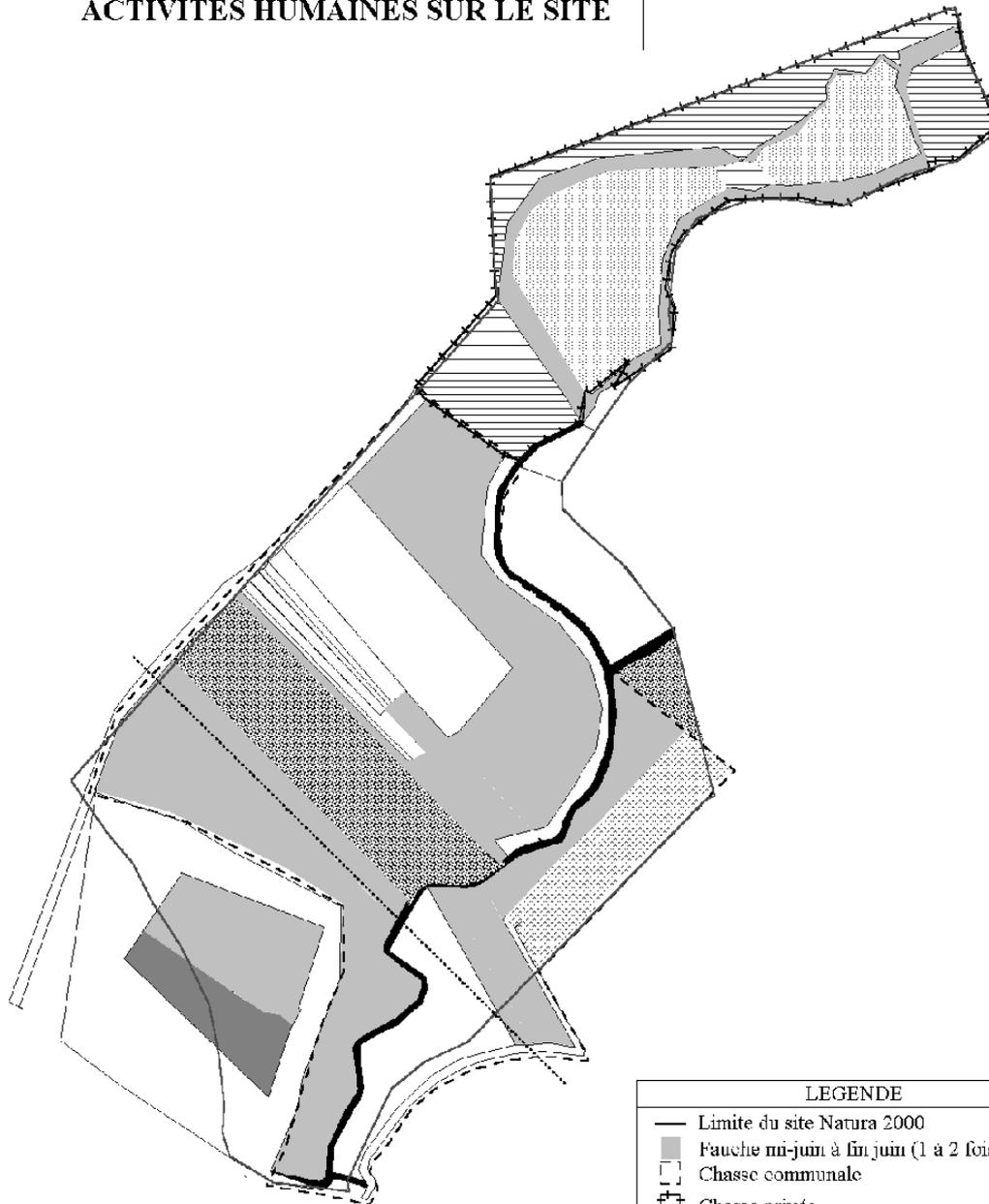
Cuivré des marais

C – CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Annexe 12

Localisation des activités humaines sur le site Natura 2000

ACTIVITES HUMAINES SUR LE SITE



LEGENDE

- Limite du site Natura 2000
- Fauçhe mi-juin à fin juin (1 à 2 fois / an)
- Chasse communale
- Chasse privée
- Culture
- Centre d'examen pour le permis de chasse
- Jachère
- Pas d'activité
- Pêche par vidange
- Production bois (chênes ou peupliers)
- Ru des Echelles
- Ligne électrique EDF



Echelle : 0m 300m

D – GESTION DU SITE A METTRE EN OEUVRE

Annexe 13

Fiches descriptives des opérations à mener sur le site

OPERATION GH 1

ELIMINER OU CONTENIR LES ESPECES FORESTIERES COLONISATRICES SUR L'ENSEMBLE DES HABITATS OUVERTS

Priorité de l'opération : ★

Objectifs de l'opération : Maintenir les caractéristiques édaphiques et floristiques des milieux prairiaux en empêchant la colonisation de ces milieux par les espèces forestières (ligneuses ou herbacées)

Habitats de la Directive et espèces visés : Tous les habitats ouverts et les espèces inféodées à ces milieux. La priorité est à donner à la mégaphorbiaie installée le long du ru des Echelles et aux lisières forestières.

Description des actions :

La fauche (GH 2) devrait permettre de freiner la colonisation des prairies par les espèces forestières. Cependant une augmentation de la pression de fauche pourra être envisagée si cette opération n'est pas suffisante (voir mesures contractuelles d'entretien des milieux ouverts). Au niveau de la mégaphorbiaie et des lisières, un débroussaillage léger devra être réalisé (voir mesures contractuelles de lutte contre la fermeture des milieux).

Mesures contractuelles disponibles pour ces actions :

<i>Intitulé des mesures contractuelles</i>	<i>Recommandations techniques complémentaires</i>
<i>Mesures des contrats Natura 2000</i>	
F 27.008 - Dégagements ou débroussailllements manuels ou mécaniques de régénérations en bordure de plans d'eau ou de cours d'eau	Uniquement applicable dans la mégaphorbiaie le long du ru des Echelles. Il est cependant important de laisser quelques zones arbustives le long du ru, et de les contenir.
AFH 005 0A ou 0B – Lutte contre la fermeture des milieux : ouverture mécanique ou manuelle	
AFH 005 1 – Entretien mécanique ou manuel de l'ouverture des milieux	

Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre potentiels :

Maîtres d'ouvrage : Propriétaires ou gestionnaires

Maîtres d'œuvre : Propriétaires, gestionnaires

Périodicité

Réouverture par débroussaillage : 1 fois

Entretien : 1 fois par an si les souches rejettent (attention la fauche GH2 dans la mégaphorbiaie ne doit être quant à elle réalisée que tous les 3 ou 5 ans)

Période d'intervention

Entre le 15 août et les 1^{er} février

Surface d'intervention :

Mégaphorbiaie en priorité (surface totale de 2,7 ha)

Montant des aides relatives aux mesures contractuelles:

<i>Mesure engagée</i>	<i>Modalités de subvention</i>	<i>Surface</i>	<i>Nombre de passage sur 5 ans</i>	<i>subvention totale sur 5 ans</i>
F 27.008	400 € / ha / passage	2,7 ha	1	1 080 €
AFH 005 0A	250 € / ha	2,7 ha	1	675 €
AFH 005 0B	750 € / ha	2,7 ha	1	2 025 €
AFH 005 1	75 € / ha	2,7 ha	1	202,50 €

OPERATION GH 2

AMELIORER OU METTRE EN PLACE UNE FAUCHE TARDIVE SUR L'ENSEMBLE DES HABITATS PRAIRIAUX

Priorité de l'opération : ★ ★ ★

Objectifs de l'opération : Maintenir les caractéristiques édaphiques et floristiques des milieux prairiaux en mettant en place ou en maintenant des pratiques agricoles adaptées, c'est-à-dire ayant pour effet :

- de limiter la progression des ligneux sur les milieux ouverts
- de limiter l'enrichissement du sol par décomposition de produits de fauche et formation d'humus
- la préservation et la dissémination des plantes prairiales d'intérêt patrimonial
- la préservation d'une plus grande diversité biologique (flore et entomofaune)
- d'éviter les inconvénients du pâturage (piétinement du sol, formations de refus, fertilisation)

Habitats et espèces de la Directive visés

<i>Habitats de l'annexe I</i>	<i>Espèce de l'annexe II et habitats nécessaires à cette espèce</i>
Prairie maigre de fauche (65 10)	Cuivré des marais (Prairie humide eutrophe, Prairie hygrophile de fauche, prairie améliorée, prairie maigre de fauche, prairie hygrophile continentale de fauche, prairie à molinie sur calcaire et argile, mégaphorbiaie eutrophe)
Prairie hygrophile continentale de fauche (64 40)	
Prairie à molinie sur calcaire et argile (64 10)	
Mégaphorbiaie eutrophe (64 30)	

Habitats pouvant être restaurés en un habitat de la Directive

<i>Prairie améliorée (Potentiellement prairie maigre de fauche 6510)</i>
<i>Jachère (Potentiellement prairie maigre de fauche 6510 après la phase de restauration GH 6)</i>
<i>Culture irrégulière (Potentiellement prairie maigre de fauche 6510 après la phase de restauration GH 6)</i>
<i>Peupleraie abandonnée (Potentiellement prairie maigre de fauche 6510 après la phase de restauration GH 5)</i>

Description des actions :

La fauche tardive de la végétation, s'avère être la pratique la plus efficace pour préserver les prairies (dites d'ailleurs prairies de fauche). A l'origine de l'existence et du maintien de ces formations végétales, elle permet aux différentes espèces de réaliser leur cycle complet de reproduction et de maturation. La préservation des conditions édaphiques et hydriques du site est également nécessaire, c'est pourquoi certaines recommandations techniques sont à suivre.

Mesures contractuelles disponibles pour ces actions :

<i>Intitulé des mesures contractuelles</i>	<i>Recommandations techniques complémentaires</i>
Mesures des contrats Natura 2000	
AFH 004 0A – Maintien de l'ouverture des parcelles par fauche ou pâturage extensif	<ul style="list-style-type: none">- Seule la fauche doit être retenue ici et devra être réalisée tardivement, c'est-à-dire après le 30 juin ;- Des bandes refuges pourraient être laissées chaque année, notamment là où sont présentes des espèces végétales patrimoniales tardives ;- L'utilisation de fertilisation minérale ou organique est proscrite
Mesures CAD	
1806 F04 – Gestion extensive des prairies par retard de fauche pour la protection d'espèces naturelles (après le 14 juillet)	<ul style="list-style-type: none">- proscrire toute forme de fertilisation organique ;- laisser des bandes refuges, notamment là où sont présentes les espèces végétales patrimoniales tardives ;

Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre potentiels :

Maîtres d'ouvrage : Propriétaires ou gestionnaires

Maîtres d'œuvre : Propriétaires, gestionnaires

Périodicité

- Une fauche sera réalisée tous les ans sur les prairies (habitats 6510, 6440, 6410 + habitats d'espèces).
 - La fauche de la mégaphorbiaie (habitat 6430) et de la Molinaie (6410) ne devra être réalisée que tous les 3 ou 5 ans.
- Donc pour ces habitats, seul un contrat Natura 2000 pourra être mis en oeuvre.

Période d'intervention :

A partir du 30 juin, jusqu'au 1^{er} février
(éviter d'intervenir en période trop humide)

Surface d'intervention :

Environ 16 ha (dont 3 ha de mégaphorbiaie et molinaie)

Montant des aides relatives aux mesures contractuelles:

<i>Mesure engagée</i>	<i>Modalités de subvention</i>	<i>surface</i>	<i>Nombre de passage sur 5 ans</i>	<i>subvention totale sur 5 ans</i>
<i>Fauche de la mégaphorbaie ou de la molinaie</i>				
AFH 004 0A	45 € / ha / an	3	2	270,00 €
<i>Fauche des prairies</i>				
AFH 004 0A	45 € / ha / an	13,00	5	2925,00 €
1806 F04	308 € / ha / an + 20%	13,00	5	24024,00 €

OPERATION GH 3

ADAPTER LES MODES SYLVICOLES A LA PRESERVATION DE LA CHENAIE PEDONCULEE A PRIMEVERE ELEVEE

Priorité de l'opération : ★ ★ ★

Objectifs de l'opération : Maintenir les caractéristiques édaphiques, hydriques et floristiques de la chênaie pédonculée et assurer le maintien ou la restauration des micro-habitats nécessaires au Sonneur à ventre jaune (mares, ornières)

Habitats et espèces de la Directive visés

<i>Habitats de l'annexe I</i>	<i>Espèce de l'annexe II et habitats nécessaires à cette espèce</i>
Chênaie pédonculée à primevère élevée (9160)	Sonneur à ventre jaune (Chênaie pédonculée à primevère élevée, peupleraie)

Description des actions :

Dans les massifs forestiers soumis à un Plan simple de gestion (PSG pour des forêts > 25 ha), il s'agit d'**intégrer au PSG** et de **mettre en œuvre des pratiques sylvicoles adaptées** à la préservation de la chênaie pédonculée et des espèces associées. Les boisements de faibles superficies, correspondent sur le site, à de la chênaie pédonculée dégradée, ne pouvant pas faire l'objet de mesures de restauration. Donc les mesures décrites ici ne sont à associer qu'à la propriété forestière de M. Gauthier.

Par contre l'ensemble des secteurs forestiers (y compris les peupleraies) sont concernés par les mesures visant à préserver le Sonneur à ventre jaune. Il est possible d'assurer la survie et le développement de cet espèce de la Directive en évitant d'intervenir lors de la période sensible pour cette espèce et en préservant ou recréant des micro-habitats qui lui sont favorables (mare, ornière).

Mesures contractuelles disponibles pour ces actions :

<i>Intitulé des mesures contractuelles</i>	<i>Recommandations techniques complémentaires</i>
Mesures des contrats Natura 2000	
F27.000 - Aide au renouvellement des PSG	Intégrer aux PSG des données issues du document d'objectifs ; cartographie des espèces, données relatives aux espèces, afin de mieux cerner la gestion la plus adaptée à cet habitat. Uniquement réalisable sur les parcelles forestières de M. Gauthier.
F27.003 – Travaux de diversification écologique des peuplements	- Ne pas introduire d'essences non adaptées à la station. - Si l'on favorise le taillis sous futaie, choisir le chêne pédonculé en mélange avec le chêne sessile. Les essences d'accompagnement pourront être le frêne, le bouleau, le merisier, l'érable, le charme et le tilleul à petites feuilles. - Uniquement réalisable sur les parcelles forestières de M. Gauthier.
F27.007 0 – Travaux de façonnage de lisières complexes, étagées et progressives	Réalisable sur l'ensemble des secteurs forestiers
F27.007 1 – Travaux d'entretien de lisières complexes, étagées et progressives	Réalisable sur l'ensemble des secteurs forestiers
F27.011 0 – Aide au débardage par câble ou au débardage à cheval	Uniquement réalisable sur les parcelles forestières de M. Gauthier
F27.008 – Dégagement ou débroussaillage manuels ou mécaniques de régénérations en bordure de plans d'eau	Uniquement réalisable sur les parcelles forestières de M. Gauthier. Mesures adaptées à la préservation des 2 étangs forestiers présents sur le site.
F27 002 – Création et restauration de mares forestières	Mesure visant à favoriser la survie et le développement du Sonneur à ventre jaune. Réalisable sur l'ensemble des secteurs forestiers.

Recommandations générales à intégrer aux mesures contractuelles

- Maintenir un couvert minimum et éviter les ouvertures brutales lors de l'exploitation
 - Limiter l'utilisation de produits agropharmaceutiques et l'amendement
 - Conserver des arbres morts ou déperrissants
 - Ne pas modifier le régime hydrique
 - Ne pas intervenir au cours de la période sensible pour la faune (et notamment pour le Sonneur à ventre jaune)
 - Préférer le traitement en futaie (de préférence irrégulière, par bouquets ou par parquets) ou le taillis sous futaie
-

Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre potentiels :

Maîtres d'ouvrage : Propriétaires ou gestionnaires

Maîtres d'œuvre : Propriétaires, gestionnaires

Période d'intervention

Entre le 15 août et le 1^{er} février : en dehors de la période sensible pour la faune et la flore et en dehors des périodes humides

Surface d'intervention

Chênaie pédonculée appartenant à M Gauthier : **2,6 ha** (mais voir surface totale du massif sur le site Natura 2000 n°64)

Autres secteurs forestiers s'apparentant à de la chênaie pédonculée dégradée : **8,1 ha**

Montant des aides relatives aux mesures contractuelles:

Etant donné la complexité des éléments à considérer pour le calcul des coûts engendrés par cette gestion (cubage de bois, longueur de lisière, nombre de plants nécessaires à un enrichissement...), les coûts sont donnés ici à l'unité.

<i>Intitulé des mesures contractuelles</i>	<i>Montant des aides</i>
Mesures des contrats Natura 2000	
F27.000 - Aide au renouvellement des PSG	200 € + 2 € / ha
F27.003 – Travaux de diversification écologique des peuplements	5 € / plant
F27.011 0 – Aide au débardage par câble ou au débardage à cheval	5 € / m ³ (câble) 10 € / m ³ (cheval)
F27.002 – Création et restauration de mares forestières	5 € / m ²
F27.007 0 – Travaux de façonnage de lisières complexes, étagées et progressives	150 € / 100 ml
F27.007 1 – Travaux d'entretien de lisières complexes, étagées et progressives	20 € / 100 ml
F27.008 – Dégagement ou débroussaillage manuels ou mécaniques de régénérations en bordure de plans d'eau	400 € / ha / passage

OPERATION GH 4A

RESTAURER DES HABITATS PRAIRIAUX A PARTIR D'UNE PEUPLERAIE AGEE

Priorité de l'opération : ★

Objectifs de l'opération : Certaines peupleraies vont arriver à terme et seront exploitées. Leur reconversion en habitats prairiaux de la Directive (prairies humides, mégaphorbiaie) semble possible.

Habitats pouvant être restaurés en un habitat de la Directive :

Peupleraie abandonnée	Potentiellement prairie maigre de fauche (65 10) ou mégaphorbiaie eutrophe (64 30)
Peupleraie à terme	Potentiellement prairie maigre de fauche (65 10) ou mégaphorbiaie eutrophe (64 30)

Description des actions :

- Dans un premier temps, il s'agit de couper et de dessoucher les peupliers en place.
- Dans un second temps, il faut mettre en œuvre des pratiques de gestion favorisant le retour à la mégaphorbiaie ou à la prairie humide. (GH 1 et GH 2). L'obtention de l'un ou l'autre de ces habitats dépendra de la régularité de fauche, de l'hygrométrie du terrain et de l'amendement qu'il a pu recevoir (apport de terre végétale, engrais...) lorsqu'il était en peupleraie. Si le terrain est fauché tardivement tous les ans, les espèces de prairie vont s'installer et l'on retrouvera une prairie maigre de fauche. Par contre si le terrain n'est fauché que tous les 3 ou 5 ans, la mégaphorbiaie s'installera. Les premières années, la fauche pourra être précédée à du débroussaillage, afin d'épuiser les souches des ligneux qui rejettent.

Mesures contractuelles disponibles pour ces actions :

<i>Intitulé des mesures contractuelles</i>	<i>Recommandations techniques complémentaires</i>
<i>1^{ère} phase - Coupe des peupliers, dessouchage et débardage</i> : Pas de mesures existantes	
<i>2^{nde} phase (débroussaillage) – Mesures des contrats Natura 2000</i>	
F 27.008 – Dégagement ou débroussaillage manuels ou mécaniques de régénérations en bordure de plans d'eau ou de cours d'eau	Voir GH 1
AFH 005 0A ou 0B – Lutte contre la fermeture des milieux : ouverture mécanique ou manuelle	
AFH 005 1 – Entretien mécanique ou manuel de l'ouverture des milieux	
<i>3^{ème} phase (fauche tardive) - Mesures des contrats Natura 2000</i>	
AFH 004 0A – Maintien de l'ouverture des parcelles par fauche ou pâturage extensif	Voir GH 2
<i>3^{ème} phase (fauche tardive) - Mesures des CAD</i>	
1806 F04 – Gestion extensive des prairies par retard de fauche pour la protection d'espèces naturelles (après le 14 juillet)	Voir GH 2

Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre potentiels :

Maîtres d'ouvrage : Propriétaires ou gestionnaires

Maîtres d'œuvre : Propriétaires, gestionnaires

Périodicité

Coupe et dessouchage : 1 fois

Débroussaillage et fauche : A définir (tous les ans ou tous les 3 à 5 ans)

Période d'intervention
Entre le 15 août et le 1^{er} février

Surface d'intervention
Peupleraies pouvant faire l'objet d'une restauration : 3,3 ha

Montant des aides relatives aux mesures contractuelles:

Mesure engagée	Modalités de subvention	surface	Nombre de passage sur 5 ans	subvention totale sur 5 ans
<i>Phase 1 de coupe des peupliers, dessouchage et débardage</i>				
pas de mesure existante	/	3,3 ha	1	/
<i>Phase 2 de débroussaillage</i>				
F 27.008	400 € / ha / passage	?	?	?
AFH 005 0A	250 € / ha	3,3 ha	1	825,00 €
AFH 005 0B	750 € / ha	3,3 ha	1	2 475,00 €
AFH 005 1	75 € / ha	3,3 ha	2	495,00 €
<i>Phase 3 de fauche tardive</i>				
AFH 004 0A	45 € / ha / an	3,3 ha	5	742,50
1806 F04	308 € / ha / an + 20%	3,3 ha	5	6098,40

OPERATION GH 4B

FAVORISER LA MEGAPHORBIAIE SOUS LA JEUNE PEUPLERAIE

Priorité de l'opération : ★ ★

Objectifs de l'opération : Assurer sous les jeunes peupleraies, le maintien d'un habitat de la Directive et la diversité des espèces.

Habitats pouvant être restaurés en un habitat de la Directive :

Jeune peupleraie *Potentiellement mégaphorbiaie eutrophe (64 30) sous les peupliers*

Description des actions :

Il s'agit de mettre en œuvre des pratiques de gestion favorisant le développement de la mégaphorbiaie, sous les peupleraies qui ne sont pas encore arrivées à terme de leur exploitation.

Mesures contractuelles disponibles pour ces actions :

Pas de mesures contractuelles prévoyant cette opération.

Recommandations générales à intégrer aux mesures contractuelles

- Ne pas utiliser de produits agropharmaceutiques
 - Ne pas amender
 - Ne pas modifier le régime hydrique
- Ne pas intervenir au cours de la période sensible pour la faune (et notamment pour le Sonneur à ventre jaune)
- Réaliser une fauche tardive, voire automnale tous les 3 ans au maximum

Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre potentiels :

Maîtres d'ouvrage : Propriétaires ou gestionnaires

Maîtres d'œuvre : Propriétaires, gestionnaires

Périodicité

Fauche : 1 fois / 3 ans au maximum

Période d'intervention

Entre le 15 août et le 1^{er} février

Surface d'intervention

Peupleraies pouvant faire l'objet d'une restauration : 2 ha

Montant des aides relatives aux mesures contractuelles:

Pas de subvention prévue

OPERATION GH 5

RESTAURER DES HABITATS PRAIRIAUX A PARTIR DE MILIEUX HERBACES MOINS REMARQUABLES

Priorité de l'opération : ★ ★

Objectifs de l'opération : Il s'agit de restaurer des milieux aujourd'hui largement anthropisés (jachère ou culture) afin de retrouver les caractéristiques édaphiques et floristiques des habitats prairiaux de la Directive. Cette démarche s'inscrit dans le long terme.

Habitats pouvant être restaurés en un habitat de la Directive :

Jachère	Potentiellement prairie maigre de fauche (65 10)
Culture	Potentiellement prairie maigre de fauche (65 10)
Prairie améliorée	Potentiellement prairie maigre de fauche (65 10)
Mégaphorbiaie (64 30)	Potentiellement prairie maigre de fauche (65 10)

Description des actions :

Restaurer d'anciennes prairies humides cultivées par reconversion de ces terres arables en prairies permanentes. Il s'agit donc de modifier les pratiques agricoles actuelles sur ces secteurs aujourd'hui dégradés :

- La première phase de restauration comprendra un très léger travail du sol et un réensemencement des parcelles cultivées ou en jachères, à base de graminées proches de celles trouvées dans les prairies voisines.
- La seconde phase correspond à l'action GH 2, c'est-à-dire une gestion par fauche tardive. La prairie améliorée et la mégaphorbiaie se situant déjà dans cette seconde phase.

Mesures contractuelles disponibles pour ces actions :

Intitulé des mesures contractuelles	Recommandations techniques complémentaires
<i>1^{ère} phase (réensemencement) - Mesures des CAD</i>	
0101 A00 - Reconversion de terres arables en herbage extensif. Option : parcelles engagées dans l'objectif de protéger des biotopes rares et sensibles et la faune sauvage.	- Travail du sol léger et un réensemencement à base de graminées trouvées dans les prairies permanentes voisines (50 %);
0402 A00 – Implantation de dispositifs enherbés par localisation pertinente de gel PAC	- Ne mettre en oeuvre que la fauche et non le pâturage qui serait néfaste. Une seule fauche annuelle et tardive ;
1401 A00 – Amélioration d'une jachère PAC (jachère faune sauvage)	- Proscrire l'utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires.
<i>2^{nde} phase (fauche tardive) - Mesures des contrats Natura 2000</i>	
AFH 004 0A – Maintien de l'ouverture des parcelles par fauche ou pâturage extensif	Voir GH 2
<i>2^{nde} phase (fauche tardive) - Mesures des CAD</i>	
1806 F04 – Gestion extensive des prairies par retard de fauche pour la protection d'espèces naturelles (après le 14 juillet)	Voir GH 2

Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre potentiels :

Maîtres d'ouvrage : Propriétaires ou gestionnaires

Maîtres d'œuvre : Propriétaires, gestionnaires

Périodicité

Réensemencement : 1 fois

Fauche : 1 fois / an

Période d'intervention :

Entre le 31 juillet et le 15 avril

Surface d'intervention

Jachère : 1,6 ha

Culture : 2,4 ha

Prairie améliorée : 3 ha

Mégaphorbiaie : 2,7 ha

Montant des aides relatives aux mesures contractuelles:

Mesure engagée	Modalités de subvention	surface	Nombre de passage sur 5 ans	subvention totale sur 5 ans
<i>Phase 1 de réensemencement + fauche pour 1,6 ha de jachère et 2,4 ha de culture</i>				
0101 A00	450 € / ha / an	4 ha	5	10 800,00 €
0402 A00	53 € / ha / an + 20%	2,4	5	763 €
1401 A00	106 € / ha / an + 20 %	1,6	5	1018 €
<i>Phase 2 de fauche tardive pour 1,6 ha de jachère, 3 ha de prairie améliorée et 2,7 ha de mégaphorbiaie</i>				
AFH 004 0A	45 € / ha / an	7,3 ha	5	1642,50 €
1806 F04	308 € / ha / an + 20%	7,3 ha	5	13490,40 €

OPERATION GH 6

ADAPTER LA GESTION HYDRAULIQUE, PISCICOLE ET CYNEGETIQUE DES ETANGS, AUX EXIGENCES ECOLOGIQUES DES HABITATS ET DES ESPECES DE LA DIRECTIVE

Priorité de l'opération : ★ ★

Objectifs de l'opération : Conserver la qualité des eaux oligo-mésotrophes des 2 étangs présents dans le site Natura 2000 et préserver ou améliorer les habitats aquatiques présents ou potentiels.

Habitats de la Directive visés :

Habitats de la Directive à maintenir dans un premier temps

Eaux oligo-mésotrophes avec végétation benthique

Habitats de la Directive (potentiels pouvant succéder à la végétation aquatique pionnière à Characées)

Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et / ou des *Isoeto-Nanojuncetea*.
Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*

Description des actions :

La préservation de la qualité de l'eau des étangs et de la flore algale associée passe par le maintien du régime hydrique actuel (gestion des niveaux d'eau, de l'envasement), par une gestion piscicole et cynégétique adaptée, ainsi que par le maintien d'une ceinture de végétation au niveau des berges et de la queue d'étang (ceintures ripariales, roselière, arbustes et arbres).

Mesures contractuelles disponibles pour ces actions :

<i>Intitulé des mesures contractuelles</i>	<i>Recommandations techniques complémentaires</i>
<i>Mesures des contrats Natura 2000 (Etangs)</i>	
E ET 001 - Contrat de base avec option assec estival prolongée (prévoyant des clauses générales, des modalités de gestion hydraulique et piscicole, des modalités d'entretien du milieu et de gestion de la faune)	- Le faucardage des roselières s'effectuera de préférence en laissant des zones refuges et des vieilles roselières non fauchées - Exporter les produits de faucardage - Il serait intéressant d'avoir une idée du chargement en canards à introduire afin de ne pas nuire à la végétation aquatique - Proscrire le curage intensif (uniquement sur de petites surfaces et de façon très espacé dans le temps)
A HE 003 – Travaux d'entretien des formations végétales hygrophiles	- Le faucardage des roselières s'effectuera de préférence en laissant des zones refuges et des vieilles roselières non fauchées - Exporter les produits de faucardage ou de débroussaillage
A HE 013 – Maintien de l'ouverture de parcelles par fauche ou pâturage extensif	Concerne les digues. Ne retenir que l'option fauche tardive

Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre potentiels :

Maîtres d'ouvrage : Propriétaires ou gestionnaires

Maîtres d'œuvre : Propriétaires, gestionnaires

Périodicité

Vidange pour la pêche : tous les 2 ans au maximum

Assec estival prolongé : 1 fois / 5 ans maximum

Faucardage des roselières : 1 fois / 5 ans maximum

Broyage ou taille des ligneux : 1 fois / 5 ans maximum

Fauche de la digue : 1 fois / an

Période d'intervention

Vidange pour la pêche : 1^{er} octobre au 31 décembre

Assec estival prolongé : à partir du 1^{er} octobre jusqu'à l'automne de l'année suivante

Faucardage des roselières : 15 août – 1^{er} février (ou 1^{er} juillet – 1^{er} février ?)

Broyage ou taille des ligneux : 15 août – 1^{er} février

Fauche de la digue : 14 juillet – 1^{er} février

Surface d'intervention :

Végétation de bords des eaux autour des 2 étangs : 3,4 ha

Surface des 2 étangs : 3 ha

Surface des formations hygrophiles : 0,5 ha

Montant des aides relatives aux mesures contractuelles:

<i>Mesure engagée</i>	<i>Modalités de subvention</i>	<i>surface</i>	<i>Nombre de passage sur 5 ans</i>	<i>subvention totale sur 5 ans</i>
<i>Entretien des formations hygrophiles (0,5 ha)</i>				
A HE 003	200 € / ha	0,5 ha	1	100,00 €
<i>Entretien des pourtours des étangs (3,4 ha digue)</i>				
A HE 013	45 € / ha /an	3,4 ha	5	765,00 €
<i>Gestion piscicole et hydraulique (3 ha d'étang)</i>				
E ET 001	Non rémunéré	3 ha		
Option assec	200 €	3 ha	1	200 €

OPERATION GH 7

MAINTENIR LA VEGETATION AQUATIQUE ET LA VEGETATION DES BERGES DU RU DES ECHELLES PAR UNE GESTION ADAPTEE

Priorité de l'opération : ★ ★ ★

Objectifs de l'opération : Conserver la qualité de l'eau du ru des Echelles et l'habitat à végétation flottante de renoncules des rivières et les espèces associées.

Habitats et espèces de la Directive visés

<u>Habitats de l'annexe I</u>	<u>Espèces de l'annexe II et habitats nécessaires à cette espèce</u>
Cours d'eau : végétation flottante de renoncules des rivières (32 60)	Agrion de Mercure (végétation de bord des eaux, cours d'eau : végétation flottante de renoncules des rivières) Cuivré des marais (végétation de bord des eaux, ensemble des habitats prairiaux)

Description des actions :

- Il s'agit de maintenir le régime hydrique actuel en évitant le drainage ou le comblement du cours d'eau ou des fossés attenants. Cependant aucune mesure contractuelle ne permet de mettre en application ces interdictions.
- Le maintien d'une bonne qualité de l'eau passe quant à lui par la conservation ou la création d'une zone tampon le long du ru et l'utilisation raisonnée de fertilisants et de produits phytosanitaires à proximité. Une partie du ru étant longé par de la mégaphorbiaie, pour ces secteurs on se reportera à l'opération GH 2.

Mesures contractuelles disponibles pour ces actions :

<u>Intitulé des mesures contractuelles</u>	<u>Recommandations techniques complémentaires</u>
Mesures des contrats Natura 2000	
A HE 003 – Travaux d'entretien des formations végétales hygrophiles	- Préférer la fauche - Exporter les produits de fauche - Laisser des zones refuges
A HE 011 1B – Entretien d'alignements d'arbre	- L' Agrion de Mercure fréquentant les secteurs ensoleillés du ru, il s'agit seulement de préserver les petites zones arbustives existantes
Mesures des CAD	
0602 A01 et A02 – Maintien et entretien de haies existantes (jusqu'à 5 m de largeur)	- L' Agrion de Mercure fréquentant les secteurs ensoleillés du ru, il s'agit seulement de préserver les petites zones arbustives existantes (le contrat prévoit cependant une longueur minimale de 100 m)
0401 A 00 - implantation de dispositifs enherbés en remplacement de cultures arables	- Dans le meilleur des cas, on conservera la mégaphorbiaie lorsqu'elle est présente ou les prairies humides (GH 1 et GH 2). Ces mesures s'appliquent donc uniquement aux secteurs du ru joutés par des cultures ou des jachères - Les espèces végétales implantées devront si possible comprendre des espèces adaptées aux besoins du Cuivré des marais et de l' Agrion de Mercure (Oseille, Menthe aquatique, Véronique des ruisseaux, Myosotis des marais)
Autres mesures contractuelles	
Subventions des Syndicats d'aménagement de rivières – Remise en état des berges de cours d'eau	Proscrire le curage des berges et leur entretien par le feu

Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre potentiels :

Maîtres d'ouvrage : Propriétaires ou gestionnaires

Maîtres d'œuvre : Propriétaires, gestionnaires

Périodicité

Maintien et entretien des haies : 2 fois / 5 ans

Entretien de la végétation hygrophile : 1 fois / 5 ans

Implantation de dispositifs enherbés : 1 fois / 5ans

Fauche des dispositifs enherbés : 1 fois / an

Période d'intervention

Maintien et entretien des haies : 31 août – 1^{er} mars
Entretien de la végétation hygrophile : 15 août-1^{er} février
Implantation de dispositifs enherbés : 31 juillet et le 15 avril
Fauche des dispositifs enherbés : 31 juillet et le 15 avril

Surface d'intervention :

Berges du ru des Echelles : approximativement 0,9 ha
Linéaire de haies et bosquets : inconnu

Montant des aides relatives aux mesures contractuelles:

<i>Mesure engagée</i>	<i>Modalités de subvention</i>	<i>Surface</i>	<i>Nombre de passage sur 5 ans</i>	<i>subvention totale sur 5 ans</i>
<i>Gestion des berges</i>				
A HE 003	200 € / ha	0,9 ha	1	180,00 €
0401 A 00	449 € / ha / an	0,9 ha	5	2424,6 €
<i>Entretien des bosquets et des haies</i>				
A HE 011 1B	3 € / arbre / passage	?	2	?
0602 A01	0,46 € /ml/an +20%	?	2	?
0602 A02	0,76 € /ml/an +20%	?	2	?

OPERATION SE 1

METTRE EN PLACE UN PROTOCOLE DE SUIVI DE L'ÉVOLUTION DE LA NAPPE PHRÉATIQUE

Priorité de l'opération : ★ ★ ★

Objectifs de l'opération : Le niveau de la nappe phréatique conditionne le maintien ou l'évolution des formations végétales prairiales ou alluviales. Les objectifs sont donc d'une part, de révéler un éventuel dysfonctionnement hydrologique sur le site et d'autre part, de mettre en évidence l'influence de la gestion sur l'évolution de la nappe phréatique.

Habitats et espèces visés : Tous

Description des actions :

- Mise en place d'un suivi de l'évolution de la nappe phréatique par pose de piézomètres le long d'un gradient topographique et d'engorgement pertinent (transect).
- Relevé des niveaux d'eau selon un calendrier prédéfini
- Corrélation de l'évolution constatée sur le long terme (au bout de 6 ans) avec les résultats du suivi des habitats mis en place (SE2 et SE 3).

Recommandations techniques :

Fabrication (ou achat) des piézomètres : Tubes de PVC perforés dont les caractéristiques sont décrites par Dupieux 1998. Le nombre de piézomètres est à définir selon la main d'œuvre disponible pour réaliser les relevés.

Localisation et installation des piézomètres :

- ✓ Réaliser un sondage pédologique pour connaître l'épaisseur de la tourbe et la hauteur de la nappe (ceci permettra de choisir la profondeur à laquelle doivent être enfoncés les piézomètres);
- ✓ Choisir une topographie moyenne (éviter les buttes ou les gouilles);
- ✓ Une localisation précise devra être faite (cartographie ou positionnement par GPS) afin de faciliter les relevés. Pour mettre en évidence l'influence du déboisement ou débroussaillage sur la nappe, les piézomètres pourront être positionnés en une ligne, d'un secteur ouvert à un secteur boisé, en passant par un secteur embroussaillé qui fera l'objet d'un déboisement;
- ✓ Les piézomètres devront être protégés d'éventuels dégâts, causés par une machine dans la zone fauchée (grillage, drapeau de signalisation).

Relevés des piézomètres :

- ✓ Corréler ces relevés avec les données pluviométriques (installation et suivi d'un pluviomètre);
- ✓ Relevés réguliers (1 fois par semaine ou 2 fois par mois en moyenne).

Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre potentiels :

Maître d'ouvrage : PNRFO

Maîtres d'œuvre : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, PNRFO

Périodicité:

Acquisition et installation des piézomètres: 1 fois + entretien si besoin

Relevés des piézomètres : Afin de mettre en évidence l'influence de la gestion sur la nappe, les relevés devront être réalisés durant 1 an, avant le commencement de la gestion afin de connaître les fluctuations annuelles de la nappe. Ce suivi sera pour l'instant réalisé sur les 6 premières années du DOCOB.

Période d'intervention:

Acquisition et installation des piézomètres: Printemps

Relevés des piézomètres : Toute l'année (en période de forte pluie, on pourra augmenter la fréquence des relevés)

Durée de l'opération :

Acquisition et installation d'une série de 5 piézomètres : 4 jours

Relevés des piézomètres et rédaction : 0,5 jour / série de relevés (soient 48 jours pour 1 relevé / semaine / 5 piézomètres)

Rédaction et analyse des résultats : 1,5 jours

Estimation du coût de l'opération (à confirmer par un devis)

	<i>année 1</i>	<i>année 2</i>	<i>année 3</i>	<i>année 4</i>	<i>année 5</i>	<i>année 6</i>	<i>coût journalier</i>	<i>coût total</i>
Coordination et suivi du projet	107,50	53,750	53,750	53,750	53,750	53,750	430,00	376,25
Elaboration et suivi du dossier	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	200,00	300,00
Frais annexes (matériel, déplacements)	150,00							150,00
Acquisition et installation piézo	800,00							800,00
Relevés des piézos	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Rédaction et analyse des résultats	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	200,00	300,00
Coût par année	1157,50	153,75	153,75	153,75	153,75	153,75		

1926,25

OPERATION SE 2

METTRE EN PLACE UN SUIVI DE L'INFLUENCE DE LA FAUCHE SUR LA VEGETATION DES HABITATS PRAIRIAUX

Priorité de l'opération : ★ ★ ★

Objectifs de l'opération : L'objectif est de mettre en place des indicateurs pertinents permettant de suivre l'évolution ou le maintien en l'état des habitats prairiaux d'intérêt communautaire.

Habitats et espèces de la Directive visés :

Habitats de l'annexe I

Prairie maigre de fauche (65 10)
Prairie hygrophile continentale de fauche (64 40)
Prairie à molinie sur calcaire et argile (64 10)
Mégaphorbiaie eutrophe (64 30)

Espèce de l'annexe II et habitats nécessaires à cette espèce

Cuivré des marais (Prairie humide eutrophe, prairie hygrophile de fauche, prairie améliorée, prairie maigre de fauche, prairie hygrophile continentale de fauche, prairie à molinie sur calcaire et argile, mégaphorbiaie eutrophe)

Description des actions :

- Mise en place d'un protocole de suivi de l'évolution des habitats prairiaux d'intérêt communautaire (méthode des transects)
- Réalisation d'inventaires phytosociologiques le long de ces transects pour suivre l'évolution de la végétation, selon un calendrier prédéfini
- Corrélation de l'évolution constatée sur le long terme (au bout de 6 ans) avec les résultats du suivi de l'évolution de la nappe phréatique (SE 1)

Recommandations techniques

- Mise en place d'un ou de deux transects traversant les différents habitats prairiaux d'intérêt communautaire (suivre le même gradient que celui utilisé pour les piézomètres)
- Les transects devront être **matérialisés de façon permanente** par des piquets ou des bornes de géomètres.
- Méthode de suivi floristique : A l'intérieur de ces placettes, des relevés phytosociologiques devront être effectués selon la méthode de Braun-Blanquet (coefficients d'abondance / dominance et de sociabilité indiqués pour chaque espèce observées)
- Indicateurs suivis : Présence, absence ou dégradation du cortège floristique caractéristique de chaque habitat (nombre d'espèces caractéristiques présentes, présence ou non des espèces patrimoniales caractéristiques, évolution de la fréquence des espèces pouvant devenir envahissantes ou des espèces montrant un assèchement ou une eutrophisation des milieux)

Maître d'œuvre et maître d'ouvrage potentiels

Maître d'ouvrage : PNRFO

Maître d'œuvre : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité

Mise en place des transects: 1 fois

Inventaires floristiques : Ce suivi devra être réalisé les 2 premières années puis tous les 3 ans

L'évaluation des premiers résultats pourra être effectuée au bout de 6 ans

Période d'intervention

Inventaires floristiques : 2 passages entre mai et septembre

Durée de l'opération :

Installation des transects : 1 jours

Inventaires floristiques : 1,5 jours / année de suivi

Rédaction et analyse des résultats : 4 jours

Estimation du coût de l'opération (à confirmer par un devis)

	<i>année 1</i>	<i>année 2</i>	<i>année 3</i>	<i>année 4</i>	<i>année 5</i>	<i>année 6</i>	<i>coût journalier</i>	<i>coût total</i>
Coordination et suivi du projet	107,50	53,750			53,750		430,00	215,00
Elaboration et suivi du dossier	50,00	50,00			50,00		200,00	150,00
Frais annexes (matériel, déplacements)	60,00							60,00
Installation de 2 transects	200,00						200,00	200,00
Relevés phytosocio sur les transects		300,00			300,00		200,00	600,00
Rédaction et analyse des résultats	200,00	200,00			400,00		200,00	800,00
Coût par année	617,50	603,75	0,00	0,00	803,75	0,00		

2025,00

OPERATION SE 3

METTRE EN PLACE UN SUIVI DE L'EVOLUTION DE LA VEGETATION SUR LES PRAIRIES EN COURS DE RESTAURATION

Priorité de l'opération : ★ ★ ★

Objectifs de l'opération : La mise en place d'opérations de restauration de certains habitats de la Directive à partir d'anciennes cultures ou de peupleraies doit être associée à un suivi scientifique. Il permettra de suivre l'évolution du milieu et de constater ou non le retour vers l'habitat recherché. La gestion pourra alors être réorientée si elle n'est pas concluante.

Habitats pouvant être restaurés en un habitat de la Directive :

Prairie améliorée (*Potentiellement prairie maigre de fauche 65 10*)

Jachère (*Potentiellement prairie maigre de fauche 65 10 après la phase de restauration GH2*)

Culture (*Potentiellement prairie maigre de fauche 65 10 après la phase de restauration GH2*)

Mégaphorbiaie (*Potentiellement prairie maigre de fauche 65 10 après la phase de restauration GH2*)

Peupleraie (*Potentiellement prairie maigre de fauche 65 10 ou Mégaphorbiaie eutrophe 64 30*)

Description des actions :

- Mise en place de placettes de suivi dans les zones en cours de restauration
- Réalisation d'inventaires phytosociologiques sur ces placettes pour suivre l'évolution de la végétation
- Evaluation des premiers résultats au bout de 6 ans de suivi

Recommandations techniques

- Les placettes devront être **matérialisées de façon permanente** par des piquets ou des bornes de géomètres. **3 sortes de placettes pourraient être envisagées**: des placettes témoins sur des zones ne faisant pas l'objet d'une restauration, des placettes faisant l'objet d'une restauration et des placettes représentatives de l'habitat potentiellement recherché.
- Méthode de suivi floristique : A l'intérieur de ces placettes, des relevés phytosociologiques devront être effectués selon la méthode de Braun-Blanquet (coefficients d'abondance / dominance et de sociabilité indiqués pour chaque espèce observées).

Maître d'œuvre et maître d'ouvrage potentiels

Maître d'ouvrage : PNRFO

Maître d'œuvre : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité

Installation des placettes : 1 fois

Inventaires floristiques : Ce suivi devra être réalisé les 3 premières années puis tous les 3 ans

L'évaluation des premiers résultats pourra être effectuée au bout de 6 ans

Période d'intervention

Inventaires floristiques : 2 passages entre mai et septembre

Durée de l'opération :

Installation des placettes : 1 jour

Inventaires floristiques : 1,5 jours / année de suivi

Rédaction et analyse des résultats : 3 jours

Surface d'intervention :

6 placettes de 4 à 10 m² environ (aire minimale à déterminer la première année) par habitat en cours de restauration

Estimation du coût de l'opération (à confirmer par un devis)

	<i>année 1</i>	<i>année 2</i>	<i>année 3</i>	<i>année 4</i>	<i>année 5</i>	<i>année 6</i>	<i>coût journalier</i>	<i>coût total</i>
Coordination et suivi du projet	107,50	53,75	53,75			53,75	430,00	268,75
Elaboration et suivi du dossier	50,00	50,00	50,00			50,00	200,00	200,00
Frais annexes (matériel, déplacements)	60,00							60,00
Installation de placettes	200,00						200,00	200,00
Relevés phytosocio sur les placettes		300,00	300,00			300,00	200,00	900,00
Rédaction et analyse des résultats	200,00	100,00	100,00			200,00	200,00	600,00
Coût par année	617,50	503,75	503,75	0,00	0,00	603,75		

2228,75

OPERATION SE 4

METTRE EN PLACE UN SUIVI DE L'INFLUENCE DE LA GESTION SUR LES POPULATIONS D'INSECTES

Priorité de l'opération : ★ ★

Objectifs de l'opération : Les prairies hébergent de nombreux insectes, dont certains sont inféodés aux prairies humides. Le bon état de conservation de ces prairies peut être mise en évidence par la présence ou non de certains de ces insectes.

Habitats et espèces de la Directive visés

Habitats de l'annexe I

Prairie maigre de fauche (65 10)
Prairie hygrophile continentale de fauche (64 40)
Prairie à molinie sur calcaire et argile (64 10)
Mégaphorbiaie eutrophe (64 30)

Espèce de l'annexe II et habitats nécessaires à cette espèce

Cuivré des marais (Prairie humide eutrophe, Prairie hygrophile de fauche, prairie améliorée, prairie maigre de fauche, prairie hygrophile continentale de fauche, prairie à molinie sur calcaire et argile, mégaphorbiaie eutrophe)

Description des actions :

- Les taxons entomologiques généralement suivis sont les libellules, les papillons de jour ainsi que les orthoptères (criquets, grillons, sauterelles). Le suivi devra donc être précédé d'une détermination des espèces les plus caractéristiques à suivre, dont le Cuivré des marais et l'Agrion de Mercure (Cette dernière espèce pourra cependant faire l'objet d'un suivi à part, voir SE 7).
- Mise en place d'un protocole de suivi des espèces déterminées lors de la première phase

Recommandations techniques

Le protocole de suivi reste à définir selon les espèces à suivre

Maître d'œuvre et maître d'ouvrage potentiels

Maître d'ouvrage : PNRFO

Maîtres d'œuvre : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, CPIE de Soulaines-Dhuys

Périodicité

A définir

Période d'intervention

A définir

Durée de l'opération

A définir

Surface d'intervention

A définir

Coûts des actions:

A définir

OPERATION SE 5

METTRE EN PLACE UN SUIVI DE L'INFLUENCE DE LA GESTION SUR LES ESPECES VEGETALES PATRIMONIALES

Priorité de l'opération : ★ ★ ★

Objectifs de l'opération : La pérennité des nombreuses espèces végétales patrimoniales sur les prairies de Courteranges, doit être assurée car il s'agit parfois de stations uniques pour le département. Les suivis *SE 2 et SE 3*, permettront de recueillir de nouvelles informations concernant ces espèces, mais les placettes de suivi de faibles surfaces, ne prendront pas forcément en compte les stations d'espèces patrimoniales, d'où la nécessité de réaliser un suivi à part pour ces espèces patrimoniales.

Habitats de la Directive visés :

<i>Habitats de l'annexe I</i>	<i>Espèces végétales patrimoniales à suivre</i>
Prairie maigre de fauche (65 10)	Stellaire des marais, Ophioglosse
Prairie hygrophile continentale de fauche (64 40)	Ail anguleux, Gratiolle officinale, Inule des fleuves, Stellaire des marais, Ophioglosse, Oenanthe à feuilles de Silaüs, Violette naine, Gesse des marais
Prairie à Molinie sur calcaire et argile (64 10)	Ail anguleux, Gratiolle officinale, Inule des fleuves, Stellaire des marais, Ophioglosse, Oenanthe à feuilles de Silaüs, Violette naine, Gesse des marais
Mégaphorbiaie eutrophe (64 30)	Violette élevée, Euphorbe des marais

Description des actions :

- Il s'agit dans un premier temps de déterminer les espèces les importantes à suivre.
- Dans un second temps, mettre en place un suivi de ces espèces sur le long terme

Recommandations techniques

- Les espèces les plus importantes à suivre doivent être choisies dans la liste suivante : La Gratiolle officinale, la Violette élevée, l'Ail anguleux, l'Inule des fleuves, l'Oenanthe à feuilles de Silaüs, la Gesse des marais (présence à confirmer), l'Ophioglosse, la Stellaire des marais, l'Euphorbe des marais et la Violette naine.
- Le protocole aura pour base une cartographie et un comptage des pieds ou des stations (estimation de la surface occupée par l'espèce). Le suivi pourra être réalisé tous les 3 ans à partir de la 2^{ème} année de suivi.

Maître d'œuvre et maître d'ouvrage potentiels

Maître d'ouvrage : PNRFO

Maître d'œuvre : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, Société auboise de botanique

Périodicité

- Mise en place du protocole (cartographie des stations d'espèces patrimoniales) : 1 fois
- Suivi des stations : 1 fois / an pendant 2 ans puis tous les 3 ans

Période d'intervention

Entre avril (pour les espèces précoces comme les violettes) et juin pour les espèces plus tardives).
Attention à la fauche qui a lieu fin juin, début juillet.

Durée de l'opération

- Mise en place du protocole (cartographie des stations d'espèces patrimoniales) : 2 jours
- Suivi des stations : 1,5 jours / année de suivi
- Rédaction et analyse des résultats : 4 jours

Estimation du coût de l'opération (à confirmer par un devis)

	<i>année 1</i>	<i>année 2</i>	<i>année 3</i>	<i>année 4</i>	<i>année 5</i>	<i>année 6</i>	<i>coût journalier</i>	<i>coût total</i>
Coordination et suivi du projet	107,50	53,75			53,75		430,00	215,00
Elaboration et suivi du dossier	50,00	50,00			50,00		200,00	150,00
Frais annexes (matériel, déplacements)	60,00							60,00
Repérage et cartographie des stations	400,00						200,00	400,00
Suivi des stations		300,00			300,00		200,00	600,00
Rédaction et analyse des résultats	200,00	100,00			400,00		200,00	700,00
Coût par année	817,50	503,75	0,00	0,00	803,75	0,00		2125,00

OPERATION SE 6

POUR SUIVRE LE SUIVI DE L'INFLUENCE DE LA GESTION PISCICOLE, CYNEGETIQUE ET HYDRAULIQUE SUR LA VEGETATION DES ETANGS

Priorité de l'opération : ★ ★

Objectifs de l'opération : Corréler la gestion des étangs (à vocation piscicole et cynégétique) avec l'évolution des habitats de la Directive.

Habitats de la Directive visés :

Habitats de la Directive à maintenir dans un premier temps

Eaux oligo-mésotrophes avec végétation benthique

Habitats de la Directive (potentiels pouvant succéder à la végétation aquatique pionnière à Characées)

Eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et / ou des *Isoeto-Nanojuncetea*.

Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*

Description des actions :

Il s'agit de continuer le suivi engagé par la cellule « étangs » du PNRFO en 2003 :

- En 2003, un diagnostic de plusieurs étangs de Champagne humide a été réalisé
- En 2004, un suivi des habitats et de la végétation a été mis en place sur 10 étangs du PNRFO. Les 3 étangs de M. Gauthier inclus dans les sites Natura 2000 n°45 et n°64, ont été inclus dans ce suivi.

Ce suivi comprend quatre phases bien distinctes qui sont

- le diagnostic écologique des étangs (réalisé en 2003 par le PNRFO)
- la mise en place d'un suivi de la végétation (réalisé en 2004 par le PNRFO)
- le suivi de l'évolution de la végétation pendant 6 ans
- la corrélation des résultats obtenus pendant le suivi avec les facteurs recueillis lors du diagnostic

Recommandations techniques

- Le diagnostic écologique des étangs doit comprendre :
 - Analyse physico-chimique de l'eau
 - Analyse hydrobiologique de l'eau (inventaire des macroinvertébrés et des poissons)
 - Description des pratiques piscicoles et cynégétiques ayant lieu sur l'étang
 - Description de la végétation (autrement dit description des habitats > SE 10)
- La mise en place d'un suivi de la végétation pourra se faire à l'aide de transects ou de quadrats selon l'habitat à suivre. Ces résultats devront être pris en compte lors de l'analyse du suivi de la végétation, au bout de 6 ans.
- Le suivi de la végétation consistera à renouveler les inventaires phytosociologiques le long des transects ou dans les quadrats, les 2 premières années puis 3 ans plus tard.

Maître d'œuvre et maître d'ouvrage potentiels

Maître d'ouvrage : PNRFO

Maîtres d'œuvre : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, PNRFO

Périodicité

- Suivi des transects : 1 fois / an pendant 2 ans puis tous les 3 ans

Période d'intervention

2 passages entre juin et août

Durée de l'opération

Suivi des transects : 2 jours / année de suivi

Rédaction et analyse des résultats : 6 jours

Surface d'intervention

Considérer les 3 étangs de M. Gauthier compris dans les sites Natura 2000 n°45 et n° 64

Coûts des actions:

	<i>année 1</i>	<i>année 2</i>	<i>année 3</i>	<i>année 4</i>	<i>année 5</i>	<i>année 6</i>	<i>coût journalier</i>	<i>coût total</i>
Coordination et suivi du projet	107,50	57,75			57,75		430,00	223,00
Elaboration et suivi du dossier	50,00	50,00			50,00		200,00	150,00
Frais annexes (matériel, déplacements)	60,00							60,00
Suivi des transects	400,00	400,00			400,00		200,00	1200,00
Rédaction et analyse des résultats	600,00	200,00			400,00		200,00	1200,00
Coût par année	1217,50	707,75	0,00	0,00	907,75	0,00		

2833,00

OPERATION SE 7

RENOUVELER LE SUIVI DE LA POPULATION D'AGRION DE MERCURE

Priorité de l'opération : ★ ★

Objectifs de l'opération : Cette libellule, inscrite à l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore », n'ayant pas été retrouvée lors de l'étude du GREFFE en 2001, il est nécessaire de renouveler la recherche d'individus et de qualifier l'état de la population.

Habitats et espèces de la Directive visés

Habitats de l'annexe I

Cours d'eau : végétation flottante de renoncules des rivières (32 60)

Espèces de l'annexe II et habitats nécessaires à cette espèce

Agrion de Mercure (végétation de bord des eaux, cours d'eau : végétation flottante de renoncules des rivières)

Description des actions :

- Recherche et cartographie des micro-habitats fréquentés par l'espèce
- Mise en évidence de l'état de conservation des populations

Recommandations techniques

- Cette libellule fréquentant surtout les petits cours d'eau ensoleillés la recherche sera menée en priorité sur le secteur du ru des Echelles qui traverse les habitats prairiaux.
- L'état de population pourra être identifié en recherchant le nombre d'individus, le sex-ratio, et en constatant une reproduction ou des pontes sur le site.

Maître d'œuvre et maître d'ouvrage potentiels

Maître d'ouvrage : PNRFO

Maître d'œuvre : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, CPIE de Soulaïnes-Dhuys

Périodicité

Ce travail devra être mené 3 années consécutives puis l'année 6.

Période d'intervention

2 passages entre juin et août

Durée de l'opération

Suivi des populations : 1,5 jours / année de suivi

Rédaction et analyse des résultats : 2,5 jours

Surface d'intervention

Ru des Echelles et fossés traversant les prairies : 1 ha environs

Estimation du coût de l'opération (à confirmer par un devis)

	<i>année 1</i>	<i>année 2</i>	<i>année 3</i>	<i>année 4</i>	<i>année 5</i>	<i>année 6</i>	<i>coût journalier</i>	<i>coût total</i>
Coordination et suivi du projet	107,50	53,75	53,75			53,75	430,00	268,75
Elaboration et suivi du dossier	50,00	50,00	50,00			50,00	200,00	200,00
Frais annexes (matériel, déplacements)	100,00							100,00
Suivi de la population d'Agrion	300,00	300,00	300,00			300,00	200,00	1200,00
Rédaction et analyse des résultats	100,00	100,00	100,00			200,00	200,00	500,00
Coût par année	657,50	503,75	503,75	0,00	0,00	603,75		

2268,75

OPERATION SE 8

RENOUVELER L'INVENTAIRE ORNITHOLOGIQUE

Priorité de l'opération : ★

Objectifs de l'opération : Les prairies humides sont susceptibles d'accueillir des espèces d'oiseaux peu fréquentes sur d'autres milieux, comme le Râle des genêts ou la locustelle tachetée. De plus, le site est situé au sein d'une zone RAMSAR (zone humide d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux). Il s'agit donc de renouveler sur le site l'inventaire des oiseaux au bout de 6 ans, afin d'évaluer les changements potentiels.

Habitats et espèces visés : Ensemble des prairies humides de fauche

Description des actions :

La recherche des espèces se fera par repérage des nids ou des individus mais également par identification des chants. En effet un inventaire par la méthode d'Indice ponctuel d'abondance (IPA) n'est pas applicable étant donné la faible surface du site (15 hectares de prairies environs).

Recommandations techniques

- Cibler notamment les espèces nicheuses liées à l'écosystème prairial comme les espèces nichant au sol dans les hautes herbes.
- Evaluer l'état de conservation de la Héronnière.

Maître d'œuvre et maître d'ouvrage potentiels

Maître d'ouvrage : PNRFO

Maîtres d'œuvre : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, Ligue pour la protection des oiseaux

Périodicité

Ce suivi pourra être réalisé au bout de 6 ans

Période d'intervention

Un passage en avril et un passage en juin

Durée de l'opération

Terrain : 2 ^{1/2} journées

Rédaction : 1/2 journée

Surface d'intervention

Surfaces de l'ensemble des milieux prairiaux : 15,7 ha environ

Estimation du coût de l'opération (à confirmer par un devis)

	<i>année 1</i>	<i>année 2</i>	<i>année 3</i>	<i>année 4</i>	<i>année 5</i>	<i>année 6</i>	<i>coût journalier</i>	<i>coût total</i>
Coordination et suivi du projet	0,00		0,00		0,00	53,75	430,00	53,75
Elaboration et suivi du dossier	0,00		0,00		0,00	50,00	200,00	50,00
Inventaire des oiseaux						200,00	200,00	200,00
Rédaction et analyse des résultats						100,00	200,00	100,00
Coût par année	0,00	0,00		0,00		403,75		

403,75

OPERATION FA 1

ENCOURAGER LES PRATIQUES RESPECTUEUSES DE LA RESSOURCE EN EAU, AUPRES DES USAGERS

(OPERATION SORTANT DU CADRE DE NATURA 2000)

Priorité de l'opération : ★ ★

Objectifs de l'opération : Encourager les exploitants à signer des CAD (sur l'ensemble des bassins versants), afin de préserver la qualité et la quantité de l'eau des nappes souterraines et des cours d'eau.

Habitats et espèces visés : Tous

Description des actions

Réunions d'information et de sensibilisation, ouvertes à l'ensemble des personnes de la profession agricole au sein du PNRFO par exemple. Il s'agit d'amorcer une réflexion sur la préservation de la ressource en eau ou de coordonner l'ensemble des programmes déjà engagés, sur l'ensemble du Parc.

Recommandations techniques

Cette opération entre dans un cadre plus large que celui de Natura 2000 et doit donc faire appel à des opérateurs et des financements particuliers à définir. Un travail préalable pour réunir les informations sur les programmes déjà en cours, de préservation de la ressource en eau, doit être réalisé (SDAGE, Programme de l'Agence de l'eau, PNRFO...).

Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre potentiels :

Maîtres d'ouvrage : PNRFO, Agence de l'eau

Maîtres d'œuvre : PNRFO

Périodicité

2 réunions en 6 ans

Durée de l'opération

Travail préparatoire : 1 jour / réunion

Animation : 0,5 jour / réunion

Estimation du coût de l'opération (à confirmer par un devis)

	<i>année 1</i>	<i>année 2</i>	<i>année 3</i>	<i>année 4</i>	<i>année 5</i>	<i>année 6</i>	<i>coût journalier</i>	<i>coût total</i>
Coordination et suivi du projet	53,75				53,75		430,00	107,50
Elaboration et suivi du dossier	50,00				50,00		200,00	100,00
Préparation réunion	200,00				200,00		200,00	400,00
Animation réunion	100,00				100,00		200,00	200,00
Coût par année	403,75	0,00	0,00	0,00	403,75	0,00		

807,50

OPERATION FA 2

ENCOURAGER LES PROPRIETAIRES ET GESTIONNAIRES A ENGAGER DES MESURES CONTRACTUELLES DE GESTION

Priorité de l'opération : ★ ★ ★

Objectifs de l'opération : Mettre en œuvre l'ensemble des opérations de gestion nécessaires pour la préservation des habitats et des espèces du site. Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires du site à la préservation de ces prairies.

Habitats et espèces visés : Tous

Description des actions

Des réunions d'information pour les propriétaires et gestionnaires du site, leur permettront de connaître les contrats dont ils peuvent bénéficier et les objectifs des mesures mises en place.

Des rencontres individuelles seront nécessaires pour traiter les dossiers au cas par cas.

Recommandations techniques

Le nombre de personnes à informer par le biais de ces réunions, est d'une vingtaine (propriétaires et gestionnaires du site)

Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre potentiels :

Animateur du DOCOB

Périodicité

Réunions d'information : 1 / an les 2 premières années

Rencontres individuelles : 2 / an en moyenne

Durée de l'opération

Travail préparatoire : 1 jour / réunion ou rencontre

Animation : 0,5 jours / réunion ou rencontre

Estimation du coût de l'opération (à confirmer par un devis)

	<i>année 1</i>	<i>année 2</i>	<i>année 3</i>	<i>année 4</i>	<i>année 5</i>	<i>année 6</i>	<i>coût journalier</i>	<i>coût total</i>
Coordination et suivi du projet	107,50	107,50	53,75	53,75	53,75	53,75	430,00	430,00
Elaboration et suivi du dossier	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	200,00	300,00
Préparation des réunions	200,00	200,00					200,00	400,00
Animation réunion	100,00	100,00					200,00	200,00
Préparation rencontres individuelles	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	200,00	600,00
Animation rencontre ind	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00	1200,00
Coût par année	757,50	757,50	403,75	403,75	403,75	403,75		

3130,00

OPERATION FA 3

INFORMER LES HABITANTS DE L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA DEMARCHE NATURA 2000, PAR LE BAIE D'UN BULLETIN D'INFORMATION

Priorité de l'opération : ★ ★ ★

Objectifs de l'opération : Sensibiliser le public à la préservation du site et clarifier la démarche Natura 2000 auprès d'un large public.

Habitats et espèces visés : Tous

Description des actions

Un bulletin d'information (du type *infosite* réalisé par le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, ou via la revue *territoire magazine du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient*) devra être réalisé, afin de synthétiser et de diffuser plus largement l'ensemble des informations concernant l'avancement de la démarche Natura 2000 sur le site.

Les habitants des 3 communes concernées doivent pouvoir bénéficier de cette information.

Recommandations techniques

- Le premier bulletin, sortie en septembre 2002 faisait le point sur les habitats et les espèces remarquables rencontrés sur le site et sur la démarche Natura 2000 (*Annexe 11*)
- Le second bulletin devra faire état des objectifs et des opérations définis dans le DOCOB et des moyens de mise en œuvre possibles.
- Les bulletins suivants pourront informer le public, sur les contrats déjà signés et sur les résultats des opérations engagées.

Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre potentiels :

Animateur du DOCOB

Périodicité

Bulletin d'information : 1 / an les 2 premières années puis 1 tous les 2 ans

Durée de l'opération

Rédaction : 2 jours / bulletin

Estimation du coût de l'opération (à confirmer par un devis)

	<i>année 1</i>	<i>année 2</i>	<i>année 3</i>	<i>année 4</i>	<i>année 5</i>	<i>année 6</i>	<i>coût journalier</i>	<i>coût total</i>
Coordination et suivi du projet	107,50	107,50		107,50		107,50	430,00	430,00
Elaboration et suivi du dossier	50,00	50,00		50,00		50,00	200,00	200,00
Conception bulletin info	400,00	400,00		400,00		400,00	200,00	1600,00
Impression bulletin	755,00	755,00		755,00		755,00		3020,00
Coût par année	1312,50	1312,50	0,00	1312,50	0,00	1312,50		

5250,00

OPERATION FA 4

POURSUIVRE LES DEMARCHES ENGAGEES ENTRE LA COMMUNE DE COURTERANGES ET LE CONSERVATOIRE, CONCERNANT LA MAITRSIE D'USAGE SUR LES PRAIRIES COMMUNALES

Priorité de l'opération : ★ ★ ★

Objectifs de l'opération : Protéger à long terme les prairies de Courteranges, par le biais d'un bail emphytéotique ou d'une convention de gestion, signé entre le propriétaire et une structure spécialisée dans la préservation et la gestion des espaces naturels sensibles.

Habitats et espèces visés : Habitats prairiaux

Description des actions :

Le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne dont la vocation est de préserver les espaces naturels par le biais d'une maîtrise foncière ou d'usage est à même de **signer avec le propriétaire, un bail emphytéotique ou une convention de gestion qui assurera alors au Conservatoire la gestion du site.**

Des démarches sont déjà engagées avec la commune de Courteranges, propriétaires de plusieurs parcelles de prairies. Il s'agit donc de concrétiser ces démarches, par la signature d'un acte notarié ou d'une convention à plus ou moins long terme.

Maître d'œuvre et d'ouvrage potentiels

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Estimation du coût de l'opération (frais interne au Conservatoire)

	<i>année 1</i>	<i>année 2</i>	<i>année 3</i>	<i>année 4</i>	<i>année 5</i>	<i>année 6</i>	<i>coût journalier</i>	<i>coût total</i>
Coordination et suivi du projet	107,50						430,00	107,50
Elaboration et suivi du dossier	50,00						200,00	50,00
Contact avec la commune	400,00						200,00	400,00
Contractualisation	200,00						200,00	200,00
Coût par année	757,50							

757,50

OPERATION FA 5

SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC A LA PRESERVATION DES ZONES HUMIDES, PAR LE BIAIS DE SORTIES DE DECOUVERTE SUR LE SITE OU DE CONFERENCES

Priorité de l'opération : ★

Objectifs de l'opération : Légitimer la mise en place d'un périmètre et de mesures Natura 2000 sur le site auprès du grand public et sensibiliser aux problématiques des zones humides.

Habitats et espèces visés : Tous

Description des actions

- Organiser des sorties de découverte du site, soit par thème (découverte d'une prairie humide...), soit de façon plus générale pour présenter l'ensemble du site. Ces visites peuvent s'adresser aux scolaires ou aux particuliers.
- Organiser des conférences publiques sur le thème des zones humides ou des prairies humides, par exemple dans le cadre des conférences du PNRFO.

Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre potentiels :

Maîtres d'ouvrage : PNRFO

Maîtres d'œuvre : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, organismes spécialisés dans l'éducation à l'environnement ou l'animation nature, Société auboise de botanique (SAB), PNRFO

Périodicité

2 fois en 6 ans

Période d'intervention

Visite à réaliser de préférence entre mai et septembre

Durée de l'opération

Préparation de la visite ou de la conférence : 1 jour / événement

Animation : 0,5 jour / événement

Estimation du coût de l'opération (frais interne au PNRFO)

	<i>année 1</i>	<i>année 2</i>	<i>année 3</i>	<i>année 4</i>	<i>année 5</i>	<i>année 6</i>	<i>coût journalier</i>	<i>coût total</i>
Coordination et suivi du projet	53,75			53,75			430,00	107,50
Elaboration et suivi du dossier	50,00			50,00			200,00	100,00
Préparation animation	200,00			200,00			200,00	400,00
Animation	100,00			100,00				200,00
Coût par année	403,75	0,00	0,00	403,75	0,00	0,00		

807,50

FA 6

PROPOSER LA MISE EN PLACE D'UN ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE (APB) SUR LES PRAIRIES DU SITE NATURA 2000

Priorité de l'opération : ★ ★ ★

Objectifs de l'opération : Assurer à long terme la préservation des prairies humides de Courteranges

Habitats et espèces visés : Habitats prairiaux

Description des actions :

Informers les propriétaires de l'existence de cet outil (APB) permettant d'assurer la préservation pérenne du site, en réglementant les activités ayant lieu sur le site. L'APB pour être efficace devrait pouvoir concerner l'ensemble des prairies et donc l'ensemble des propriétaires et gestionnaires.

Recommandations techniques

- Informer les propriétaires et gestionnaires de l'existence de cet outil (APB) sous forme de réunion ou de visite d'autres sites en APB (démarche déjà engagée avec la commune de Courteranges)
- Amorcer la démarche auprès du préfet de l'Aube et de la DIREN

Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre potentiels :

PNRFO

Périodicité

1 fois

Estimation du coût de l'opération (frais internes au PNRFO)

	<i>année 1</i>	<i>année 2</i>	<i>année 3</i>	<i>année 4</i>	<i>année 5</i>	<i>année 6</i>	<i>coût journalier</i>	<i>coût total</i>
Coordination et suivi du projet	107,50						430,00	107,50
Elaboration et suivi du dossier	50,00						200,00	50,00
Contact avec la commune	300,00						200,00	300,00
Contact DIREN	200,00						200,00	200,00
Coût par année	657,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

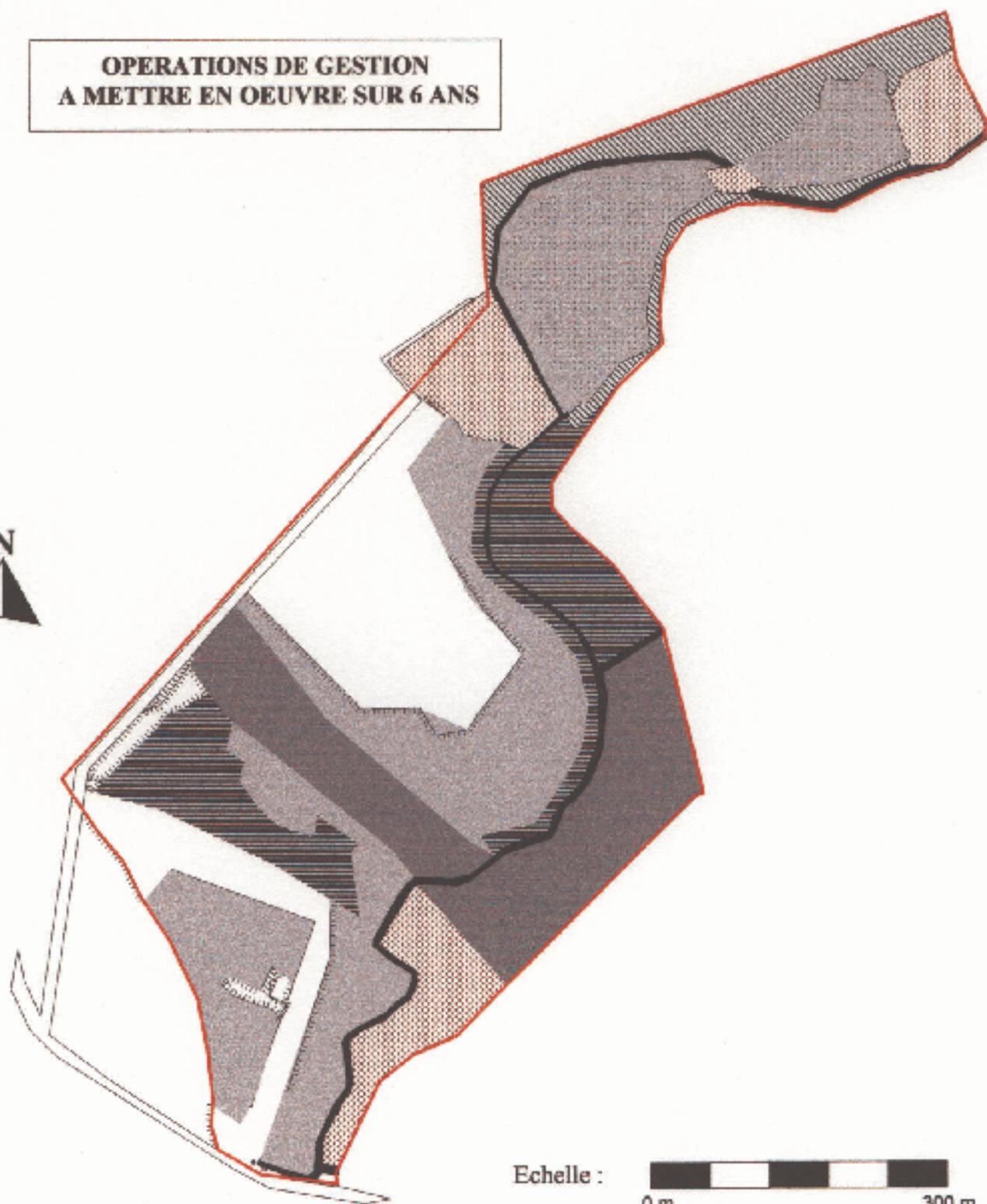
657,50

D – GESTION DU SITE A METTRE EN OEUVRE

Annexe 14

Localisation des opérations à mener sur le site

**OPERATIONS DE GESTION
A METTRE EN OEUVRE SUR 6 ANS**



Echelle : 0 m 300 m

LEGENDE

- Limites du site Natura 2000
- GH 8 - Maintenir la végétation aquatique et la végétation des berges du ru des Echelles
- GH 2 - Eliminer ou contenir les espèces forestières colonisatrices sur l'ensemble des habitats ouverts
- GH 5 - Restaurer des habitats prairiaux à partir d'une peupleraie
- GH 2 / GH 3 - Eliminer ou contenir les espèces forestières colonisatrices / améliorer ou mettre en place une fauche tardive
- GH 4 - Adapter les modes de gestion sylvicoles à la préservation de la chênaie pédonculée à primevère élevée
- GH 7 - Adapter les gestion hydraulique et piscicole des étangs aux exigences écologiques des habitats et des espèces
- GH 6 - Restaurer des habitats prairiaux à partir de milieux herbacés moins remarquables
- Aucune gestion

D – GESTION DU SITE A METTRE EN OEUVRE

Annexe 15

Récapitulatif des objectifs et des opérations à mener sur le site en 6 ans

OBJECTIFS ET OPERATIONS DU DOCOB

Objectif à long terme	Facteurs pouvant avoir une influence sur l'objectif	Objectif opérationnel	Opérations de gestion à programmer
① Restaurer et maintenir les qualités hydrologique et biologique du site	- Fluctuations du niveau d'eau d'origine climatique - Drainages artificiels - Pompage de la nappe - Pollutions possibles des eaux - Mise en culture	1. Assurer le bon fonctionnement hydraulique du site	SE 1 - Mettre en place un suivi de l'évolution de la nappe phréatique FA 1 - Encourager les pratiques respectueuses de la ressource en eau, auprès des usagers
	- Colonisation rapide, des milieux ouverts, par les espèces forestières - Pratiques agricoles, en contradiction avec la préservation des prairies humides de fauche (drainage, amendement, labour, culture, pâturage) - Pratiques sylvicoles, en contradiction avec la préservation de la chênaie-charmaie à primevère élevée (plantation de peupliers ou d'essences non adaptées à la station forestière, coupe rase, drainage, dégradation du sol) - Pratiques piscicoles et cynégétiques en contradiction avec la préservation des habitats et des espèces des étangs - Méconnaissances sur les possibilités de restauration de certains milieux dégradés, sur les méthodes les plus efficaces et les plus rapides - Méconnaissance sur les résultats d'expériences de gestion menées sur les étangs à des fins environnementales	2. Maintenir les habitats de la Directive en bon état de conservation	GH 1 - Eliminer et / ou contenir les espèces forestières colonisatrices, sur l'ensemble des habitats ouverts GH 2 - Améliorer ou mettre en place une fauche tardive sur l'ensemble des habitats prairiaux GH 3 - Adapter les modes sylvicoles à la préservation de la chênaie à primevère élevée GH 7 - Maintenir la végétation aquatique et la végétation des berges du ru des Echelles par une gestion adaptée
		3. Restaurer les habitats de la Directive, dégradés	GH 2 - Améliorer ou mettre en place une fauche tardive sur l'ensemble des habitats prairiaux GH 4A - Restaurer les habitats prairiaux à partir d'une peupleraie âgée GH 4B - Favoriser la mégaphorbiaie sous la jeune peupleraie GH 5 - Restaurer les habitats prairiaux à partir de milieux herbacés moins remarquables
		4. Adapter la gestion des étangs aux exigences écologiques des habitats et des espèces de la Directive	GH 6 - Adapter la gestion hydraulique, piscicole et cynégétique des étangs aux exigences écologiques des habitats et des espèces de la Directive
② Améliorer les connaissances sur la gestion et l'écologie du site	- Méconnaissances sur les possibilités de restauration de certains milieux dégradés, sur les méthodes de restauration les plus efficaces et les plus rapides - Méconnaissance des résultats d'expériences de gestion menées sur les étangs à des fins environnementales	5. Suivre et évaluer l'influence de la gestion sur les habitats et les espèces de la Directive	SE 1 - Mettre en place un suivi de l'évolution de la nappe phréatique SE 2 - Mettre en place un suivi de l'influence de la fauche sur la végétation des habitats prairiaux SE 3 - Mettre en place un suivi de l'évolution de la végétation sur les prairies en cours de restauration SE 4 - Mettre en place un suivi de l'influence de la gestion sur les populations d'insectes (odonates, lépidoptères et orthoptères) et notamment sur la population de Cuivré des marais SE 5 - Mettre en place un suivi de l'influence de la gestion sur les espèces végétales patrimoniales SE 6 - Mettre en place un suivi de l'influence de la gestion piscicole, cynégétique et hydraulique sur la végétation des étangs
		6. Améliorer la connaissance sur l'état de conservation de certains habitats et espèces du site	SE 7 - Renouveler le suivi de la population d'Agrion de Mercure SE 8 - Renouveler l'inventaire entomologique
③ Intégrer la conservation du site dans le contexte local	- Mauvaise rentabilité économique des produits de fauche en zone inondable - Méconnaissance de l'intérêt et de la richesse des zones humides, par le grand public	7. Valoriser le site et les actions de conservation au niveau local	FA 3 - Informer les habitants de l'état d'avancement de la démarche Natura 2000, par le biais d'un bulletin d'information FA 5 - Sensibiliser le grand public à la préservation des zones humides, par le biais de sorties de découverte sur le site ou de conférences
		8. Assurer la protection des prairies sur le long terme	FA 2 - Encourager les propriétaires ou gestionnaires à engager des mesures contractuelles de gestion, à travers des rencontres individuelles ou collectives FA 4 - Poursuivre les démarches engagées entre la commune de Courteranges et le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, concernant la maîtrise d'usage des prairies communales FA 6 - Poursuivre la mise en place d'un Arrêté préfectoral de protection de biotope (APB) sur les prairies du site Natura 2000
④ Obligations propres au DOCOB	/	9. Suivre et évaluer la mise en œuvre du DOCOB	FA 2 - Encourager les propriétaires et usagers à engager des mesures contractuelles de gestion, à travers des rencontres individuelles ou collectives (Animation du DOCOB) AD 1 - Assurer un suivi administratif et technique des opérations réalisées sur le site AD 2 - Réaliser un bilan annuel des opérations menées sur le site AD 3 - Evaluer la mise en œuvre du DOCOB au bout de 6 ans

D – GESTION DU SITE A METTRE EN OEUVRE

Annexe 16

Calendrier prévisionnel et évaluation financière des opérations à mener sur le site

	ANNEE 1												ANNEE 2												ANNEE 3												ANNEE 4												ANNEE 5												ANNEE 6																											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D				
Fréquentation, accueil et pédagogie (FA)																																																																																								
FA 1 - Encourager les pratiques respectueuses de la ressource en eau, auprès des usagers																																																																																								
FA 2 - Encourager les propriétaires et les gestionnaires à engager des mesures contractuelles de gestion																																																																																								
FA 3 - Informer les habitants de l'état d'avancement de la démarche Natura 2000, par le biais d'un bulletin d'information																																																																																								
FA 4 - Poursuivre les démarches engagées entre la commune de Courteranges et le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, concernant la maîtrise d'usage des prairies communales																																																																																								
FA 5 - Sensibiliser le grand public à la préservation des zones humides, par le biais de sorties de découverte sur le site ou de conférences																																																																																								
FA 6 - Poursuivre la mise en place d'un APB sur l'ensemble de prairies du site Natura 2000																																																																																								
Suivi administratif (AD)																																																																																								
AD 1 - Assurer un suivi administratif et technique des opérations réalisées sur le site																																																																																								
AD 2 - Réaliser un bilan annuel des opérations menées sur le site																																																																																								
AD 3 - Evaluer la mise en oeuvre du DOCOB au bout de 6 ans																																																																																								

Budget prévisionnel des opérations à mettre en œuvre sur 6 ans

	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Surface concernée	Total	Périodicité
Gestion des habitats (GH)										
GH1 - Eliminer ou contenir les espèces forestières colonisatrices sur l'ensemble des habitats ouverts	*									
Mesure contrat Natura 2000 F27.008 - Débroussaillages manuels ou mécaniques de régénérations en bordure de plans d'eau ou de cours d'eau		400 € / ha						2,7 ha	1 080 €	1 fois / 5 ans
Mesure contrat Natura 2000 AFH 005 OA - Lutte contre la fermeture des milieux: ouverture mécanique		250 € / ha						2,7 ha	675 €	
Mesure contrat Natura 2000 AFH 005 OB - Lutte contre la fermeture des milieux: ouverture manuelle		750 € / ha						2,7 ha	2 025 €	
Mesure contrat Natura 2000 AFH 005 1 - Entretien mécanique ou manuel de l'ouverture des milieux		75 € / ha						2,7 ha	202,50 €	
GH 2 - Améliorer ou mettre en place une fauche tardive sur l'ensemble des habitats prairiaux	** *									
Mesure contrat Natura 2000 AFH 004 OA - Maintien de l'ouverture des parcelles par fauche pour la Mégaphorbiaie et la Molinaie		45 € / ha			45 € / ha			3 ha	270 €	2 fois / 5 ans
Mesure contrat Natura 2000 AFH 004 OA - Maintien de l'ouverture des parcelles par fauche pour les prairies		45 € / ha		13 ha	2 925 €	1 fois / an				
Mesure CAD 1806 F04 - Gestion extensive des prairies par retard de fauche pour la protection d'espèces naturelles (après le 14 juillet)		308 € / ha + 20 %		13 ha	24 024 €	1 fois / an				
GH 3 - Adapter les modes sylvicoles à la préservation de la chênaie pédonculée à primevère élevée	** *									
Mesure contrat Natura 2000 F27.000 - Aide au renouvellement des PSG		200 € + 2 € / ha							200 € + 2 € / ha	1 fois / 5 ans
Mesure contrat Natura 2000 F27.003 - Travaux de diversification écologique des peuplements		5 € / plant							5 € / plant	1 fois / 5 ans
Mesure contrat Natura 2000 F27.007 0 - Travaux de façonnage de lisières complexes, étagées et progressives		150 € / 100 ml							150 € / 100 ml	1/3 de la surface / 2 ans
Mesure contrat Natura 2000 F27.007 1 - Travaux d'entretien des lisières complexes, étagées et progressives			20 € / 100 ml		20 € / 100 ml				120 € / 100 ml	1/3 de la surface / 2 ans
Mesure contrat Natura 2000 F27.011 OA - Aide au débardage par câble		5 € / m3							5 € / m3	Après chaque exploitation
Mesure contrat Natura 2000 F27.011 OB - Aide au débardage à cheval		10 € / m3							10 € / m3	Après chaque exploitation
Mesure contrat Natura 2000 F27.008 - Débroussaillage manuels ou mécanique de régénérations en bordure de plans d'eau		400 € / ha							400 € / ha	1 fois / 5 ans
Mesure contrat Natura 2000 F27.002 - Création et restauration de mares		5 € / m²							5 € / m²	1 fois / 5 ans
GH 4A - Restaurer des habitats prairiaux à partir d'une peupleraie âgée	*									
Mesure contrat Natura 2000 F27.008 - Débroussaillage manuels ou mécanique de régénérations en bordure de plans d'eau		400 € / ha							400 € / ha	1 fois / 5 ans
Mesure contrat Natura 2000 AFH 005 OA - Lutte contre la fermeture des milieux: ouverture mécanique		250 € / ha						3,3 ha	825 €	1 fois / 5 ans
Mesure contrat Natura 2000 AFH 005 OB - Lutte contre la fermeture des milieux: ouverture manuelle		750 € / ha						3,3 ha	2 475 €	1 fois / 5 ans
Mesure contrat Natura 2000 AFH 005 1 - Entretien mécanique ou manuel de l'ouverture des milieux			75 € / ha		3,3 ha	495 €	2 fois / 5 ans			
Mesure contrat Natura 2000 AFH 004 OA - Maintien de l'ouverture des parcelles par fauche		45 € / ha		3,3 ha	742,50 €	1 fois / an				
Mesure CAD 1806 F04 - Gestion extensive des prairies par retard de fauche pour la protection d'espèces naturelles (après le 14 juillet)		308 € / ha + 20 %		3,3 ha	6 098,40 €	1 fois / an				
GH 4B - Favoriser la mégaphorbiaie sous la jeune peupleraie	** *	0 €				0 €		2 ha	0 €	2 fois / 5 ans
GH 5 - Restaurer des habitats prairiaux à partir de milieux herbacés moins remarquables	** *									
Mesure CAD 0101 A00 - Reconversion de terres arables en herbage extensif		450 € / ha		4 ha	10 800 €	1 fois / 5 ans				
Mesure CAD 0402 A00 - Implantation de dispositifs enherbés par localisation pertinente de gel PAC		53 € / ha		2,4 ha	763 €	1 fois / 5 ans				
Mesure CAD 1401 A00 - Amélioration d'une jachère PAC (jachère faune sauvage)		106 € / ha		1,6 ha	1 018 €	1 fois / 5 ans				

	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Surface concernée	Total	Périodicité
Mesure contrat Natura 2000 AFH 004 OA - Maintien de l'ouverture des parcelles par fauche		45 € / ha	45 € / ha	45 € / ha	45 € / ha	45 € / ha		7,3 ha	1 642,50 €	1 fois / an
Mesure CAD 1806 F04 - Gestion extensive des prairies par retard de fauche pour la protection d'espèces naturelles (après le 14 juillet)		308 € / ha + 20 %	308 € / ha + 20 %	308 € / ha + 20 %	308 € / ha + 20 %	308 € / ha + 20 %		7,3 ha	13 490 €	1 fois / an
GH 6 - Adapter la gestion hydraulique, piscicole et cynégétique des étangs aux exigences écologiques des habitats et des espèces de la Directive	**									
Option assec estival du contrat E ET 001		200 €						3 ha	200 €	1 contrat / 5 ans
Mesure contrat Natura 2000 HE 003 - Travaux d'entretien des formations végétales hygrophiles (faucardage)		200 € / ha						0,5 ha	100 €	1 fois / 5 ans maximum
Mesure contrat Natura 2000 HE 013 - Maintien de l'ouverture de parcelles par fauche ou pâturage extensif		45 € / ha	45 € / ha	45 € / ha	45 € / ha	45 € / ha		3,4 ha	765 €	1 fois / an
GH 7 - Maintenir la végétation aquatique et la végétation des berges du ru des Echelles par une gestion adaptée	***									
Mesure contrat Natura 2000 HE 003 - Travaux d'entretien des formations végétales hygrophiles		200 € / ha						0,9 ha	180 €	1 fois / 5 ans
Mesure CAD 0401 A00 - Implantation de dispositifs enherbés en remplacement de cultures arables		449 € / ha	449 € / ha	449 € / ha	449 € / ha	449 € / ha		0,9 ha	2 020,50 €	1 fois / an
Mesure contrat Natura 2000 HE 011 1B - Entretien d'alignement d'arbres		3 € / arbre				3 € / arbre		3 € / arbre		2 fois / 5 ans
Mesure CAD 0602 A01- Maintien et entretien de haies existantes (jusqu'à 2 m de largeur)		0,46 € / ml + 20 %				0,46 € / ml + 20 %		1,1 € / ml		2 fois / 5 ans
Mesure CAD 0602 A02- Maintien et entretien de haies existantes (entre 2 et 5 m de largeur)		0,76 € / ml + 20 %				0,76 € / ml + 20 %		1,8 € / ml		2 fois / 5 ans
Subvention des syndicats d'aménagement de rivières - remise en état des berges de cours d'eau		?	?	?	?	?	?	?	?	?
Total pour les opérations GH		Environ 100 000 €								
Suivi écologique (SE)										
SE 1 - Mettre en place un suivi de l'évolution de la nappe phréatique	***	1 158 €	154 €	154 €	154 €	154 €	154 €		1 928 €	Tous les ans (1 relevé / semine)
SE 2 - Mettre en place un suivi de l'influence de la fauche sur la végétation des habitats prairiaux	***	618 €	604 €			803 €			2 025 €	2 premières années puis tous les 3 a
SE 3 - Mettre en place un suivi de l'évolution de la végétation sur les prairies en cours de restauration	***	618 €	504 €	504 €			604 €		2 230 €	3 premières années puis tous les 3 a
SE 4 - Mettre en place un suivi de l'influence de la gestion sur les populations d'insectes	**	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir		A définir	A définir
SE 5- Mettre en place un suivi de l'influence de la gestion sur les espèces végétales patrimoniales	***	817 €	504 €			804 €			2 125 €	2 premières années puis tous les 3 a
SE 6 - Poursuivre le suivi de l'influence de la gestion piscicole, cynégétique et hydraulique sur la végétation des étangs	**	1 218 €	708 €			908 €			2 834 €	2 premières années puis tous les 3 a
SE 7 - Renouveler le suivi de la population d'Agrion de Mercure	**	658 €	504 €	504 €			604 €		2 270 €	3 premières années puis tous les 3 a
SE 8 - Renouveler l'inventaire ornithologique	*						404 €		404 €	1 fois / 6 ans
Total pour les opérations SE		5 085 €	2 978 €	1 162 €	154 €	2 669 €	1 766 €		13 814 €	
Fréquentation, accueil, pédagogie (FA)										
FA 1 - Encourager l'utilisation des pratiques, respectueuses de la ressource en eau	**	404 €				404 €			808 €	2 réunions / 6 ans
FA 2 - Encourager les propriétaires et gestionnaires à engager des mesures contractuelles de gestion	***	758 €	758 €	404 €	404 €	404 €	404 €		3 132 €	2 réunions / 6 ans + 2 rencontres ind .
FA 3 - Informer les habitants de l'état d'avancement de la démarche Natura 2000, par le biais d'un bulletin d'information	***	1 313 €	1 313 €		1 313 €		1 313 €		5 252 €	1 bulletin / an les 2 premières années p bulletin / 2 ans
FA 4 - Poursuivre les démarches engagées entre la commune de Courteranges et le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne, concernant la maîtrise d'usage des prairies communales	***	758 €							758 €	1 fois

	Priorité	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Surface concernée	Total	Périodicité
FA 5 - Sensibiliser le grand public à la préservation des zones humides par le biais de sorties de découverte sur le site ou de conférences	*	404 €			404 €				808 €	2 fois / 6 ans
FA 6 - Poursuivre la mise en place d'un arrêté de protection de biotope (APB) sur les prairies du site Natura 2000	***	658 €							658 €	1 fois
Total pour les opérations FA		4 295 €	2 071 €	404 €	2 121 €	808 €	1 717 €		11 416 €	
Suivi administratif										
AD 1 - Assurer un suivi administratif et technique des opérations réalisées sur le site	***	508 € / opération GH engagée		508 € / opération GH engagée	A chaque opération					
AD 2 - Réaliser un bilan annuel des opérations menées sur le site	***	508 €	508 €	508 €	508 €	508 €	508 €		3 048 €	1 fois / an
AD 3 - Evaluer la mise en œuvre du DOCOB au bout de 6 ans	***						2 158 €		2 158 €	1 fois / 6 ans
Total pour les opérations AD		508 € + 508 € / opération engagée	508 € + 508 € / opération engagée	508 € + 508 € / opération engagée	508 € + 508 € / opération engagée	508 € + 508 € / opération engagée	508 € + 508 € / opération engagée		5206 € + 508 € / opération GH engagée	

D – ADMINISTRATIF

Annexe 17

Fiches d'inventaires et de statuts

- ✓ Fiche Natura 2000 du site n°45
- ✓ Fiche Natura 2000 du site n°64
- ✓ Fiche ZNIEFF de type I n° 8922
- ✓ Fiche RAMSAR du site n°5

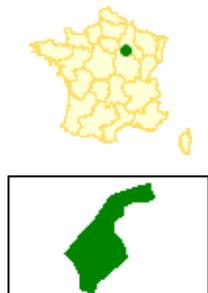


Fiche du site FR2100290: PRAIRIES DE COURTERANGES

1 décembre 2000

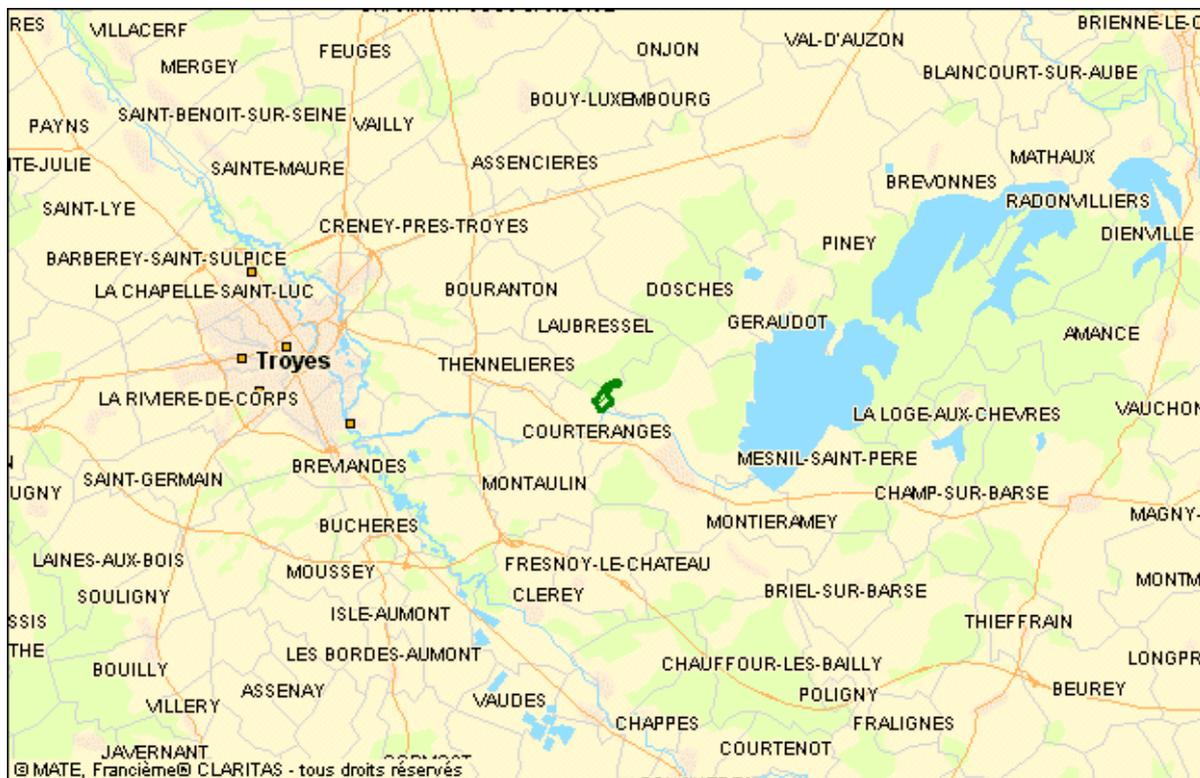


[accueil](#) > [nature et paysages](#) > [natura 2000](#) > [recherche géographique](#) > [champagne-ardenne](#) > [aube](#) > [site fr2100290](#)



Dimensions de la carte :

Largeur : 45 km
Hauteur : 29 km



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des [restrictions d'utilisation](#).
Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

Identification

Code : FR2100290
Appellation : PRAIRIES DE COURTERANGES
Date de compilation : 06/1995
Mise à jour : 09/1998
Historique : Date de proposition comme SIC : 03/1999

Localisation

Département : [Aube](#)
Superficie : 41 ha
Région biogéographique : Continentale

Description

Les prairies de Courteranges sont des prairies humides à marécageuses, pâturées ou fauchées (Molinion proche du Cnidion).

La flore est exceptionnellement riche. Nombreux taxons rares en France ou en très forte régression.

Ce site est complémentaire au plan ornithologique des plans d'eau de la forêt d'Orient. Présence à proximité d'une grande héronnière.

Composition du site :

Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	85 %
Forêts caducifoliées	14 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %

Types d'habitats présents	% couv.	SR(1)
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	60 %	C
Prairies alluviales inondables du Cnidion dubii	10 %	C
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	8 %	C
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	2 %	C

Espèces présentes : Invertébrés	PR(2)
Cuivré des marais (Lycaena dispar)	C

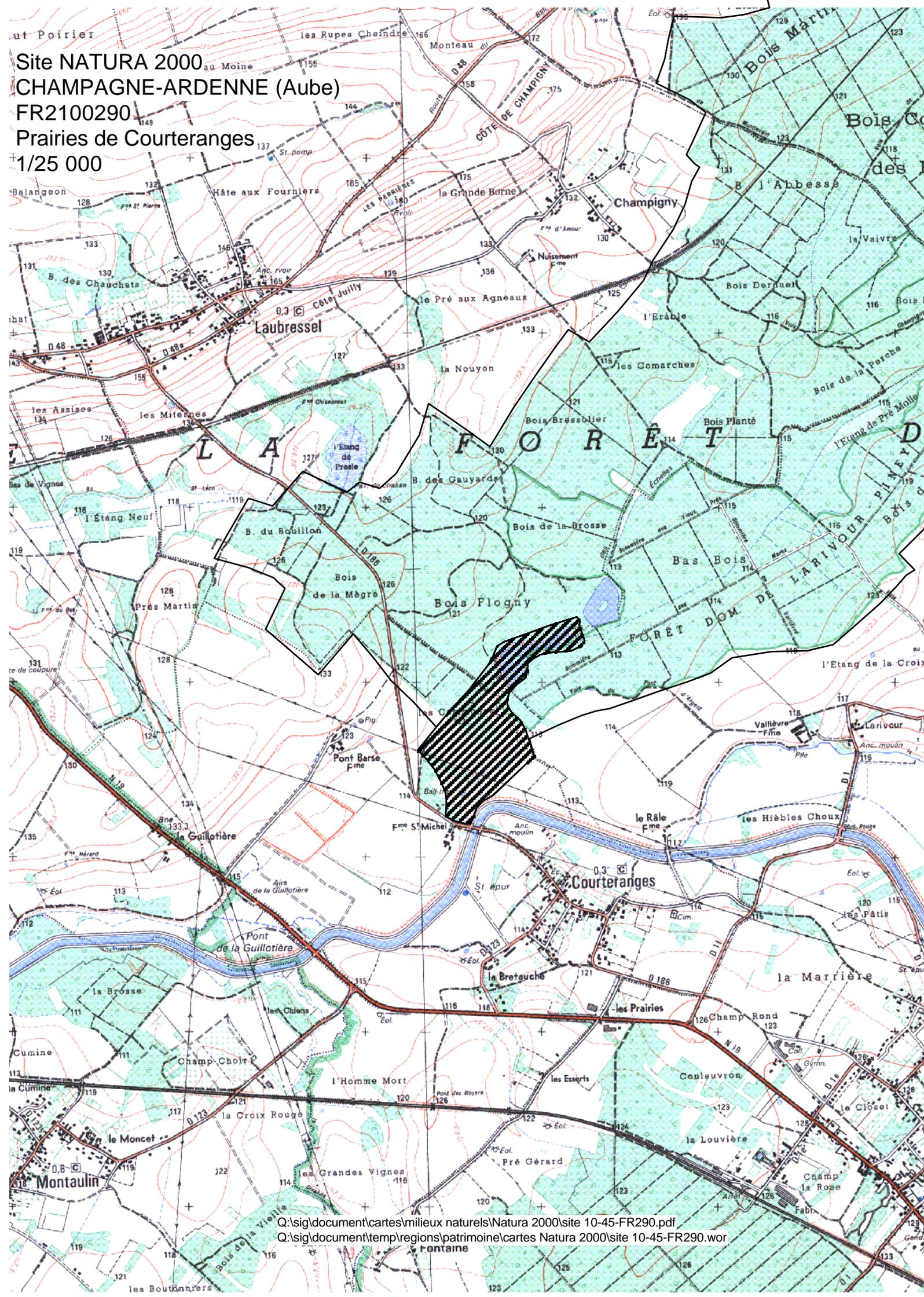
(1)Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

(2)Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. **Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission Européenne au 1 février 2000.** Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)

ut Poirier
Site NATURA 2000
CHAMPAGNE-ARDENNE (Aube)
FR2100290
Prairies de Courteranges
1/25 000



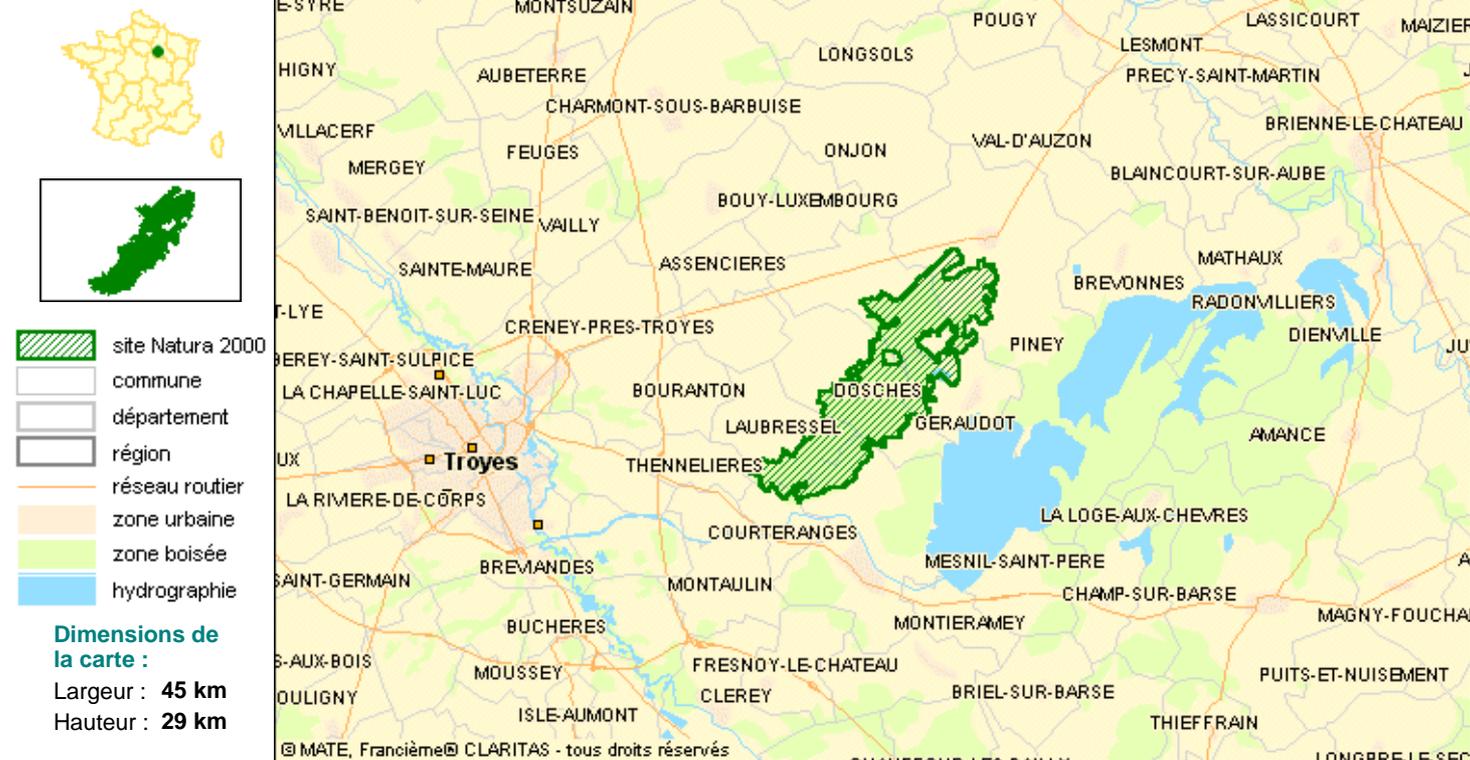


Fiche du site FR2100309: FORETS ET CLAIRIERES DES BAS-BOIS



1 décembre 2000

[accueil](#) > [nature et paysages](#) > [natura 2000](#) > [recherche géographique](#) > [champagne-ardenne](#) > [aube](#) > [site fr2100309](#)



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des [restrictions d'utilisation](#).
 Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

Identification

Code : FR2100309
Appellation : FORETS ET CLAIRIERES DES BAS-BOIS
Date de compilation : 06/1995
Mise à jour : 05/1998
Historique : Date de proposition comme SIC : 03/1999

Localisation

Département : [Aube](#)
Superficie : 2900 ha
Altitude minimale : 112 m
Altitude maximale : 133 m
Région biogéographique : Continentale

Description

Les forêts et clairières des Bas-bois forment un ensemble exceptionnel de forêts humides, plus ou moins inondables, sur marne et argile. Cet ensemble n'a pas d'équivalent en Champagne-Ardenne. Présence de grandes clairières marécageuses résultant de l'abandon d'anciennes prairies : molinaies à *Viola elatior*. Présence de petits étangs mésotrophes et fossés marneux propices à *Bombinata variegata*.

Composition du site :

Forêts caducifoliées	75 %
Autres terres arables	13 %
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	9 %
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %

Types d'habitats présents

	% couv.	SR ⁽¹⁾
Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli	70 %	C
Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	5 %	C
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	5 %	C
Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	3 %	C
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1 %	C
Prairies alluviales inondables du Cnidion dubii	1 %	B

Espèces présentes : Amphibiens et reptiles

	PR ⁽²⁾
Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata)	C

⁽¹⁾Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).

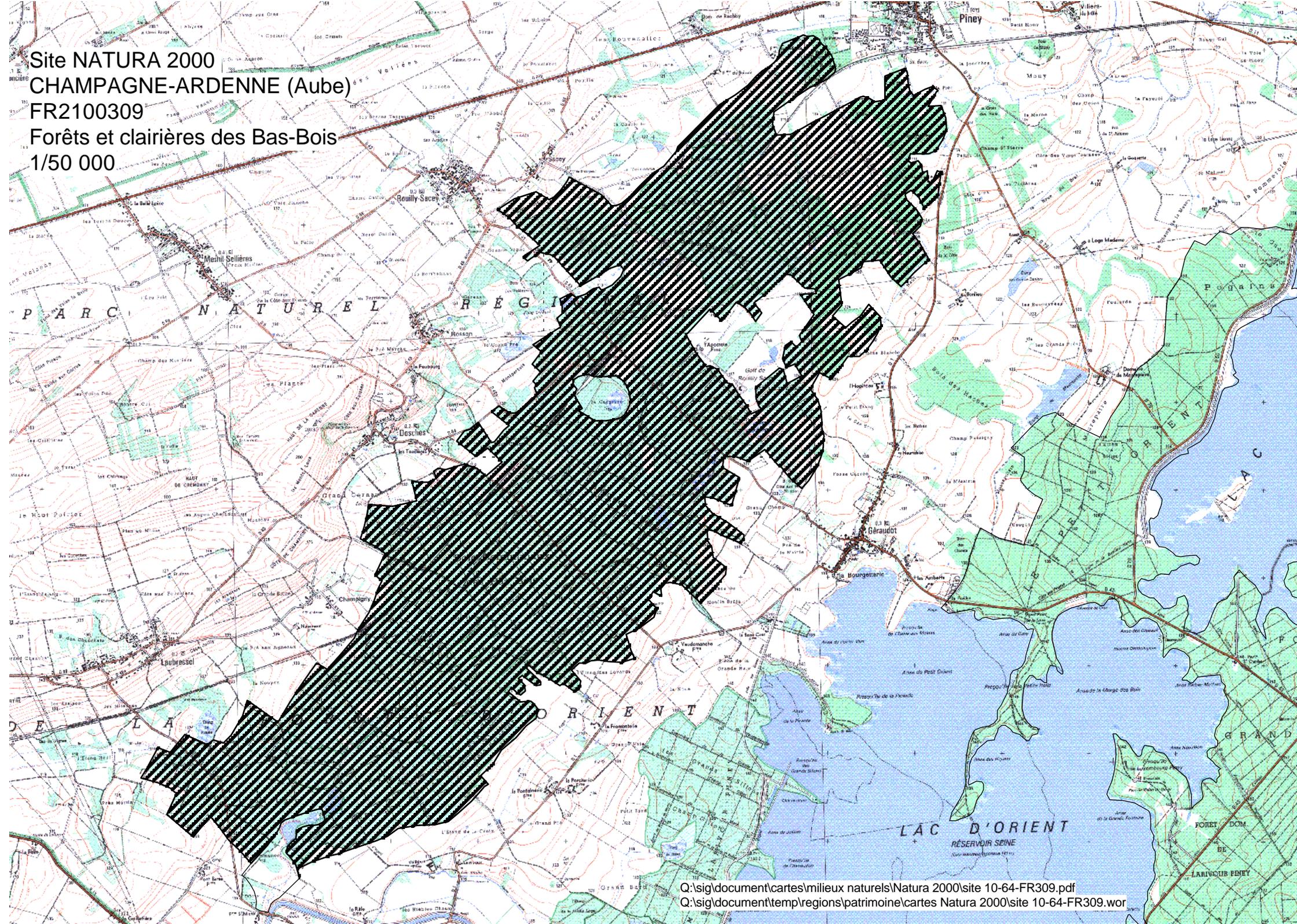
⁽²⁾Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

***Habitats ou espèces prioritaires (en gras) :** habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. **Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission Européenne au 1 février 2000.** Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)

Site NATURA 2000
CHAMPAGNE-ARDENNE (Aube)
FR2100309
Forêts et clairières des Bas-Bois
1/50 000



Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

PRAIRIES DE COURTERANGES

N° rég. : 02390004

N° SPN : 210008922

Type de zone : 1

Année de description : 1985

Superficie : 45,00 (ha)

Type de procédure : Evolution de zone

Année de mise à jour : 2000

Altitude : 113 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 31/07/2002

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

10110 COURTERANGES

10209 LUSIGNY-SUR-BARSE

10190 LAUBRESSSEL

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

372	48	Prairies humides eutrophes
3731	10	Prairies à molinie sur calcaire et argile
532	5	Formations à grandes laïches (magnocariçaies)
377	2	Franges humides méso-nitrophiles à hautes herbes

b) Autres milieux :

531	5	Roselières
4124	5	Chênaies-charmaies sub-atlantiques à stellaire
2212	15	Eaux dormantes mésotrophes
24	0	Eaux courantes
83321	5	Peupleraies plantées
82	5	Cultures

c) Périphérie :

81	Prairies fortement amendées ou ensemencées
82	Cultures
4	Forêts
862	Villages
8921	Canaux navigables

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

52	Plaine, bassin
21	Ruisseau, torrent
31	Etang

Commentaires :

b) Activités humaines :

03	Elevage
01	Agriculture
02	Sylviculture
05	Chasse
04	Pêche
07	Tourisme et loisirs
19	Gestion conservatoire

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

- 01 Propriété privée (personne physique)
- 30 Domaine communal

Commentaires :

d) Mesures de protection :

- 80 Parc Naturel Régional
- 01 Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires :

Directive habitats

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 463 Fauchage, fenaison
- 450 Pâturage
- 914 Envahissement d'une espèce ou d'un groupe
- 915 Fermeture du milieu
- 440 Traitements de fertilisation et pesticides
- 310 Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
- 410 Mises en culture, travaux du sol
- 240 Nuisances sonores
- 610 Sports et loisirs de plein-air
- 620 Chasse
- 630 Pêche

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 35 Ptéridophytes
- 26 Oiseaux
- 22 Insectes
- 24 Amphibiens

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 61 Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges
- 63 Zone particulière d'alimentation
- 64 Zone particulière liée à la reproduction

c) Complémentaires :

- 81 Paysager
- 90 Pédagogique ou autre (préciser).

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	0	3	0	0	0	1	0	3	0	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	3	36	1	4	0	61	6	208	3	2	0	0	0
Nb. Espèces		25	1	2				9					

protégées													
Nb. sp. rares ou menacées		1		1		6		14	1				
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe						2		2					
Nb. sp. en limite d'aire													
Nb. sp. margin. écologique								1					

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- 03 Fonctionnement et relation d'écosystèmes

Commentaires : Les contours de la ZNIEFF suivent les limites des prairies les plus riches (limites entre ces milieux et des milieux plus artificialisés, avec néanmoins quelques cultures enclavées incluses dans le périmètre) et au nord les contours des étangs les plus intéressants pris en compte.

Commentaire général :

La ZNIEFF des prairies de Courteranges se situe au nord du village, dans le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient et fait partie de la grande ZNIEFF de type II des Bas Bois. Elle comprend surtout des prairies humides à marécageuses, fauchées ou pâturées, quelques parcelles forestières (notamment une peupleraie plantée sur une ancienne prairie humide) et quelques cultures et milieux palustres plus localisés. Des plans d'eau se remarquent au nord de la ZNIEFF.

La prairie humide eutrophe est le type le plus répandu. Le plus souvent fauchée, elle est dominée par diverses graminées (vulpin des prés, flouve odorante, fétuque des prés, brome en grappe, houlque laineuse, etc.), accompagnées par des espèces classiques des prairies humides du Bromion racemosi ou de l'Oenanthon fistulosae. On y rencontre ainsi la cardamine des prés, le séneçon aquatique, la centaurée jacée, l'oenanthe fistuleuse, l'achillée sternutatoire, le scirpe des marais, la stellaire des marais, la gratioline officinale, la laïche d'Otruba, la renoncule rampante, la véronique à écussons, etc. Dans les zones moins humides se développe la prairie à avoine élevée, dactyle aggloméré et fétuque des prés. Dans les sols engorgés elle passe à une végétation proche du Molinion caeruleae dominé par le sélin et la succise des prés, qu'accompagnent la laïche bleuâtre, l'ail anguleux, l'ophioglosse, le jonc à tépales aigües, la laïche glauque, le gaillet vrai, la prunelle vulgaire, le jonc aggloméré, la scorzonère des prés, la violette naine, de nombreuses orchidées (orchis incarnat, orchis pyramidal, orchis à larges feuilles, orchis bouffon, ophrys abeille)...

Dans les zones basses des prairies, le long du ruisseau des Echelles et vers les étangs, se sont développés des groupements marécageux à hautes herbes : magnocariçaies et roselières (avec la laïche des rives, la laïche des marais, la laïche aigüe, la laïche des renards, la glycérie, la baldingère, la massette à larges feuilles, la germandrée des marais, etc.), mégaphorbiaies à pigamon jaune, salicaire, reine des prés, épilobe hérissé, eupatoire chanvrine, angélique sylvestre, liseron des haies, euphorbe des marais...

La ZNIEFF abrite une flore exceptionnellement riche et variée, avec de nombreuses espèces rares et protégées. Trois espèces bénéficient d'une protection nationale : la gratioline officinale (en très forte régression et très menacée), la renoncule à feuilles d'ophioglosse (une des trois stations de Champagne-Ardenne, très isolées de l'aire de répartition principale de l'espèce) et la violette élevée (en régression spectaculaire). Six espèces sont protégées en Champagne-Ardenne : l'ail anguleux (espèce en nette régression et fortement menacée dans la région), le pâturin des marais, l'inule des fleuves, la gesse des marais, l'oenanthe moyenne (espèce très menacée, avec un nombre d'individus réduit sur le site) et la germandrée des marais. Mise à part cette dernière, ils sont tous inscrits sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne, de même que la violette naine (une des trois stations de Champagne-Ardenne), la stellaire glauque, l'euphorbe des marais, la petite cuscute, l'orchis incarnat, le vulpin utriculé et une petite fougère, l'ophioglosse.

Le site abrite une faune diversifiée liée à la complémentarité des prairies avec les étangs de la ZNIEFF et les grands réservoirs de la forêt d'Orient.

La faune invertébrée, en dépit d'un inventaire non exhaustif surtout centré sur les Odonates et les Orthoptères, est

très intéressante : six espèces font partie des listes rouges régionales. Il s'agit d'une libellule, le sympétrum jaune d'or, de deux criquets chanteurs (le criquet marginé et le criquet verte-échine), du criquet ensanglanté, du criquet alliacé (très abondant sur le site) et d'une sauterelle, le conocéphale gracieux (très rare au nord de la France). Les petites dépressions inondables situées au sein des prairies et les petits marais qui leurs sont associés sont très attrayants pour de nombreux insectes liés aux milieux aquatiques (libellules, dytiques, gerris, éphémères, phryganes...) et quelques gastéropodes (planorbes).

Les prairies sont également riches en papillons : les machaons sont nombreux (nombreuses chenilles remarquées sur le silaüs des prés), ainsi que les petits argus (demi-argus, azuré de la bugrane. La mante religieuse y a été observée. On peut également souligner la présence rare de la Dolomède, araignée chassant à l'affût dans les marais, de l'épeire fasciée (assez rare en Champagne-Ardenne) et de l'épeire diadème.

Les batraciens sont également bien représentés, attirés par la proximité des étangs et des petites dépressions temporairement inondés : ainsi plusieurs sonneurs à ventre jaune ont été observés au niveau de petites ornières (protégé en France depuis 1993, il est inscrit aux annexes II et IV de la directive Habitats, à l'annexe II de la convention de Berne, dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie vulnérable) et sur la liste rouge régionale ; les grenouilles verte, rousse et agile sont également bien représentées.

La ZNIEFF abrite une population importante de couleuvre à collier (inscrite à l'annexe IV de la directive Habitats).

Les oiseaux qui fréquentent le site et qui s'y reproduisent sont bien représentatifs de l'avifaune prairiale : une espèce est inscrite sur la liste rouge régionale des oiseaux, la pie-grièche écorcheur. Le bruant des roseaux, le râle d'eau, la locustelle tachetée, le pipit des arbres, le pipit farlouse, le martin-pêcheur, la bécassine des marais (disparue en tant que nicheur), le pic noir (qui niche dans les lisières forestières de la ZNIEFF) s'y rencontrent également. Les prairies sont un terrain de chasse pour de nombreux petits passereaux et des hérons qui viennent s'y nourrir (une grande héronnière est située non loin de là). Le lapin de garenne y gîte, les chevreuils s'y reposent et s'y nourrissent.

La ZNIEFF est incluse dans la Z.I.C.O. CA 02 (Lacs de la Forêt d'Orient) de la directive Oiseaux et a été proposée dans le cadre de la Directive Habitats (site n°45 : prairies de Courteranges). Le site est dans un assez bon état général de conservation (nombreuses prairies détruites ou endommagées suite au remembrement), la présence d'un ball-trap au sud-ouest de la zone, ainsi que la fauche précoce des prairies sont néanmoins des facteurs dérangeants ou défavorables pour la faune et la flore dans son ensemble.

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

210008919 CLAIRIERES MARECAGEUSES DE CHAMPIGNY A LAUBRESSSEL
210000137 BOIS DES ASTRES ET PRAIRIES VOISINES A PINEY
210008918 FORETS DES BAS-BOIS ET DU CHARDONNERET, AUTRES MILIEUX, DE PINEY A
210000142 THENNELIERES
210008920
210008921 ET MAROLLES-LES-BAILLY
210008948 MARECAGE DE L'ANCIEN ETANG DE PRE MOLLEA LUSIGNY/BARSE
210009843
A DOSCHES
PRAIRIES ET BOIS ENTRE ROUILLY-SAINT-LOUP ET RUVIGNY
ROUILLY-SACEY

Sources / Informateurs

COPPA Gennaro - 1998
DIDIER Bernard - 1998
EQUIPE SCIENTIFIQUE REGIONALE - 1985
LANFANT Patrice (1998 - 1999)
ROYER Jean-Marie - 1999

Sources / Bibliographies

CORITON S. - "Diagnostic écologique et propositions de gestion des prairies naturelles humides de Courteranges (Aube)". Courrier scientifique du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient, 139 pages (1998)

PRAIRIES DE COURTERANGES

57 : insectes

Chorthippus albomarginatus

Chorthippus dorsatus

Mecostethus grossus

Parapleurus alliaceus

Ruspolia nitidula

Sympetrum flaveolum

72 : amphibiens

Bombina variegata

74 : oiseaux

Lanius collurio

81 : ptéridophytes

Ophioglossum vulgatum

83 : angiospermes

Allium acutangulum

Alopecurus rendlei

Cuscuta epithymum

Dactylorhiza incarnata

Euphorbia palustris

Gratiola officinalis

Inula britannica

Lathyrus palustris

Oenanthe silaifolia

Poa palustris

Ranunculus ophioglossifolius

Stellaria palustris

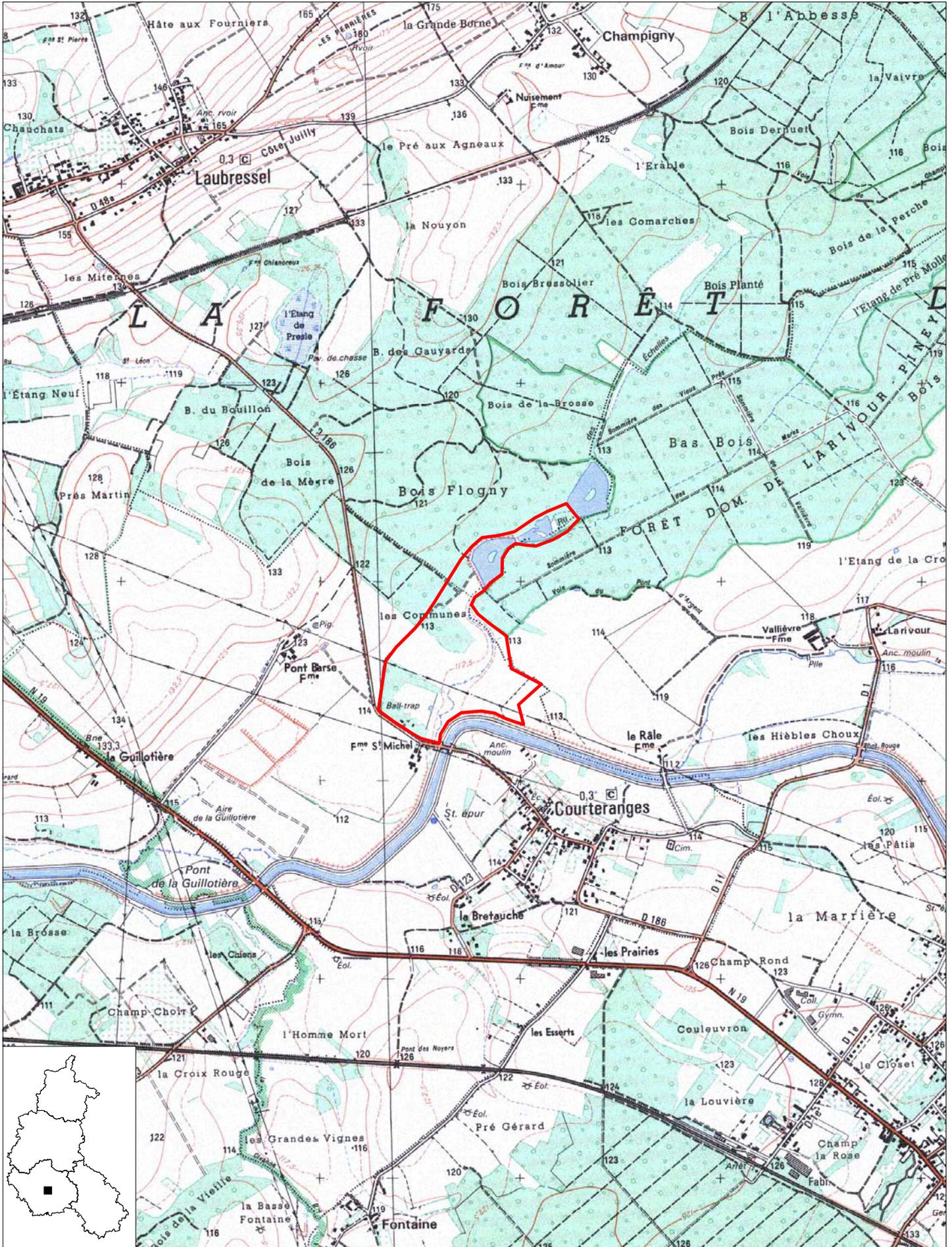
Teucrium scordium

Viola elatior

Viola pumila



PRAIRIES DE COURTERANGES



Surface (ha) : 45.32
 Planche 1 sur 1

Echelle : 1 cm pour 0.25 km
 N° de carte IGN : 2817 E

DIREN Champagne-Ardenne
 Novembre 2002



*Convention relative aux zones humides
d'importance internationale, particulièrement
comme habitats des oiseaux d'eau*

DIPLÔME

Ce Diplôme atteste que le site

Etangs de la Champagne Humide

*a été inscrit sur la Liste des zones humides
d'importance internationale le*

5 April 1992

Date

John F. Turner

Signature

Le Président du Comité permanent

FICHE DESCRIPTIVE SUR LES ZONES HUMIDES DE RAMSAR

(telle qu'approuvée par la recommandation C.4.7 de la Conférence des Parties contractantes, Montreux, Suisse - juillet 1990)
NOTA : Avant de remplir cette fiche, prière de lire les lignes directrices qui comprennent un exemplaire d'une fiche remplie.
Les fiches remplies sont à adresser à : T.A. Jones, Base de données de Ramsar, BIROE, Slimbridge, Gloucester GL27BX, Angleterre.

1. Pays : FRANCE

2. Date :

3. Numéro de référence : 7FR002

(à remplir par le responsable de la base de données)

4. Nom et adresse du compilateur :

DIREN Champagne-Ardenne
44, rue Titon
51037 CHALONS/MARNE Cedex
Tél. : 26.64.69.04 Fax : 26.21.11.57

5. Nom de la zone humide : Etangs de la Champagne Humide

6. Date de l'inscription sur la Liste de Ramsar : 5 avril 1991

7. Coordonnées géographiques : 48° 35' N
04° 45' E

8. Situation générale : (par ex. région administrative et grande ville la plus proche)

Les étangs de la Champagne Humide sont situés dans la région Champagne-Ardenne, dans les départements de la Marne, l'Aube et la Haute-Marne, à 170 Km au Sud-Est de Paris

Les limites du site Ramsar sont :

- au Nord, l'autoroute de l'Est (A 4 - E 50)
- au Sud, l'autoroute A 26 et Troyes
- à l'Ouest, limite de la Champagne Humide et Vitry-le-François
- à l'Est, Saint-Dizier et limites de la Lorraine

cartes IGN au 1/250 000 N° 103 et 104

9. Superficie : (hectares)

235 000 ha

10. Type de zone humide : (voir classification ci-jointe, également approuvée par la recommandation C.4.7 de Montreux)

M, S, W, X - 2, 4, 6, 7, 9

11. Altitude : (moyenne et/ou maximale et minimale)

Maxi : 250 m

Mini : 100 m

12. Description : (esquisse en deux ou trois phrases des principales caractéristiques de la zone humide)

Ce site est un important complexe fluvial, lacustre et forestier composé d'étangs, de lacs-réservoirs, de canaux, de gravières, de vallées, de massifs forestiers, de formations végétales variées et d'une faune remarquable en particulier les oiseaux d'eau. Parmi cet ensemble, nous distinguons trois grands milieux :

- dans la partie centrale, le lac du Der-Chantecoq ou réservoir Marne et les étangs latéraux : étangs des Landres, du Grand Coulon et de la Forêt ;
- à hauteur de Montier-en-Der, les prairies du bassin de la Voire, l'étang de la Horre et ses massifs forestiers environnants ;
- dans la partie Sud : le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient qui comprend la forêt et le lac d'Orient ou réservoir Seine, le lac réservoir Aube et une partie de la Vallée de l'Aube.

13. Traits physiques : (par ex. géologie ; géomorphologie ; origine - naturelle ou artificielle ; hydrologie ; type de sol ; qualité de l'eau ; profondeur de l'eau ; permanence de l'eau ; fluctuation du niveau d'eau ; amplitude des marées ; bassins versants ; régions d'aval ; climat)

Le climat de cette région se situe aux limites des influences océaniques et continentales, avec des précipitations qui varient entre 650 mm et 750 mm et une température moyenne annuelle de l'ordre de 10°.

Le relief est une plaine modérément vallonnée, traversée par de grandes vallées : dans la partie Nord du site, par la Marne et dans la partie Sud, par l'Aube.

L'omniprésence de l'eau est due au substrat géologique imperméable (marnes et argiles surtout). Les sols hydromorphes et acides sont prédominants. Le réseau hydrographique est dense et très hiérarchisé, les étangs nombreux.

Retenons le contraste entre les étangs, généralement peu profonds et dont la vase est meuble, fine et riche en matières organiques, et les réservoirs artificiels destinés à régulariser le débit de la Marne (Der-Chantecoq), de l'Aube et de la Seine (Forêt d'Orient), profonds et dont le substrat est souvent dur et grossier (sables, graviers) et pauvres en matières organiques.

Leur régime hydrique est également différent : le réservoir présente un régime fluvial très marqué avec alternance de crue printanière et d'étiage en août-septembre tandis que les étangs ont une nappe stagnante avec un étiage beaucoup moins prononcé.

Ces différences se retrouvent dans la composition floristique et de ce fait, le site est d'une grande diversité écologique (d'autant plus que les cours d'eau et les forêts apportent d'autres éléments de diversité).

14. Caractéristiques écologiques : (principaux types d'habitats et de végétation)

Les différents types d'habitats qui constituent la zone sont (référence à la typologie CORINE) :

- eau dormante
- eau courante
- prairies humides, roselières et phragmitaies (Phragmites)
- prairies mésophiles
- végétation de rive
- marais et zones humides
- forêts alluviales, ripisylves
- forêts feuillues caduques
- terres agricoles et terrains fortement artificialisés
- vergers, peupleraies, futaies artificielles
- cultures

* Le Lac du Der :

Il couvre une superficie de 4800 ha. Comme tous les plans d'eau artificiels de création récente (1974), a été colonisé très rapidement par les oiseaux d'eau migrateurs. C'est un site important pour l'hivernage ou le transit de plusieurs espèces d'anatidés et de rallidés principalement (oies, siffleurs, grues). En janvier 1982, il accueillit près de 60 000 oiseaux, dont 35 000 canards (*Anas*). Au cours de ces dernières années, le nombre d'oiseaux observés se situe en moyenne entre 20 000 et 40 000 en automne et entre 8000 et 30 000 au printemps.

* **Etangs des Landres, du Grand Coulon et de la Forêt** : végétation aquatique et subaquatique remarquable dont 23 espèces rares (cf. 23).

* L'Etang de la Horre :

La richesse avifaunistique de cet étang et de son écrin forestier est due à l'interaction de ces deux milieux, à la présence de ceintures marécageuses étendues, ainsi qu'à la faible profondeur du plan d'eau.

Il s'agit de l'un des derniers sites de reproduction en Champagne Humide de *Butorus stellaris* (buto étoilé) et de *Ardea purpurea* (héron pourpré), *Porzana porzana* (marouette ponctuée), en régression dans toute la région, et nicheuse. C'est aussi une excellente zone de reproduction des anatidés et un des rares étangs de la région à rassembler un aussi grand nombre d'espèces aquatiques nicheuses. Les concentrations de canards en période de passage groupent jusqu'à 1500 individus.

Les rapaces qui comptent sept espèces nicheuses (dont 4 à 5 couples de *Circus aeruginosus* (busard de roseaux)) bénéficient particulièrement de la complémentarité des deux milieux.

L'étude des odonates montre que la Horre présente des intérêts importants liés à la fois à la variété des espèces (36), représentées souvent par de grosses populations, et à la présence de six espèces rares menacées ou en limite d'aire.

Ce site présente également un grand intérêt botanique par la présence de 16 espèces rares ou très rares pour le Nord et le Nord-Est de la France, notamment : *Ranunculus lingua* (grande douve) et *Potamogeton compressus* (potamot à tige comprimé).

Les groupements végétaux bien caractérisés couvrent de vastes superficies (*Hydrocharidetum*, *Utricularietum*, *Potamo-Najadetum*, *Glycerietum maximae*, *Phragmitetum*, *Caricetum ripariae*, *Typhetum*).

* Le lac de la Forêt d'Orient ou réservoir Seine et les lacs Temple et Amance ou Réservoir Aube

Le Réservoir Seine d'une superficie de 2300 ha et le Réservoir Aube d'une superficie de 2500 ha furent créés respectivement en 1966 et 1990. Ils permirent une forte augmentation de la population des oiseaux migrateurs (ne gèlent qu'exceptionnellement). C'est un des rares lieux d'hivernage pour *Anser fabalis* (oie des moissons) et unique lieu d'hivernage régulier en France, excepté le lac du Der, pour *Haliaeetus albicilla* (pygargue à queue blanche).

Globalement, les espèces les plus rencontrées sont les Gaviidae (plongeurs), Podicipedidae (grèbes), Rallidae (râles, marouettes, foulques, poule d'eau), Ardeidae (butors, hérons, aigrettes), Anatidae (cygnes, oies, canards), Laridae (mouettes, goélands), limicoles et rapaces.

Sont présents également : *Phalacrocorax carbo* (grand cormoran) et *Ciconia ciconia* (cigogne blanche).

15. Régime foncier et propriété :

(a) du site

- propriétés privées et publiques ;
- l'étang de la Horre et le lac du Der sont propriétés du syndicat mixte du Der ;
- les barrages-réservoirs et leurs abords sont propriété de l'IIBRBS.

(b) des zones environnantes

- propriétés privées et publiques.

16. Mesures de conservation en vigueur : (catégorie nationale et statut juridique des aires protégées - y compris d'éventuelles modifications des limites ; pratiques de gestion ; existence et éventuelle mise en oeuvre d'un plan de gestion officiellement approuvé)

- faucardage et curage contre l'envasement (étang de la Horre) ;
- réserve de chasse créée en 1977 (5100 ha) sur le lac du Der pour protéger l'avifaune migratrice, étendue aux étangs d'Outines et Arrigny pour former la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage du lac du Der-Chantecoq et des étangs d'Outines et d'Arrigny par arrêté du 6 janvier 1995 (5650 ha) ;
- réserve de chasse dans le massif de Trois Fontaines (1360 ha) ;
- réserves de chasse sur certaines sections de la vallée de la Marne qui influencent fortement les flux migratoires ;
- Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient ;
- Zones de Protection Spéciale au titre de la Directive CEE 79/409 du lac du Der (5000 ha), du lac de la Forêt d'Orient (2500 ha) depuis 1986 et de l'étang de la Horre (1424 ha) depuis 1992 ;
- mise en place d'une OGAF Environnement dans le secteur du lac du Der et de la Forêt d'Orient ayant pour but essentiellement le nourrissage des grues cendrées.

17. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées : (par ex. plan de gestion en préparation ; proposition officielle de création d'une aire protégée)

- projet de mise en réserve naturelle de l'étang de la Horre ;
- projet de mise en réserve naturelle d'une partie de la Forêt d'Orient et des réservoirs Aube et Seine.

18. Modes actuels d'occupation des sols ; principales activités humaines :

(a) sur le site

- agriculture (l'élevage prédomine encore mais on assiste à une réduction des superficies en prairies) ;
- pêche (carpe, gardon, tanche, brochet, brème) ;
- exploitation forestière ;
- activités industrielles concentrées autour des agglomérations (Saint-Dizier, Vitry-le-François) ;
- chasse ;
- activités touristiques en progression.

(b) aux alentours/dans le bassin versant

19. Perturbations et menaces, y compris changements dans les modes d'occupation des sols, et principaux projets de développement : (facteurs pouvant avoir un impact négatif sur les caractéristiques écologiques de la zone humide)

(a) sur le site

Le projet de lac des Côtes de Champagne, actuellement au stade des études de faisabilité transformerait radicalement l'écosystème du lieu, en substituant le milieu aquatique au milieu prairial et forestier. Ceci aurait pour conséquence la disparition de la faune et de la flore présente sur le site mais un accroissement du potentiel d'accueil des oiseaux migrateurs.

De nombreux projets de développement touristique sont en cours ou en étude ; ils concernent surtout les lacs réservoirs (station nautique de Giffaumont, infrastructures touristiques à Port-Dienville, Mesnil-Saint-Père, Géraudot, etc...).

La mise en culture des prairies de fauche, les drainages, l'enrésinement et les plantations de peupleraies, l'aménagement des rivières (Marne, Aube, Seine), le développement d'activités de loisirs sur les grands lacs sont des opérations réductrices pour l'accueil de l'avifaune migratrice et peuvent entraîner une pollution des plans d'eau.

(b) aux alentours/dans le bassin versant

La qualité des eaux se dégradent depuis une dizaine d'années suite à l'extension des cultures sur les bassins versants, qui comprennent de moins en moins de prairies.

20. Valeurs hydrologiques et physiques : (recharge de la nappe souterraine, maîtrise des crues, captage des crues, prévention de l'érosion côtière, etc...)

Les lacs réservoirs jouent un rôle hydrologique fondamental : écrêtement des crues de fin d'hiver et de printemps, maintien d'un débit suffisant des fleuves en été et automne.

21. Valeurs sociales et culturelles : (par ex. production de poissons, foresterie, signification religieuse, site archéologique)

Ce site présente une grande richesse culturelle de par son histoire (moines soldats de l'Ordre du Temple), son architecture (châteaux, églises, halles du 11, 16 et 17ème siècles) et son espace rural.

Les valeurs sociales et culturelles ressortent en particulier des fonctions sociales des plantes : fonctions alimentaires, auxiliaires pour l'élevage, auxiliaires pour l'artisanat, médicinales, symbolique (légendes).
A cette richesse archéologique s'ajoute la valeur esthétique.

* Le lac de la Forêt d'Orient ou réservoir Seine et les lacs Temple et Amance ou Réservoir Aube

Le Réservoir Seine d'une superficie de 2300 ha et le Réservoir Aube d'une superficie de 2500 ha furent créés respectivement en 1966 et 1990. Ils permirent une forte augmentation de la population des oiseaux migrateurs (ne gèlent qu'exceptionnellement). C'est un des rares lieux d'hivernage pour *Anser fabalis* (oie des moissons) et unique lieu d'hivernage régulier en France, excepté le lac du Der, pour *Haliaeetus albicilla* (pygargue à queue blanche).

Globalement, les espèces les plus rencontrées sont les Gaviidae (plongeurs), Podicipedidae (grèbes), Rallidae (râles, marouettes, foulques, poule d'eau), Ardeidae (butors, hérons, aigrettes), Anatidae (cygnes, oies, canards), Laridae (mouettes, goélands), limicoles et rapaces.

Sont présents également : *Phalacrocorax carbo* (grand cormoran) et *Ciconia ciconia* (cigogne blanche).

15. Régime foncier et propriété :

(a) du site

- propriétés privées et publiques ;
- l'étang de la Horre et le lac du Der sont propriétés du syndicat mixte du Der ;
- les barrages-réservoirs et leurs abords sont propriété de l'IIBRBS.

(b) des zones environnantes

- propriétés privées et publiques.

16. Mesures de conservation en vigueur : (catégorie nationale et statut juridique des aires protégées - y compris d'éventuelles modifications des limites ; pratiques de gestion ; existence et éventuelle mise en oeuvre d'un plan de gestion officiellement approuvé)

- faucardage et curage contre l'envasement (étang de la Horre) ;
- réserve de chasse créée en 1977 (5100 ha) sur le lac du Der pour protéger l'avifaune migratrice, étendue aux étangs d'Outines et Arrigny pour former la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage du lac du Der-Chantecoq et des étangs d'Outines et d'Arrigny par arrêté du 6 janvier 1995 (5650 ha) ;
- réserve de chasse dans le massif de Trois Fontaines (1360 ha) ;
- réserves de chasse sur certaines sections de la vallée de la Marne qui influencent fortement les flux migratoires ;
- Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient ;
- Zones de Protection Spéciale au titre de la Directive CEE 79/409 du lac du Der (5000 ha), du lac de la Forêt d'Orient (2500 ha) depuis 1986 et de l'étang de la Horre (1424 ha) depuis 1992 ;
- mise en place d'une OGAF Environnement dans le secteur du lac du Der et de la Forêt d'Orient ayant pour but essentiellement le nourrissage des grues cendrées.

17. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées : (par ex. plan de gestion en préparation ; proposition officielle de création d'une aire protégée)

- projet de mise en réserve naturelle de l'étang de la Horre ;
- projet de mise en réserve naturelle d'une partie de la Forêt d'Orient et des réservoirs Aube et Seine.

22. Faune remarquable (par ex. espèces uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique ; fournir les données numériques si elles existent)

- *Grus grus** (grue cendrée)
- *Ardea cinerea* (héron cendré)
- *Ardea purpurea** (héron pourpré)
- *Egretta garzetta** (aigrette garzette)
- *Nycticorax nycticorax** (héron bihoreau)
- *Ixobrychus minutus** (butor blongios)
- *Botaurus stellaris** (butor étoilé)
- *Ciconia nigra** (cigogne noire)
- *Cygnus columbianus** (cygne de Bewick)
- *Cygnus olor* (cygne tuberculé)
- *Cygnus cygnus** (cygne sauvage)
- *Anser fabalis* (oie des moissons)
- *Anas clypeata* (canard souchet)
- *Anas crecca* (sarcelle d'hiver)
- *Accipiter gentilis** (autour des palombes)
- *Haliaeetus albicilla** (pygargue à queue blanche)
- *Falco peregrinus** (faucon pèlerin)
- *Falco vespertinus* (faucon kobez)
- *Porzana parva** (marouette poussin)
- *Porzana porzana** (marouette ponctuée)
- *Numenius aquata* (courlis cendré)
- *Larus canus* (goéland cendré)
- *Picus canus** (pic cendré)
- *Acrocephalus paludicola** (phragmite aquatique)
- *Vanellus vanellus* (vanneau huppé)
- *Phalacrocorax carbo** (grand cormoran)

* espèces figurant sur la liste des espèces nécessitant une protection spéciale dans la Directive CEE 79/409.

23. Flore remarquable : (par ex. espèces ou communautés uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique)

- *Trapa natans* (macre)
- *Nymphoides peltata* (faux nénuphar)
- *Najas marina* (grande naïade)
- *Potamogeton acutifolius* (potamot à feuilles aiguës)
- *Potamogeton trichoides* (potamot à feuilles capillaires)
- *Ranunculus sceleratus* (renoncule scélérate)
- *Airopsis agrostidea*

24. Recherche et équipements scientifiques : (par ex. projets actuellement en cours, présence d'une station de terrain)

Depuis le début des années 1980, l'Office National de la Chasse, la DRAE Champagne-Ardenne puis la DIREN, le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient et le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres se sont intéressés au patrimoine naturel de cette zone et notamment les points les plus intéressants (les grands lacs).

30. Raisons de l'inscription : (prière d'indiquer lesquels des entières de Ramsar adoptés selon la recommandation C.415 de la Conférence de Montréal s'appliquent à ce site)

Ce site peut être inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale sur la base des critères suivants qui ont été approuvés à la troisième Conférence des Parties Contractantes :

1a : Tout en étant exceptionnel, c'est un bon exemple représentatif de zones humides continentales d'Europe Occidentale.

1c : Située en tête du bassin de la Seine, la zone joue un rôle déterminant du point de vue hydrologique pour l'ensemble du bassin, notamment pour l'alimentation en eau potable de l'agglomération parisienne.

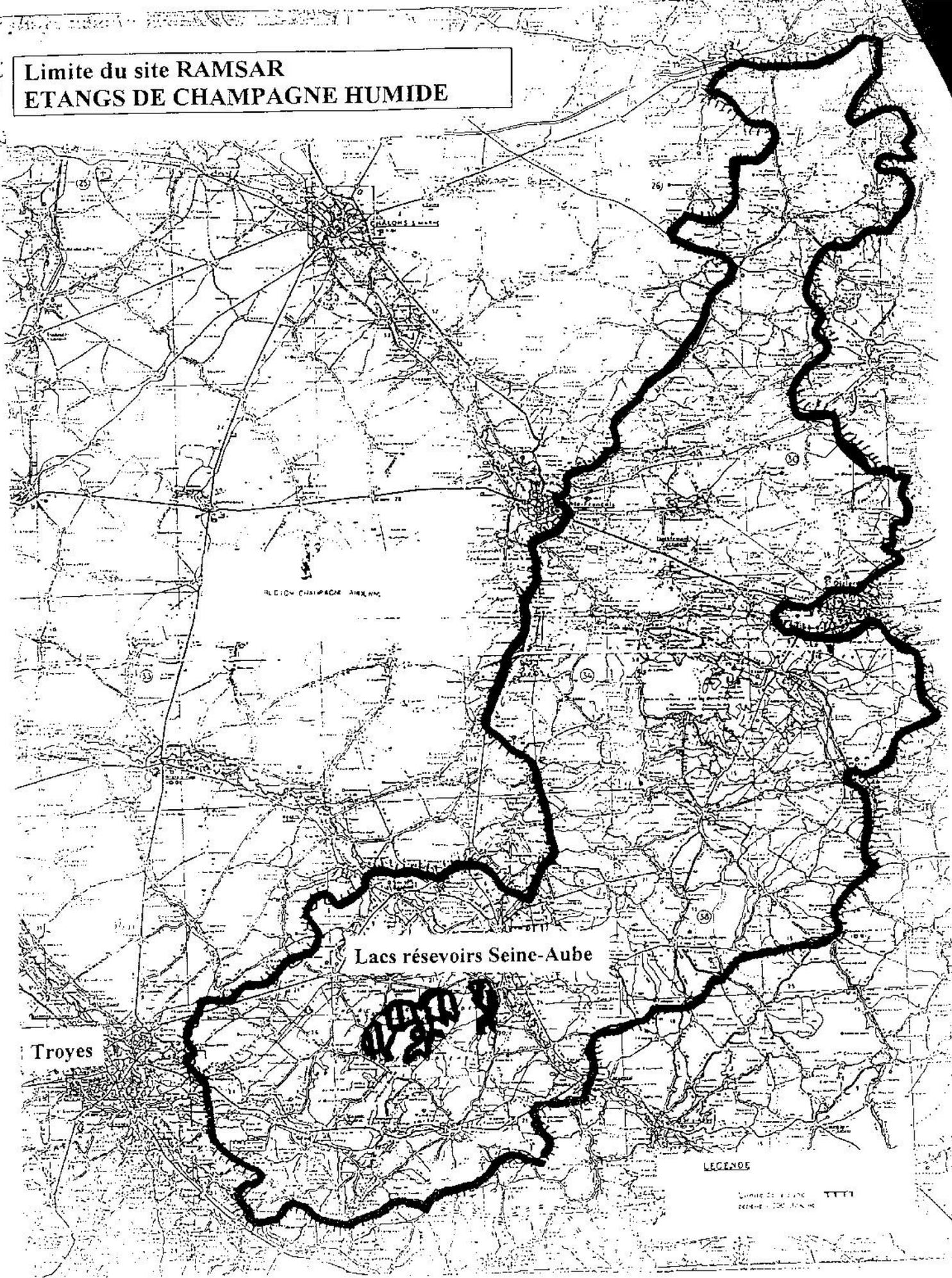
2c : Ce site présente une valeur particulière comme habitat de l'avifaune migratrice et hivernante.

3a : Ce site abrite plus de 20000 oiseaux en période de migration et/ou d'hivernage.

Les lacs de la Forêt d'Orient et du Der-Chantecoq sont des sites d'importance internationale pour *Phalacrocorax carbo* (grand cormoran), *Anser fabalis* (oie des moissons), *Vanellus vanellus* (vanneau huppé), *Anas strepera* (canard chipeau), *Grus grus* (grue cendrée) et *Anas crecca* (sarcelle d'hiver) : ils hébergent des populations de *Haliaeetus albicilla* (Pygargue à queue blanche), espèce présente dans la dernière liste rouge mondiale du CIPO.

31. Carte du site : (prière de joindre la carte la plus récente et la plus détaillée disponible, de préférence à une échelle au minimum de 1/25000 ou de 1/50000)

**Limite du site RAMSAR
ETANGS DE CHAMPAGNE HUMIDE**



Troyes

Lacs réservoirs Seine-Aube

LEGENDE

Limite du site RAMSAR
échelle 1:200 000

D - ADMINISTRATIF

Annexe 18

Arrêtés préfectoraux relatifs à la constitution du Comité de pilotage local

- ✓ Arrêté préfectoral n° 00-3860 A (28 juillet 2000)
- ✓ Arrêté préfectoral n° 01-0054 A (8 janvier 2001)
- ✓ Arrêté préfectoral n° 03-3114 A (5 septembre 2003)
- ✓ Arrêté préfectoral n° 03-3611 A (10 octobre 2003)

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE L'AUBE

Direction des Politiques de l'Etat
Bureau de l'Environnement

ARRETE PREFECTORAL N° 00 - 3860 A

**portant constitution du comité de pilotage local
pour l'élaboration du document d'objectifs
du site NATURA 2000 n° 45 « Prairies de Courteranges »**

Le préfet de l'Aube
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU le décret modifié n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

VU le décret modifié n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 95-631 du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'intérêt communautaire ;

VU la circulaire du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement « NATURA 2000 » du 26 février 1999 ;

VU l'avis du comité départemental des propriétaires et gestionnaires de l'espace rural du 1^{er} février 2000 ;

VU l'avis du directeur régional de l'environnement ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aube,

ARRETE

Article 1^{er} – Il est institué un comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site NATURA 2000 n° 45 « Prairies de Courteranges ».

Le document d'objectifs établi de manière concertée avec les membres du comité de pilotage local sera ensuite approuvé par arrêté préfectoral.

Article 2 – Le comité de pilotage local prévu à l'article 1^{er} est constitué comme suit :

Services de l'Etat et établissements publics :

- M. le préfet ou son représentant, président
- M. le directeur régional de l'environnement ou son représentant
- M. le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant
- M. le chef du service départemental de l'office national des forêts ou son représentant
- M. le chef du service départemental de garderie de l'office national de la chasse ou son représentant
- M. le président de la chambre d'agriculture ou son représentant
- M. le président du centre régional de la propriété forestière ou son représentant
- M. le président du syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion parc naturel régional de la forêt d'Orient ou son représentant

Elus :

- M. le conseiller général du canton de Lusigny-sur-Barse
- MM. les maires des communes de Courteranges et Laubressel ou leur représentant

Organismes socio-professionnels et associations :

- M. le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant
- M. le président du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant
- Mme la déléguée régionale de la ligue pour la protection des oiseaux
- M. le président du comité scientifique du parc naturel régional de la forêt d'Orient ou son représentant
- Mme la présidente de l'association des amis du parc naturel régional de la forêt d'Orient ou son représentant
- M. le président de l'association « Natura 2000 » ou son représentant
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs de l'Aube ou son représentant
- Mme la présidente du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Aube ou son représentant
- M. le président de l'association départementale pour l'amélioration des structures des exploitations agricoles (ADASEA) de l'Aube ou son représentant

- M. le président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) de l'Aube ou son représentant
- M. le président de la fédération indépendante de défense et de développement agricole (FIDDA) ou son représentant
- M. le président du centre départemental des jeunes agriculteurs (CDJA) de l'Aube ou son représentant
- M. le président du comité départemental du tourisme ou son représentant

Article 3 – Le comité de pilotage pourra solliciter les services de tous autres experts reconnus pour leur compétence dans certains domaines scientifiques ou techniques.

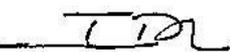
Il veillera également à associer sous forme de groupes de travail toutes autres personnes ayant un lien technique direct avec le site.

Article 4 – Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aube est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission.

TROYES, le 28 JUL 2000
Pour le Préfet,
la Secrétaire générale

Signé: Françoise FUGIER

Pour expédition,
Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau délégué,



Isabelle DENOEUDE



PREFECTURE DE L'AUBE

Direction des Politiques Publiques
et des Affaires Economiques
Bureau de la Protection de l'Environnement

ARRETE n° 01-0054 A

NATURA 2000

**Modificatif aux arrêtés préfectoraux
portant constitution des comités de pilotage
pour l'élaboration de documents d'objectifs des sites
N° 64 « Forêts et clairières des bas bois »
N° 45 « Prairies de Courteranges »
N° 37 « Marais de la Vanne »**

**LE PREFET,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,

VU le décret modifié n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements,

VU le décret modifié n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

VU le décret n° 95-631 du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'intérêt communautaire,

VU la circulaire du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement "NATURA 2000" du 26 février 1999,

VU l'arrêté préfectoral n° 00-3862 A du 28 juillet 2000 portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n° 64 « Forêts et clairières des Bas Bois »,

VU l'arrêté préfectoral n° 00-3860 A du 28 juillet 2000 portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n° 45 « Prairies de Courteranges »,

VU l'arrêté préfectoral n° 00-3861 A du 28 juillet 2000 portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n° 37 « Marais de la Vanne »,

VU la demande de participation présentée le 27 octobre 2000 par M. Alfred BALLANTIER, président du syndicat départemental de la propriété agricole de l'Aube,

Vu l'avis favorable de la direction régionale de l'environnement en date du 10 novembre 2000,

VU l'avis favorable de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Aube en date du 16 novembre 2000,

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aube,

ARRETE

Article 1er – La composition des comités de pilotage locaux - établie par les arrêtés préfectoraux sus visés – chargés d'élaborer les documents d'objectifs des sites Natura 2000 n° 64 « Forêts et Clairières des Bas Bois », n° 45 « Prairies de Courteranges » et n° 37 « Marais de la Vanne » est complétée comme suit :

«Article 2

- Organismes socio professionnels et associations :

M. le Président du syndicat départemental de la propriété agricole de l'Aube ou son représentant ».

Le reste sans changement.

Article 2 – Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Aube est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une expédition sera notifiée à chaque membre des comités.

POUR EXPEDITION :
Pour le Préfet,
Le Chef de Bureau Délégué,




Isabelle DENOEU

TROYES, le - 8 JAN 2001
Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale,
Signé : Françoise FUGIER



PRÉFECTURE DE L'AUBE

**Direction des Politiques Publiques
et des Affaires Economiques
Bureau de la Protection de l'Environnement**

ARRETE n° 03- 3114 A

**NATURA 2000
Modificatif aux arrêtés préfectoraux
portant constitution des comités de pilotage
pour l'élaboration de documents d'objectifs des sites
N° 45 « Prairies de Courteranges »
N° 60 « Forêt d'Orient »
N° 64 « Forêts et clairières des Bas Bois »**

**LE PREFET,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,

VU le décret modifié n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements,

VU le décret modifié n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

VU le décret n° 95-631 du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'intérêt communautaire,

VU la circulaire du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement "NATURA 2000" du 26 février 1999,

VU l'arrêté préfectoral n° 00-3860 A du 28 juillet 2000 modifié portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n° 45 « Prairies de Courteranges »,

VU l'arrêté préfectoral n° 01-0573 A du 19 février 2001 modifié portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n° 60 « Forêt d'Orient »,

VU l'arrêté préfectoral n° 00-3862 A du 28 juillet 2000 modifié portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n° 64 « Forêts et clairières des Bas Bois »,

VU la demande de participation présentée le 25 juin 2003 par le Directeur du Réseau de Transport d'Electricité de la région Est,

Vu l'avis favorable de la direction régionale de l'environnement en date du 8 juillet 2003,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aube,

ARRETE

Article 1er – La composition des comités de pilotage locaux - établie par les arrêtés préfectoraux modifiés sus visés – chargés d'élaborer les documents d'objectifs des sites Natura 2000 n° 45 « Prairies de Courteranges », n° 60 « Forêt d'Orient » et n° 64 « Forêts et Clairières des Bas Bois », est complétée dans son article 2 comme suit :

Monsieur le Directeur du Réseau de Transport d'Electricité de la région Est
ou son représentant

Le reste sans changement.

Article 2 – Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de l'Aube est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée à chaque membre des comités n° 45, 60 et 64.

TROYES, le - 5 SEP 2003
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Olivier JACOB



PRÉFECTURE DE L'AUBE

**Direction des Politiques Publiques
et des Affaires Economiques
Bureau de la Protection de l'Environnement**

ARRETE n° 03-3611 A

**NATURA 2000
Modificatif à l'arrêté préfectoral
portant constitution du comité de pilotage
pour l'élaboration de documents d'objectifs du site
N° 45 « Prairies de Courteranges »**

**LE PREFET,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,

VU le décret modifié n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements,

VU le décret modifié n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de la déconcentration,

VU le décret n° 95-631 du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'intérêt communautaire,

VU la circulaire du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement "NATURA 2000" du 26 février 1999,

VU l'arrêté préfectoral n° 00-3860 A du 28 juillet 2000 modifié portant constitution du comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 n° 45 « Prairies de Courteranges »,

Vu l'avis favorable de la direction régionale de l'environnement en date du 8 juillet 2003,

CONSIDERANT qu'une partie du territoire de la commune de LUSIGNY SUR BARSE est comprise dans le site n° 45 « Prairies de Courteranges » et que de ce fait, la commune de LUSIGNY SUR BARSE est membre de droit du comité de pilotage,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Aube,

ARRETE

Article 1er – La composition du comité de pilotage local - établie par l'arrêté préfectoral n° 00-3860 A du 28 juillet 2000 modifié – chargé d'élaborer le document d'objectifs du site Natura 2000 n° 45 « Prairies de Courteranges », est complétée dans son article 2 comme suit :

Monsieur le Maire de LUSIGNY SUR BARSE

Le reste sans changement.

Article 2 – Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de l'Aube est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée à chaque membre du comité de pilotage du site n° 45.

TROYES, le 10 OCT 2003
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Olivier JACOB

D - ADMINISTRATIF

Annexe 19

Relevé de conclusions du Comité de pilotage

- ✓ Relevé de conclusions du CPL du 6 octobre 2000
- ✓ Relevé de conclusions du CPL du 20 octobre 2003

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

PREFECTURE DE L'AUBE

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES
BUREAU DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

TROYES, le

16 NOV 2000

C:\N\p documents\Natural\PV\00\05-44-0001.16L.doc

NATURA 2000

**Site n° 45 « Prairies de Courteranges
Site n° 64 : « Forêts de clairières des Bas-Bois »**

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

du

COMITE DE PILOTAGE LOCAL DU 6 OCTOBRE 2000 – 16 heures –

à la PREFECTURE DE L'AUBE.

Assistaient à la réunion présidée par Madame Françoise FUGIER, Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Aube :

M. BAUDOT Christophe, représentant du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de l'Aube,

M. BELNOÏF Eric, directeur adjoint du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

M. BOUCHET Bernard, centre régional de la propriété forestière de Champagne-Ardenne

M. CAILLAT Gérard, représentant de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Aube,

M. CARLES Pierre-Jacques, chef du service départemental de l'office national des forêts

M. DAMOISEAU Jean-Marie, fédération indépendante de défense et de développement agricole

M. DECORSE Michel, office national de la chasse, chef du service départemental de garderie de l'Aube

Melle DENOËUD Isabelle, chef du bureau de la protection de l'environnement à la Préfecture

M. DEROY Marc, direction régionale de l'environnement

M. DYON Patrick, maire de ROUILLY-SACEY

M. FAUVEL Bruno, comité scientifique régional du patrimoine naturel

Mme GAUDIN Hélène, direction régionale de l'environnement

M. HOUZELOT Joël, maire de LAUBRESSÉL

Mme JOUANET Stella, bureau de la protection de l'environnement à la Préfecture

M. JULLET Nicolas, représentant la chambre d'agriculture

M. KISTHR Roger, représentant l'association des amis du parc naturel régional de la forêt d'Orient

M. LE ROY Emmanuel, ligue de protection des oiseaux de Champagne-Ardenne, chargé de mission

M. MAISON Eric, directeur du parc naturel régional de la forêt d'Orient

M. MARCELIN Francis, direction départementale de l'agriculture et de la forêt

M. MARQUOT Louis, fédération départementale des chasseurs de l'Aube

Mme FERROT Evelyne, maire de DOSCHES

Melle SCHNEKENBURGER Aude, service départemental de l'office national des forêts

M. SPILMANN Serge, conseiller général, maire de COURTERANGES

M. THIOLLAY Jean-Marc, comité scientifique du parc naturel régional de la forêt d'Orient

M. TOURNEBIZE Thierry, directeur adjoint du parc naturel régional de la forêt d'Orient.

Etaient excusés :

M. VOIX Dominique, conseiller général du canton de PINEY

M. BRANLE Christian, maire de LUSIGNY-SUR-BARSE

M. DENORMANDIE, représentant Monsieur le Maire de PINEY

M. le Président du centre départemental des jeunes agriculteurs de l'Aube (CDA).

I - INSTALLATION DU COMITE DE PILOTAGE

Madame la Secrétaire Générale installe le comité de pilotage local des sites Natura 2000 n° 45 « Prairies de Courteranges » et 64 « Forêts et clairières des Bas-Bois ».

I-1 – Composition et rôle du comité de pilotage local

Ses membres représentent :

- les différentes catégories d'ayants droits et d'usagers des lieux,
- les communes concernées par le périmètre du site,
- les collectivités territoriales et les structures de coopération intercommunale également concernées,
- des administrations et établissements publics de l'Etat,
- des organismes socioprofessionnels et des chambres consulaires.

Il peut faire appel à des experts scientifiques.

Réuni sous la présidence de Monsieur le Préfet ou de son représentant, le comité est l'instance de concertation du site NATURA 2000. Son rôle est, en premier lieu, d'examiner et de valider le document d'objectifs.

I-2 – La réalisation du document d'objectifs

Elle s'effectue en trois phases :

- 1^{ère} phase : inventaire de l'état initial des habitats et des espèces, avec cartographie, et recensement des activités humaines présentes sur le site.
- 2^{ème} phase : définition des objectifs de conservation à moyen et long terme,
- 3^{ème} phase : définition des mesures de conservation appropriées de nature contractuelle, réglementaire ou technique, ainsi que des moyens financiers à mobiliser.

Le comité de pilotage est appelé à se prononcer à l'issue de ces trois phases, avant l'approbation du document par Monsieur le Préfet.

II – LE CHOIX DE L'OPERATEUR

Choisi par Monsieur le Préfet, en accord avec le comité de pilotage, l'opérateur est le maître d'œuvre du document d'objectifs. Pour cela, il nomme ou recrute le personnel scientifique et technique nécessaire à la réalisation du document. L'opérateur a également en charge l'animation et la communication portant sur le site et son document de gestion.

Pour les sites des « Prairies de Courteranges » et « Forêts et clairières des Bas-Bois », la candidature du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient est retenue.

III – PRESENTATION DES SITES

Forêts et clairières des Bas-Bois

L'étude des habitats sur ce site a été réalisée en juillet 1998. Il s'agit d'habitats essentiellement forestiers : chênaie subatlantique acidophile, chênaie subatlantique neutrophile, forêts alluviales résiduelles, et d'habitats de milieux plus ou moins humides : végétation flottante de renoncules, mégaphorbiaies, prairies inondables, prairies maigres de fauche.

En plus des espèces végétales remarquables, le site présente également un intérêt très fort pour de nombreuses espèces animales, par exemple des amphibiens (sonneurs à ventre jaune, grenouilles agiles, etc...).

Prairies de Courteranges

Pour ce site, l'étude des habitats n'a pas encore été réalisée, mais une étude botanique déjà faite pourra servir de base de travail pour la rédaction du futur DOCOB.

Ce site est principalement composé de prairies humides (prairies inondables, prairies maigres de fauche), et présente un intérêt très fort pour de nombreuses espèces animales (par exemple *Lycaena dispar* – papillon) et végétales (*Gratiola officinalis* – gratioline officinale).

IV – DISCUSSION

Monsieur JULLET souhaite connaître la raison pour laquelle le financement est assuré pour ces deux sites à 80 % par l'Etat et 20 % par le PNR Forêt d'Orient.

Monsieur DEROY précise que, lorsque les opérateurs des sites sont des établissements publics dont l'activité est tournée vers la protection de l'environnement, la DIREN demande une implication de ces organismes dans la mise en place du réseau Natura 2000 par une participation financière à la réalisation des documents d'objectifs.

Monsieur JULLET refuse que le Conseil Général, qui finance les opérations du PNRFO à hauteur de 60 %, finance une partie de la rédaction des DOCOB.

Monsieur TOURNEBIZE rappelle que cette participation financière a été votée par le comité syndical du PNRFO.

Monsieur le Maire de COURTERANGES souligne la volonté de sa commune de faire partie du réseau Natura 2000. Il est très favorable à cette participation financière ; il estime que le montage financier prévu permet de mettre en place plus facilement une action souhaitée par la commune.

Madame le Maire de DOSCHES précise que cette action va dans le sens de ce qui est en train de se mettre en place sur sa commune, par l'achat de territoires de manière à sauvegarder l'ensemble du site des Bas-Bois.

Monsieur JULLET souhaite connaître l'état d'avancement des cahiers d'habitats et de la loi.

Monsieur MARQUOT dit qu'il n'acceptera aucun document d'objectifs tant que la loi ne sera pas votée.

Les cahiers d'habitats forestiers sont disponibles. Pour les autres types d'habitats, il existe des projets assez avancés qui peuvent être d'ores et déjà utilisés par les opérateurs.

Quant à la loi de transcription de la directive, elle devrait être votée au printemps 2001.

Monsieur BAUDOT demande des précisions sur les opérations qui seront menées sur le terrain.

Monsieur CARLES précise que les prospections de terrain ont été faites sur le site des Bas-Bois en 1998, et des explications ont été données aux propriétaires forestiers par le CRPF à ce moment-là. Il reste à faire des recommandations de gestion pour chaque type d'habitats.

La séance du comité de pilotage est levée à 16h45.

La Présidente,



Françoise FUGIER

PRÉFECTURE DE L'AUBE

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES
BUREAU DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

TROYES, le 20 NOV 2003

RM : DPPAE3/SJ/SJ
C:\Mes documents\Natura\PVsite4520102003.doc

AFFAIRE SUIVIE PAR Mme Stella JOUANET
TEL : 03.25.42.35.74

NATURA 2000

Site n° 45 « Praires de Courteranges »

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

du

COMITÉ DE PILOTAGE LOCAL

du 20 OCTOBRE 2003 – 15 heures 45 –

à la Préfecture de l'Aube
salle Bernard Laurent

Assistaient à la réunion présidée par Monsieur Eric ALLAIN, directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt, représentant Monsieur le Préfet de l'Aube :

M. Eric BELNOT, directeur du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne
 M. Bernard BOUCHET, centre régional de la propriété forestière
 Mme M-J BRIAND, directrice du parc naturel régional de la forêt d'Orient
 M. Bruno FAUVEL, conseil scientifique régional du patrimoine naturel
 Melle Anne FERMENT, conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne
 M. Philippe HECHT, directeur de la fédération départementale des chasseurs
 M. Jérôme HENRIOT, direction régionale de l'environnement
 M. Gérard HUGONET, direction départementale de l'agriculture et de la forêt
 M. Julien JAMMART, chambre d'agriculture de l'Aube
 M. Roger KISTER, représentant l'association des amis du parc naturel régional de la forêt d'Orient
 Melle Pascale LARMANDE, parc naturel régional de la forêt d'Orient
 Mme Aude LECOEUR, office national des forêts (Aube)
 M. Jean-Claude LEHALLIER, représentant de l'association départementale pour l'amélioration des structures des exploitations agricoles de l'Aube
 M. Emmanuel LE ROY, ligue de la protection des oiseaux
 M. Bruno LOCQUEVILLE, chef du service de l'aménagement et de l'environnement à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt
 M. Thierry MIGOUT, chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage
 Mme Evelyne PERROT, maire de DOSCHES
 M. Christophe PICHERY, représentant du groupement forestier de l'Aube
 M. Serge SPILMANN, maire de COURTERANGES
 M. Thierry TOURNEBIZE, directeur adjoint du parc naturel régional de la forêt d'Orient
 Mme Stella JOUANET, adjointe au chef du bureau de la protection de l'environnement à la Préfecture

Etaient excusés :

M. Michel ROCHE, Président du comité départemental de tourisme
 M. Christian BRANLE, conseiller général, maire de LUSIGNY SUR BARSE
 M. Dominique VOIX, conseiller général de PINEY

Monsieur ALLAIN remercie les personnes présentes et rappelle l'ordre du jour de la réunion : présentation des inventaires écologiques et socio-économiques et orientations de gestion.

M. ALLAIN passe la parole à M. TOURNEBIZE, opérateur, qui rappelle que les études menées ont débuté en 1998. Il propose que la présentation soit effectuée par Melle FERMENT du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne.

Melle FERMENT présente les caractéristiques générales du site, et les inventaires écologique et socio-économique.

Cette présentation a appelé les remarques suivantes :

- M. SPILMANN, Maire de COURTERANGES, précise que le domaine de Vaumoncœur sera prochainement acheté par la commune de COURTERANGES ainsi que l'étang.

- la fauche tardive : nécessité d'être vigilant par rapport aux dates de fauche : trop tôt, la fauche pourrait s'avérer néfaste (mai-juin). Le DOCOB devra orienter la gestion des prairies de façon à obtenir une mosaïque de pratiques favorables à la biodiversité. Il est toutefois précisé que le pâturage a disparu depuis 1959 dans le site.

- M. TOURNEBIZE fait un point sur la concertation avec les différents propriétaires. Les propriétaires forestiers les plus importants ont déjà été contactés. Les nombreux petits propriétaires de parcelles doivent également être informés. Des réunions en mairies seront programmées et le bulletin « Infosite » leur sera adressé.

- M. SPILMANN indique qu'une parcelle incluse dans le site, appartenant à la commune de LUSIGNY SUR BARSÉ, a été rachetée par la commune de COURTERANGES.

M. ALLAIN remercie Melle FERMENT et M. TOURNEBIZE pour la qualité du travail fourni et propose aux membres du comité de pilotage de valider les inventaires et les orientations de gestion du site n° 45. Un avis favorable majoritaire est recueilli. Cette étape franchie, l'opérateur doit maintenant proposer les mesures concrètes à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Les trois groupes thématiques évoqués pour le site n°64 sont également retenus.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur ALLAIN remercie les participants et lève la séance à 17 heures 30.

Le Président,



Eric ALLAIN